

Rapport annuel

—

2021



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature CM
Justizrat JR**

Table des matières

Le Conseil de la magistrature	6
1.1 Conseil et secrétariat	6
1.2 Séances plénières et des commissions	7
1.3 Elections, nominations et départs	8
1.3.1 Elections	8
1.3.2 Nominations	10
1.4 Pouvoir de surveillance	12
1.4.1 Surveillance administrative	12
1.4.2 Surveillance disciplinaire	13
1.5 Communication	14
1.6 Consultations	14
1.7 Enquêtes	14
1.8 Analyse du pouvoir judiciaire	15
1.9 Divers	15
1.9.1 Covid-19	15
1.9.2 Rapport du Conseil	15
1.9.3 Commission de justice du Grand Conseil	15
1.9.4 Heures supplémentaires des magistrats	15
2 Le Pouvoir judiciaire en 2021	16
2.1 Synthèse et éléments marquants de l'année	16
2.1.1 Personnel	16
2.1.2 Locaux	16
2.1.3 Salaire des magistrats	16
2.1.4 Système de gestion de dossiers pour les Préfectures	16
2.2 Analyse du Pouvoir judiciaire	17
2.3 Dotation des autorités judiciaires (nouveaux postes pour 2022)	17
2.4 Crise sanitaire Covid-19	18
2.5 Charge de travail (entrées et liquidations)	18
2.5.1 Nouvelles entrées	21
2.5.2 Liquidations	22
2.6 Dotation des autorités judiciaires en 2021	23

3	Activité des juridictions	24
3.1	Tribunal cantonal	24
3.1.1	Ressources humaines	25
3.1.2	Remarques sur l'activité	25
3.1.3	Charge de travail – statistiques	26
3.1.4	Rapport détaillé du Tribunal cantonal	33
3.2	Ministère public	34
3.2.1	Ressources humaines	34
3.2.2	Remarques sur l'activité	34
3.2.3	Charge de travail – statistiques	35
3.2.4	Rapport détaillé du Ministère public	37
3.3	Tribunal des mesures de contrainte	38
3.3.1	Ressources humaines	38
3.3.2	Remarques sur l'activité	39
3.3.3	Charge de travail – statistiques	39
3.3.4	Rapport détaillé du Tribunal des mesures de contrainte	39
3.4	Tribunal pénal des mineurs	40
3.4.1	Ressources humaines	40
3.4.2	Remarques sur l'activité	41
3.4.3	Charge de travail - statistiques	41
3.4.4	Rapport détaillé du Tribunal pénal des mineurs	42
3.5	Cellule judiciaire itinérante	43
3.5.1	Ressources humaines	43
3.5.2	Remarques sur l'activité	44
3.5.3	Charge de travail - statistiques	44
3.5.4	Rapport détaillé de la Cellule judiciaire itinérante	45
3.6	Tribunal pénal économique	46
3.6.1	Ressources humaines	46
3.6.2	Remarques sur l'activité	46
3.6.3	Charge de travail – statistiques	47
3.6.4	Rapport détaillé du Tribunal pénal économique	47
3.7	Tribunaux d'arrondissement	48
3.7.1	Ressources humaines	48
3.7.2	Charge de travail – statistiques	49
3.7.3	Tribunal d'arrondissement de la Sarine	68
3.7.4	Tribunal d'arrondissement de la Singine	71
3.7.5	Tribunal d'arrondissement de la Gruyère	73

3.7.6	Tribunal d'arrondissement du Lac	76
3.7.7	Tribunal d'arrondissement de la Glâne	78
3.7.8	Tribunal d'arrondissement de la Broye	80
3.7.9	Tribunal d'arrondissement de la Veveyse	82
3.8	Justices de paix	84
3.8.1	Ressources humaines	84
3.8.2	Charge de travail - statistiques	85
3.8.3	Justice de paix de la Sarine	91
3.8.4	Justice de paix de la Singine	93
3.8.5	Justice de paix de la Gruyère	95
3.8.6	Justice de paix du Lac	97
3.8.7	Justice de paix de la Glâne	99
3.8.8	Justice de paix de la Broye	101
3.8.9	Justice de paix de la Veveyse	103
3.9	Préfectures	105
3.9.1	Activité judiciaire pénale - Charge de travail – statistiques 2021	105
3.9.2	Préfecture de la Sarine	107
3.9.3	Préfecture de la Singine	108
3.9.4	Préfecture de la Gruyère	109
3.9.5	Préfecture du Lac	110
3.9.6	Préfecture de la Glâne	111
3.9.7	Préfecture de la Broye	112
3.9.8	Préfecture de la Veveyse	113
3.10	Commissions de conciliation en matière de bail	114
3.10.1	Charge de travail - statistiques	114
3.10.2	Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine	115
3.10.3	Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac	117
3.10.4	Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse	119
3.11	Commission de recours de l'Université	121
3.11.1	Remarques sur l'activité	121
3.11.2	Charge de travail – statistiques	121
3.11.3	Rapport détaillé de la Commission de recours de l'Université	122

3.12	Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail	123
3.12.1	Remarques sur l'activité	123
3.12.2	Charge de travail - statistiques	124
3.12.3	Rapport détaillé de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail	124
3.13	Commission de recours en matière d'améliorations foncières	125
3.13.1	Remarques sur l'activité	125
3.13.2	Charge de travail – statistiques	125
3.13.3	Rapport détaillé de la Commission de recours en matière d'améliorations foncières	125
3.14	Commission d'expropriation	126
3.14.1	Remarques sur l'activité	126
3.14.2	Charge de travail – statistiques	126
3.14.3	Rapport détaillé de la Commission d'expropriation	127
3.15	Autorité de surveillance du registre foncier	128
3.15.1	Remarques sur l'activité	128
3.15.2	Charge de travail – statistiques	128
3.15.3	Rapport détaillé de l'Autorité de surveillance du registre foncier	128
3.16	Commission de recours en matière de premier relevé	129
3.16.1	Remarques sur l'activité	129
3.16.2	Charge de travail – statistiques	129
3.16.3	Rapport détaillé de la Commission de recours en matière de premier relevé	129
3.17	Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents	130
3.17.1	Remarques sur l'activité	130
3.17.2	Charge de travail – statistiques	130
3.17.3	Rapport détaillé du Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents	130

Introduction

L'article 127 alinéa 3 de la Constitution du canton dispose que le Conseil de la magistrature renseigne annuellement le Grand Conseil sur son activité.

Complètement remanié pour l'exercice 2020 par rapport aux éditions des années précédentes, le présent rapport continue d'évoluer ; des statistiques comparatives de la charge de travail par rapport au nombre d'habitants, des comparaisons des équivalents plein temps (EPT) entre autorités ont notamment été introduites.

Le rapport est structuré en trois parties. La première partie porte sur l'activité proprement dite du Conseil de la magistrature. La deuxième est une synthèse des éléments marquants du Pouvoir judiciaire au cours de cet exercice. Enfin la troisième partie est consacrée aux différentes autorités judiciaires. Pour chacune d'elles, un lien électronique renvoie à leurs rapports officiels et statistiques détaillées qui ont été établis conformément à un formulaire uniformisé et mis à disposition par le Conseil.

Pour simplifier la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Le Conseil de la magistrature

Mission et compétences

Le Conseil de la magistrature (CMAG) est l'organe de surveillance du Pouvoir judiciaire et du Ministère public.

Il est indépendant des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. La surveillance administrative comprend l'examen des rapports annuels et l'inspection annuelle des autorités judiciaires et du Ministère public. La surveillance administrative des autorités judiciaires de première instance peut être déléguée, pour une durée limitée, au Tribunal cantonal. Le Conseil de la magistrature préavise, à l'intention du Grand Conseil, les candidatures aux postes du pouvoir judiciaire et du Ministère public. Il peut, à l'égard des autorités judiciaires et du Ministère public, émettre des directives, donner des instructions et prendre toute autre mesure nécessaire.

Site du CMAG : <https://www.fr.ch/cmagg>.

Organisation et composition au 31.12.2021

Johannes Frölicher, Président ; Damien Colliard, Vice-président ; Nicolas Charrière, Alessia Chocomeli, Michel Heinzmann, Maurice Ropraz, Wanda Suter, Katharine Thalmann-Bolz, Philippe Vallet, Membres

- > Commission interne des élections : Michel Heinzmann, Président ; Johannes Frölicher, Katharina Thalmann-Bolz, Membres
- > Commission interne de surveillance disciplinaire : Nicolas Charrière, Président ; Alessia Chocomeli, Damien Colliard, Membres
- > Commission interne de surveillance administrative : Philippe Vallet, Président ; Maurice Ropraz, Wanda Suter, Membres
- > Secrétariat : Christine Keller, Secrétaire générale ; Yolande Brünisholz, Secrétaire

1.1 Conseil et secrétariat

Au cours de cet exercice, le Conseil de la magistrature (ci-après le Conseil) a subi plusieurs modifications.

La Procureure générale adjointe Alessia Chocomeli a succédé à Raphaël Bourquin dès le 1^{er} janvier 2021. Alessia Chocomeli est devenue membre de la commission de surveillance disciplinaire et Michel Heinzmann a pris la présidence de la commission des élections.

Nadine Gobet a terminé son second mandat à la fin mai. Elle a été remplacé par Katharina Thalmann-Bolz, membre du Grand Conseil, dès le 1^{er} juin. Katharina Thalmann-Bolz lui a également succédé au sein de la commission des élections.

Le Conseil remercie chaleureusement Nadine Gobet dont la participation active et l'excellente collaboration ont été extrêmement précieuses pour le fonctionnement du collège.

Au 31 décembre 2021, les mandats de Maurice Ropraz et Philippe Vallet ont également pris fin. Le Conseil est heureux d'avoir pu bénéficier de leurs compétences juridiques et de leur implication sans faille et les remercie également.

Dans sa séance du 2 novembre 2021, le Grand Conseil a élu Caroline Gauch, Présidente du Tribunal d'arrondissement du district de la Singine en remplacement de Philippe Vallet. Romain Collaud, Conseiller d'Etat, Directeur de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, a quant à lui été élu le 17 décembre 2021 pour reprendre la place de Maurice Ropraz au sein du Conseil.

Le personnel du secrétariat, composé de Christine Keller, Secrétaire générale et de Yolande Brünisholz, Secrétaire, est resté stable au cours de cet exercice. Mme Keller a toutefois fait valoir son droit à une retraite anticipée pour le 31 décembre 2021 ; la candidature de Marjorie Jaquet a été retenue pour la remplacer dès le 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil tient à remercier sa Secrétaire générale pour son engagement au service de l'autorité de surveillance du pouvoir judiciaire durant plus de 14 ans. Depuis 2007, Mme Keller a participé d'une manière essentielle à la mise en place des structures, à l'organisation de cette toute nouvelle autorité et à son fonctionnement au cours de ces très nombreuses années. Le Conseil lui est reconnaissant pour tout le travail accompli en faveur de la justice fribourgeoise et, plus particulièrement, pour sa précieuse collaboration, ses capacités organisationnelles et d'analyse, sa disponibilité et son dévouement pour le Conseil. Le Conseil lui adresse une nouvelle fois ses meilleurs vœux et lui souhaite bonheur et succès pour cette nouvelle phase de sa vie.

Le Président du Conseil, Johannes Frölicher, fait partie du comité de pilotage de l'analyse du Pouvoir judiciaire. Il est également co-mandant, avec le Directeur de la sécurité et de la justice, du programme E-Justice qui vise à digitaliser la justice. Quant à Christine Keller, elle a représenté le Conseil au sein de la Commission informatique des autorités judiciaires.

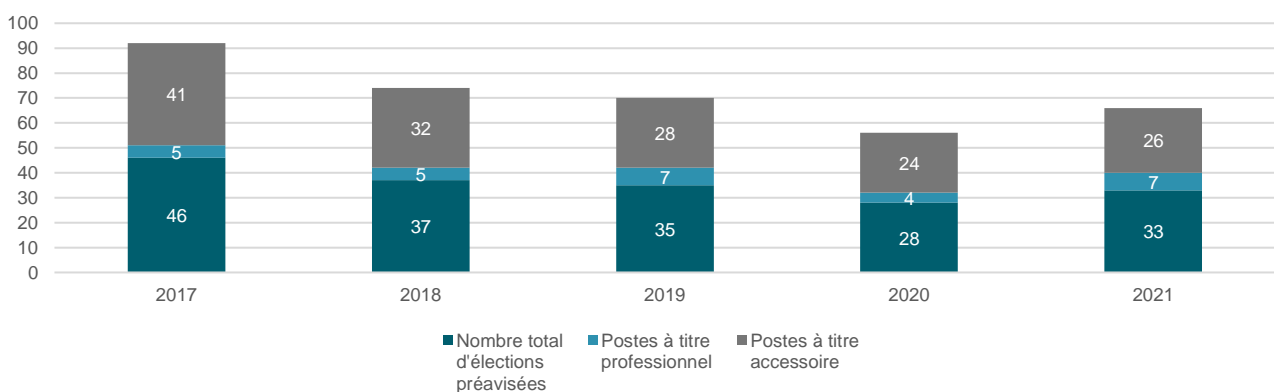
1.2 Séances plénières et des commissions

En 2021, le Conseil a tenu quatorze séances plénières. Pour respecter les règles sanitaires en vigueur, il a siégé soit par visioconférence, soit dans les locaux de la Chancellerie plus spacieux que sa salle usuelle de séance. Il remercie ainsi chaleureusement la Chancellerie d'Etat qui lui a gracieusement mis à disposition des salles pour ses séances plénières.

Les commissions se sont réunies en présentiel et par visioconférence en fonction des besoins. Malgré la pandémie, le Conseil a pu, par délégations, procéder aux inspections des autorités judiciaires. La Commission des élections a également auditionné des candidats aux fonctions judiciaires à titre professionnel.

Pour choisir sa nouvelle secrétaire générale, le Conseil a désigné une délégation spéciale, composée de Johannes Frölicher, Damien Colliard et Michel Heinzmann.

Elections - préavis Conseil de la magistrature 2017-2021



1.3 Elections, nominations et départs

1.3.1 Elections

Elections		
Personnes élues	Fonction	Remplacement
Tribunal cantonal		
Marc Zürcher	Juge suppléant	Christophe Maillard
Mathias Boschung	Juge suppléant	André Riedo
Ministère public		
Sonja Hurni	Procureure	Markus Julmy
Sandrine Chardonens	Procureure	Jean-Luc Mooser
Tribunal pénal économique		
Martin Morel	Assesseur (expert-comptable)	Oswald Udry
Cellule judiciaire itinérante		
Nadine Aebischer	Juge itinérante	Nouveau poste en lien avec e-Justice
Tribunal d'arrondissement de la Sarine		
Claudia Häller	Assesseure	Christiane King-Perroulaz
Anne Hemmer	Assesseure	Brigitte Steinauer
Succession à élire en 2022	Assesseur	Sophie Tritten
Tribunal d'arrondissement de la Singine		
Debora Friedli	Présidente	Peter Rentsch
Urs Kolly	Assesseur	Gabriel Aebischer
Markus Stöckli	Assesseur	Bruno Schwaller
Judith Berger	Assesseure	Ruth Waeber-Hayoz
Tribunal d'arrondissement de la Gruyère		
Romain Lang	Président	Philippe Vallet
Damien Blanc	Assesseur	Barbara Progin
Tribunal d'arrondissement du Lac		
David Humair	Assesseur	Nicole Alexandra Piano Aeby
Valentine Tschümperlin	Assesseure	Nouveau poste

Elections		
Personnes élues	Fonction	Remplacement
Tribunal d'arrondissement de la Broye		
Christine Keller	Assesseure	Gabriel Dougoud
Tribunal des baux de la Singine et du Lac		
Nicholas Bürgy	Président	Pascale Vaucher Mauron
Tribunal des prud'hommes de la Singine		
Irène Marguet	Assesseure (employeur)	Norbert Vonlanthen
Jonas Kühni	Président	Caroline Gauch
Tribunal des prud'hommes de la Gruyère		
Succession à élire en 2022	Assesseur suppléant (employeur)	Annick Remy
Tribunal des prud'hommes de la Glâne		
John Ropraz	Assesseur (employeur)	Bernard Ropraz
Justice de paix de la Sarine		
Blaise Rochat	Assesseur (gestion immobilière et comptabilité ou domaine de la santé mentale)	Yves Turchet
Catherine Ducrest-Wyssmüller	Assesseure (gestion immobilière et comptabilité ou domaine de la santé mentale)	Nouveau poste
Jean-Pierre Antonio Gauch	Assesseur (gestion immobilière et comptabilité ou domaine de la santé mentale)	Nouveau poste
Justice de paix de la Singine		
Michel Seewer	Assesseur (formation en psychologie)	Rita Raemy
Justice de paix du Lac		
Ivan Progin	Assesseur (gestion des biens/comptabilité)	Brigitte Laubscher
Justice de paix de la Glâne		
Jean-François Bard	Assesseur (gestion des biens/comptabilité)	Nouveau poste
Jean-François Bonfils	Assesseur (gestion des biens/comptabilité)	Nouveau poste
Succession à élire en 2022	Assesseur (contrôle des comptes)	Jean-Blaise Castella

Elections		
Personnes élues	Fonction	Remplacement
Justice de paix de la Broye		
Eric Haberkorn	Assesseur (santé/psychologie/pédagogie)	Bruno Castrovinci
Thierry Schneider	Assesseur (comptabilité, gestion des biens)	Sylvie Uebelhart
Commission d'expropriation		
Marie Angelina Cécika Christen	Assesseure (juriste, avocate)	Yves Bosson
Succession à élire en 2022	Assesseur (ingénieur)	Edgar Schorderet
Commission de recours de l'Université		
Daniela Kiener	Présidente	Markus Julmy
Andreas Stöckli	Assesseur suppléant	Sébastien Schief

Le Conseil exprime sa gratitude à toutes les personnes ayant œuvré pour le Pouvoir judiciaire.

1.3.2 Nominations

Il est rappelé que dans des situations exceptionnelles et urgentes, le Conseil est habilité à nommer de sa propre autorité un juge pour une durée maximale de six mois (art. 91 al.1 let. d LJ). Lorsqu'il est vraisemblable qu'un magistrat sera empêché pour une période plus longue, il peut pourvoir à son remplacement pour douze mois au maximum, moyennant approbation du Grand Conseil, sur préavis de la Commission de justice (art. 91 al. 1 let. d^{bis} LJ). Par ailleurs, en cas d'empêchement, chaque juge professionnel-le dispose d'un ou plusieurs suppléants ou d'une ou plusieurs suppléantes ordinaires. Le suppléant ou la suppléante est choisi-e par le Conseil de la magistrature parmi les juges professionnels de l'autorité judiciaire concernée, dans l'ensemble des arrondissements ; il ou elle doit disposer des mêmes compétences professionnelles et linguistiques pour traiter de manière convenable les dossiers du ou de la juge empêché-e. Les dispositions relatives à la désignation d'un remplaçant ou d'une remplaçante pour le ou la procureur-e général-e et les juges du Tribunal cantonal demeurent réservées (art. 22 al. 1 et 2 LJ).

Comme déjà expliqué dans le dernier rapport, le Conseil, régulièrement appelé à nommer des juges/présidents-es/procureurs-es ad hoc pour remplacer pendant une durée déterminée des titulaires temporairement indisponibles (art. 91 al. 1 let. d et d^{bis} LJ) a décidé de constituer un réservoir de candidats susceptibles de faire l'objet d'une telle nomination. Il a par conséquent invité tous les greffiers des autorités judiciaires à manifester leur intérêt à assumer un mandat ad hoc. Sa démarche, qui a rencontré un écho favorable, donne l'opportunité à des greffiers de faire une première expérience de la magistrature.

A l'issue d'un mandat ad hoc, le Conseil procède à une inspection finale sous forme de transmission d'un rapport final d'activité. Les greffiers ayant accompli un tel mandat se voient délivrer une attestation.

En 2021, le Conseil a nommé dix magistrats ad hoc (art. 91 al.1 let. d LJ). Il a par ailleurs fait usage de l'art. 22 LJ à onze reprises (magistrat *ad hoc* et suppléance de présidence), dont un pour un magistrat hors canton.

Nominations		
Personne nommée	Fonction	Base légale
Ministère public		
Yasemin Bayhan Nager	Procureure ad hoc	Art. 91 al. 1 let. d LJ
Pierre Aubert	Procureur ad hoc	Art. 22 al. 4 LJ
Tribunal des mesures de contrainte		
Cornelia Thalmann El Bachary	Juge ad hoc (10%)	Art. 91 al. 1 let. d LJ
Tribunal pénal des mineurs		
Jonas Petersen	Président ad hoc (80/50%)	Art. 91 al. 1 let. d LJ
Tribunal d'arrondissement de la Sarine		
Julia Giallombardo	Présidente ad hoc (40%)	Art. 91 al. 1 let. d LJ
Jonas Kühni	Président ad hoc (10%)	Art. 91 al. 1 let. d LJ
Tribunal d'arrondissement de la Gruyère		
Francine Pittet	Présidente ad hoc	Art. 91 al. 1 let. d LJ
Philippe Vallet	Président ad hoc (60%)	Art. 91 al. 1 let. d LJ
Tribunal d'arrondissement du Lac		
Pascale Vaucher Mauron	Juge de police ad hoc	Art. 22 LJ
Tribunal d'arrondissement de la Broye		
Ludovic Farine	Président ad hoc	Art. 91 al. 1 let. d LJ
Justice de paix de la Sarine		
Samuel Briguet	Juge de paix ad hoc (100%)	Art. 91 al. 1 let. d LJ
Justice de paix de la Singine		
Yannick Riedo	Juge de paix ad hoc (50%)	Art. 91 al. 1 let. d LJ

En outre, Debora Friedli a été nommée suppléante du Président du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère, du Tribunal des baux districts du sud, du Tribunal des prud'hommes de la Singine et du Tribunal des prud'hommes de la Gruyère. Romain Lang a été nommé suppléant du Président des Tribunaux d'arrondissement de la Glâne et de la Veveyse ainsi que du Tribunal des baux districts du sud. Sonia Bulliard Grosset a été nommée suppléante du Président du Tribunal d'arrondissement de la Glâne.

Enfin, faisant suite à l'obtention de nouveaux postes de magistrats à compter du 1^{er} janvier 2022 (cf. point 2.3), le Conseil, en application de l'art. 10b al. 2 LJ, a augmenté les taux d'activité des magistrates suivantes (EPT = équivalents plein temps) :

- > La Présidente du Tribunal du Lac Sandrine Schaller Walker (+0,2 EPT, soit de 60 à 80%),
- > La Présidente du Tribunal de la Gruyère Frédérique Bütikofer Repond (+0,1 EPT, soit de 50 à 60%),
- > La Présidente du Tribunal de la Gruyère Camille Perroud Sugnaux (+0,1 EPT, soit de 50 à 60%),
- > La Juge du Tribunal des mesures de contrainte Delphine Maradan (+0,5 EPT, soit de 50 à 100%),
- > La Juge du Tribunal des mesures de contrainte Géraldine Pontelli-Barras (+0,1 EPT, soit de 50 à 60%),
- > La Juge du Tribunal des mesures de contrainte Sonja Walter (+0,1 EPT, soit de 50 à 60%).

Comme mentionné dans nos derniers rapports annuels, la charge de travail en français du Tribunal du Lac a considérablement augmenté ces dernières années, sans que le taux d'activité de sa magistrate francophone ne soit adapté. Quant aux deux présidentes pénalistes gruériennes, elles demandaient de longue date une augmentation de leur taux et accomplissaient depuis longtemps de très nombreuses heures supplémentaires sans jamais en avoir sollicité le paiement. S'agissant enfin du Tribunal des mesures de contrainte, cette attribution d'augmentation de taux allait de soi eu égard à l'augmentation et la complexification des affaires depuis de nombreuses années. Pour ce Tribunal, le Conseil estimait nécessaire qu'un des trois postes de juge soit occupé à 100% eu égard notamment à la nature des procédures.

1.4 Pouvoir de surveillance

L'art. 127 de la Constitution (Cst.) charge le Conseil de la surveillance administrative et disciplinaire du Pouvoir judiciaire et du Ministère public (al.1). Le Conseil est autorisé à déléguer au Tribunal cantonal la surveillance administrative des autorités judiciaires de première instance (al. 2).

1.4.1 Surveillance administrative

Outre l'inspection du Tribunal cantonal qui lui revient d'office, le Conseil a inspecté les autorités suivantes :

- > Le Tribunal des mesures de contrainte
- > Les Tribunaux d'arrondissement de la Sarine, Broye, Glâne, Singine et Gruyère
- > Le Tribunal pénal économique
- > Le Procureur général et ses deux adjoints ainsi que la procureur Sonja Hurni
- > La Cellule judiciaire itinérante
- > L'Autorité de surveillance du Registre foncier
- > Les Préfectures de la Sarine, Singine, Gruyère et Glâne.

L'inspection des autres autorités a été déléguée au Tribunal cantonal comme l'autorise l'art. 127 al. 2 Cst.

Dans l'ensemble, les inspections n'ont pas révélé de dysfonctionnement. Le Conseil note cependant que beaucoup d'autorités se plaignent d'une surcharge et d'un manque de ressources ainsi que de l'exiguïté des locaux (voir également les points 2.1.1 et 2.1.2).

Se fondant sur les inspections et rapports des autorités, il a formulé des remarques pour chacune d'elles au chapitre 3.

Statistiques – informatique

Dans le cadre de la surveillance administrative, le Conseil examine et analyse les statistiques des autorités non seulement pour l'établissement de son rapport annuel sur l'activité judiciaire mais également en vue des inspections évoquées ci-dessus. La connaissance de ces chiffres est indispensable pour réagir aux surcharges et aux retards, identifier tout problème concernant les méthodes de travail des juges et utiliser de manière efficace la Cellule itinérante, destinée à soulager les autorités temporairement surchargées. C'est également un outil précieux pour identifier les problèmes de dotation des tribunaux et soutenir de manière étayée auprès des autorités politiques les demandes d'EPT supplémentaires pour ceux qui sont durablement sous-dotés.

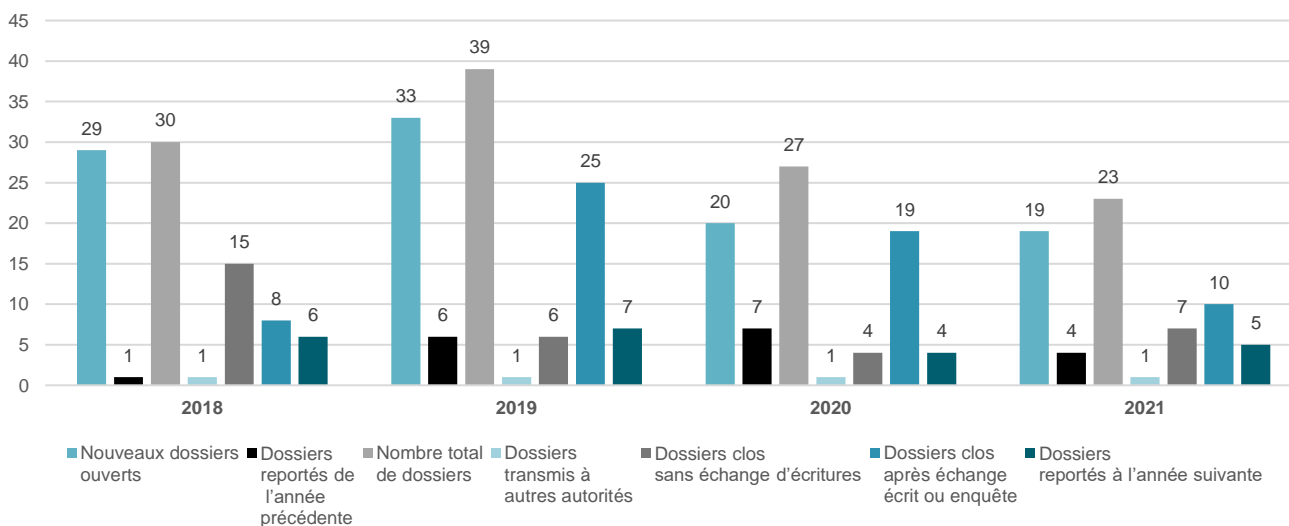
A ce titre, le Conseil rappelle l'importance et la nécessité de disposer d'un outil lui permettant de regrouper et de comparer l'ensemble des statistiques des autorités toutes matières confondues.

Quant à la base de données vieillissante regroupant l'ensemble des magistrats professionnels et non professionnels du canton, elle ne permet pas de travailler de manière rationnelle et efficace. Le Conseil doit pouvoir disposer à l'avenir d'un outil moderne et performant pour gérer les ressources en juges et informer, respectivement répondre rapidement aux questions posées par les autorités politiques et les justiciables en relation avec la composition des autorités judiciaires. Le Conseil en a fait la demande.

Bien que sans rapport direct avec son activité de surveillance, il y a lieu de relever à ce stade du rapport relatif aux outils informatiques, que le Conseil devrait pouvoir disposer d'un programme de gestion des dossiers afin de gagner un temps précieux dans la numérisation de l'ensemble de son activité. Le Conseil en a fait la demande.

1.4.2 Surveillance disciplinaire

Surveillance disciplinaire CM - évolution 2018-2021



Le nombre de nouvelles dénonciations est toujours à la baisse. A relever que plusieurs intervenants reviennent à la charge une ou plusieurs fois après la décision de classement du Conseil. Ces interventions réitérées, qui concernent des éléments sur lesquels le Conseil s'est déjà prononcé, ne sont pas comptabilisées comme de nouvelles entrées. Elles représentent néanmoins une charge de travail certaine.

Une procédure a été ouverte contre un magistrat. Elle est suspendue pour l'heure.

Il y a lieu de relever enfin que, dans un souci d'efficacité, il sera à l'avenir fait usage de manière plus fréquente de l'art. 43 du code de procédure et de juridiction administrative qui permet de demander la régularisation des interventions.

1.5 Communication

La conférence de presse pour la publication du rapport a été annulée en raison de la pandémie. En lieu et place, le secrétariat a transmis aux journalistes accrédités le rapport ainsi qu'un communiqué de presse le 11 juin 2021, en indiquant que le Président se tiendrait à leur disposition pour toutes questions le 16 juin, date à laquelle le communiqué de presse et le rapport annuel ont été publiés sur le site.

Dit rapport a été présenté devant le Grand Conseil lors de sa session du 24 juin 2021. Le Président du Conseil a assisté à cette présentation comme le veut la loi (art. 198a de la loi sur le Grand Conseil).

1.6 Consultations

Le Conseil a été consulté sur l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le Grand Conseil, l'avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat et l'avant-projet d'ordonnance relatif à la conduite par objectifs, au développement et à l'évaluation du personnel de l'Etat.

Dans le cadre de sa détermination relative au Postulat Nicolas Kolly et Grégoire Kubski - Rémunération des assesseurs, il a rappelé que, en 2019, il avait demandé au Service de la justice de procéder à une analyse comparative des indemnités des magistrats non professionnels dans les cantons romands et de Berne. Cette analyse avait révélé que les assesseurs fribourgeois sont moins bien rémunérés que leurs homologues des cantons voisins.

Le Conseil a toujours considéré que l'indemnisation particulièrement basse des juges non permanents fribourgeois n'est pas adaptée aux compétences parfois très pointues requises pour exercer la fonction d'assesseur et à la charge de travail qu'elle représente. Le bon fonctionnement des autorités judiciaires repose tant sur la disponibilité des assesseurs que sur leurs compétences de spécialistes. Partant, le Conseil n'a pu que saluer une augmentation de la rémunération des juges non permanents.

1.7 Enquêtes

Incidences de la Covid-19 sur les Autorités judiciaires fribourgeoises

Afin d'évaluer les incidences de la crise sanitaire l'activité judiciaire du canton, le Conseil avait procédé en 2020 à deux enquêtes auprès de toutes les autorités judiciaires.

Comme il s'était engagé à le faire, le Conseil a assuré, dans le courant de l'année 2021, le suivi auprès des autorités qui avaient indiqué dans le cadre de l'enquête relative à la 1ère vague de la Covid craindre des risques de déni de justice.

Enquête sur le taux de réussite de la conciliation en Romandie

Pour pouvoir renseigner la Commission de justice qui souhaitait savoir où se situent les autorités fribourgeoises en matière de conciliation en Suisse romande, le Conseil a procédé à une enquête auprès des cinq cantons romands et de Berne. Elle portait sur le taux de réussite des conciliations (transactions et propositions de jugement acceptées dans le cadre des procédures de conciliation des art. 197 ss CPC. Cinq cantons ont répondu.

En substance, Berne, qui compte quatre autorités régionales de conciliation, obtient le meilleur taux de réussite des conciliations (près de 50%). Il devance largement tous les autres cantons. Avec plus de 30% de réussite, Genève se distingue également. Dans ce canton, les magistrats qui tentent la conciliation, ne traitent pas le dossier au fond en cas d'échec de celle-ci. Les taux obtenus à Fribourg sont comparables à ceux des autres cantons romands.

1.8 Analyse du pouvoir judiciaire

Le rapport final de l'analyse (cf. point 2.2 pour le contenu et les suites de dite analyse) a été finalisé et présenté au Conseil d'Etat le 3 novembre 2021 par le Président du Conseil de la magistrature et le Procureur général. La conférence de presse a eu lieu le 17 novembre 2021, le Président du Conseil de la magistrature et le Procureur général y ont également pris part.

1.9 Divers

1.9.1 Covid-19

Au cours de cet exercice, le Conseil a mis quatre fois à jour ses directives et instructions à l'intention des autorités fribourgeoises soumises à la surveillance du Conseil de la magistrature émises le 16 mars 2020, soit le 14 janvier, le 13 juillet, 22 septembre 2021 et 10 décembre 2021.

1.9.2 Rapport du Conseil

La nouvelle forme du rapport annuel du Conseil a été saluée tant par les acteurs du Pouvoir judiciaire que par le Grand Conseil.

1.9.3 Commission de justice du Grand Conseil

Le 21 janvier 2021, le Président du Conseil, la Secrétaire générale ainsi que le Directeur de la sécurité et de la justice ont rencontré la Commission de justice du Grand Conseil pour discuter du manque de ressources du pouvoir judiciaire.

Dans sa séance du 27 février 2021, la Commission a souhaité obtenir des renseignements relatifs aux critères sur lesquels se base le Conseil pour classer les candidats à des postes non professionnels. Les réponses lui ont été fournies.

Durant l'été, des échanges ont lieu entre la Commission et le Conseil sur les postes de magistrats à temps partiel.

1.9.4 Heures supplémentaires des magistrats

Il est rappelé que les magistrats qui demandent la validation de leurs heures supplémentaires en vue de leur paiement doivent les justifier.

Pour 2021, le Conseil a validé les heures supplémentaires de neuf magistrats. Le total s'élève à 1257,89 heures.

2 Le Pouvoir judiciaire en 2021

2.1 Synthèse et éléments marquants de l'année

2.1.1 Personnel

Dans le cadre des inspections et des rapports annuels des années précédentes, de nombreuses autorités judiciaires ont fait valoir des charges de travail importantes nécessitant l'octroi de forces supplémentaires tant en magistrats, qu'en greffiers ou personnel administratif. A ce titre, il y a lieu de relever que tous les tribunaux d'arrondissement sont unanimes sur la complexité croissante dans les domaines du droit de la famille et des procédures pénales. Le recours à la Cellule itinérante, la nomination de juges ad hoc pour des situations particulières liées à des procédures importantes, complexes ou chronophages ou pour palier à l'absence de magistrats, l'augmentation des heures supplémentaires, la motivation des plaintes adressées au Conseil contre des magistrats, les critiques portant sur la durée des procédures font partie des éléments qui confirment le manque de ressources.

Les effets des nouveaux postes octroyés pour 2022 (voir la section 2.3 pour le détail) ne seront visibles que dans l'avenir.

Dans ce contexte de surcharge, les Autorités remercient l'ensemble de leur personnel pour leur engagement et leurs efforts soutenus et permanents.

2.1.2 Locaux

Certaines autorités ont relevé l'exiguïté de leurs locaux. Des solutions sont en passe d'être trouvées pour le Tribunal des mesures de contrainte et la Justice de paix de la Sarine. Il conviendra toutefois de prêter une attention particulière aux Tribunaux d'arrondissement de la Broye et de la Veveyse ainsi qu'à la Justice de paix de la Gruyère.

2.1.3 Salaire des magistrats

Le Conseil est parfois confronté au retrait de candidature à des postes professionnels en raison des classifications salariales - trop modiques en comparaison à d'autres cantons notamment - recommandées par le Service du personnel. Le Conseil est inquiet que cela ne restreigne le vivier des candidats potentiels.

2.1.4 Système de gestion de dossiers pour les Préfectures

Les Préfectures ne disposent toujours pas de système de gestion des dossiers électronique pour gérer informatiquement les affaires pénales de sorte qu'elles doivent continuer à travailler avec des listes Excel. Ceci n'est plus acceptable avec les exigences d'efficacité et de rationalité actuelles. Certaines préfectures relèvent également la nécessité d'une digitalisation des transmissions de rapports de police afin d'éviter la double saisie des données.

Le Conseil est intervenu auprès de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts dans le courant de l'automne pour que les préfectures puissent bénéficier de Tribunaux.

En lien avec les Préfectures, le Conseil constate que les activités de celles-ci dans le domaine du droit administratif ne sont pas soumises à sa surveillance.

2.2 Analyse du Pouvoir judiciaire

« Le Pouvoir judiciaire fribourgeois fonctionne bien et de manière efficace », telle est la conclusion finale du rapport. Au-delà des mesures d'amélioration proposées, le Conseil se réjouit de la mise en évidence de ce constat important et réjouissant.

Après un premier volet livré en 2019 portant sur les tribunaux d'arrondissement, le Tribunal cantonal, le Ministère public, la Cellule judiciaire itinérante, le Conseil de la magistrature et leurs interactions avec les services centraux de l'Etat, le deuxième volet de l'analyse mandatée par le Conseil d'Etat s'est achevé en 2021. Celui-ci portait sur les autres autorités judiciaires à l'exception de certaines commissions spéciales.

En substance, le rapport du comité de pilotage chargé de l'analyse du Pouvoir judiciaire (COPIL) prévoit trois mesures essentielles et prioritaires. Il s'agit premièrement de regrouper différentes autorités judiciaires. Les tribunaux d'arrondissement et les justices de paix devraient être regroupées entre trois nouveaux arrondissements judiciaires représentant des volumes de dossiers comparables : un pour les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse, un pour la Sarine et un pour la Singine, le Lac et la Broye. Le COPIL plaide également pour la création d'un tribunal pénal unifié. Enfin, il préconise le regroupement des autorités de conciliation en matière de bail en une autorité centralisée, qui siègerait toutefois toujours dans les districts.

Deuxièmement, le COPIL appelle de ses vœux la création d'un organe de conduite du Pouvoir judiciaire, qui serait composé de magistrats, placé sous la surveillance du Conseil de la magistrature, et visant notamment le regroupement des fonctions de soutien transverses.

Enfin, la poursuite de la mise en œuvre de la digitalisation de la justice, à travers le projet e-justice, constitue la troisième mesure prioritaire.

Parmi toutes les autres mesures proposées, onze sont qualifiées d'importantes. Certaines pourraient être confiées à l'organe de conduite : ressources humaines centralisées, formation du personnel, centralisation de la comptabilité, amélioration de la transparence, échange de bonnes pratiques, etc. Au surplus, la cellule judiciaire itinérante doit être maintenue, le Tribunal des mesures de contrainte devrait faire l'objet d'une attention particulière, et les justices de paix devraient être renommées en tribunaux de protection de l'enfant et de l'adulte.

En ce qui concerne le Conseil de la magistrature, le COPIL retient la nécessité de l'amélioration de la transparence du rapport du Conseil et l'uniformisation de ceux des différentes autorités.

Pour les suites, la Direction de la sécurité, de la justice et du sport est maintenant chargée d'évaluer les incidences financières, infrastructurelles ou encore légales, et d'établir une planification de réalisation de sa mise en œuvre. Le Conseil prendra naturellement part à la mise en place des mesures préconisées.

Il convient enfin de relever que l'adaptation du Plan directeur 2017-2021 du Conseil de la magistrature avait été reportée jusqu'aux résultats de l'analyse. Le Conseil travaille actuellement à cette adaptation. S'agissant de la mesure relative à la transparence et l'harmonisation des rapports, les travaux sont également en cours depuis 2020 : les différentes autorités communiquent désormais leurs rapports annuels sur un formulaire unifié élaboré, le rapport du Conseil a été revu afin de gagner en lisibilité et transparence. La digitalisation de l'activité du Conseil a débuté il y a plusieurs années déjà et des demandes informatiques relatives à l'accessibilité des statistiques ont été déposées.

2.3 Dotation des autorités judiciaires (nouveaux postes pour 2022)

Faisant notamment suite à différentes interventions du Conseil et de la Commission de justice du Grand Conseil, la Direction de la sécurité et de la justice a, dans le courant de l'année 2021, demandé aux autorités judiciaires un état des besoins urgents en personnel de manière à leur permettre de mener à bien leur mission. Avec le soutien du Conseil et de la Commission de justice, la création d'un nombre important de nouveaux postes pour 2022 a été défendue par le Directeur de la sécurité et de la justice devant le Conseil d'Etat. Le pouvoir judiciaire a ainsi pu obtenir onze nouveaux postes, dont 2,7 EPT de magistrats, pour 2022.

Le Conseil est soulagé que ses démarches tendant à renforcer les effectifs du pouvoir judiciaire aient été soutenues et couronnées de succès. Il est très reconnaissant envers tous les acteurs qui ont permis cette augmentation de ressources.

En concertation avec le Service de la justice et en fonction des rapports annuels du Conseil et des besoins totaux qui avaient été exprimés, ces EPT (équivalents plein temps) ont été répartis de la manière suivante :

- > Tribunal d'arrondissement de la Broye : 0,7 EPT Greffier
- > Tribunal d'arrondissement de la Gruyère : 0,8 EPT Magistrat, 0,8 EPT Greffier, 0,8 EPT Secrétaire de juge
- > Tribunal d'arrondissement de la Sarine : 0,5 EPT Greffier
- > Tribunal d'arrondissement du Lac : 0,2 EPT Magistrat, 0,7 EPT Greffier
- > Ministère public : 0,1 EPT Greffier, 0,5 EPT Conseiller économique
- > Tribunal des mesures de contrainte : 0,7 EPT Magistrat, 0,7 EPT Greffier, 0,7 EPT Secrétaire de juge
- > Justice de paix de la Gruyère : 0,8 EPT Greffier
- > Justice de paix de la Sarine : 1 EPT Magistrat, 1 EPT Greffier, 1 EPT Secrétaire de juge

Un poste de Juge de paix de la Sarine à 100% et un poste de Président-e du Tribunal de la Gruyère à 60% ont été mis au concours. Les candidats ont été élus lors de la session de février 2022. Les pourcentages restants ont été attribués à des magistrates déjà en place (cf. point 1.3.2).

2.4 Crise sanitaire Covid-19

Confrontées depuis 2020 à une situation totalement inédite, les autorités judiciaires ont parfaitement géré la situation ne cessant jamais de fonctionner.

Tandis que les problématiques de 2020 touchaient le fonctionnement même des autorités, les difficultés de 2021 ont porté sur la gestion des absences du personnel et des différents acteurs de la justice (quarantaines, isolements).

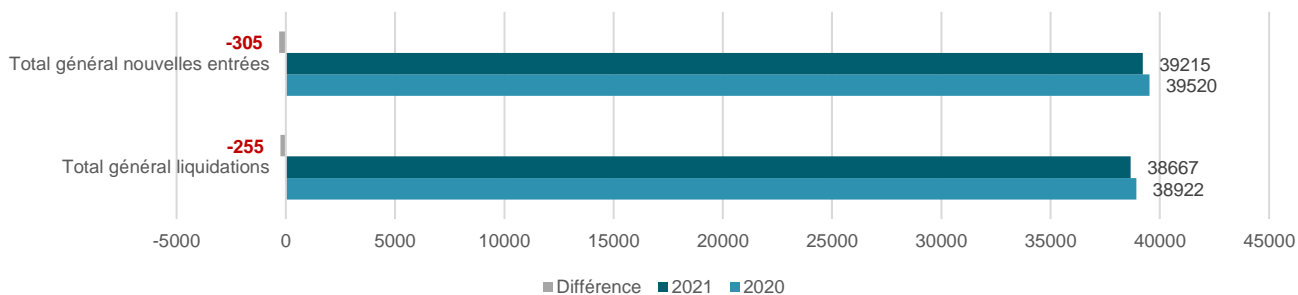
Les autorités qui travaillaient déjà à flux tendu avant la crise sanitaire ont vu leur situation se péjorer. L'année 2021 a permis de rattraper un certain retard grâce à la motivation et le dévouement de l'ensemble du personnel.

Le Conseil tient à remercier l'ensemble des Autorités pour tous les efforts consentis durant cette période qui ont permis de prouver que la justice fribourgeoise peut résister à des crises.

2.5 Charge de travail (entrées et liquidations)

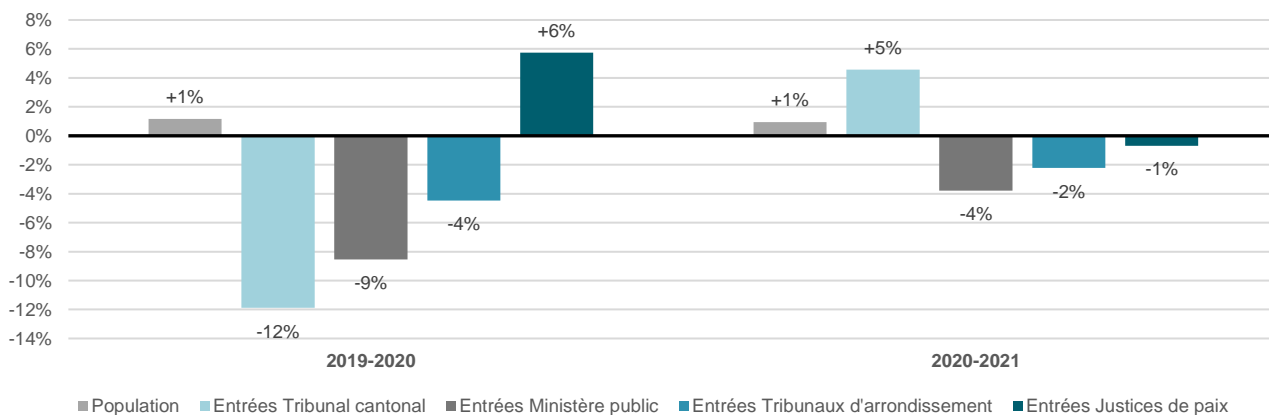
Comme déjà relevé à plusieurs reprises, s'agissant de la charge de travail et des liquidations globales du Pouvoir judiciaire, il est important de relever que sans un outil statistique uniforme applicable à toutes les autorités judiciaires et compte tenu des natures différentes des procédures pendantes auprès des autorités, il est difficile d'en donner une véritable vue d'ensemble. Les diagrammes ci-dessous ne tiennent pas compte des chiffres de la Cellule itinérante qui sont déjà compris dans ceux des autorités lui ayant transmis les dossiers. Il en va de même pour les Préfectures qui ne disposent pas du système Tribuna et dont certaines entrées sont déjà comptabilisées au Ministère public, ainsi que pour les Commissions de conciliation en matière de bail, dont une partie des chiffres se retrouvent dans ceux des tribunaux. Par souci d'exhaustivité, ces chiffres sont toutefois répertoriés dans la seconde partie des tableaux ci-dessous.

Entrées et liquidations des Autorités disposant du logiciel Tribuna - évolution 2020-2021 (sans Commissions et Préfectures)

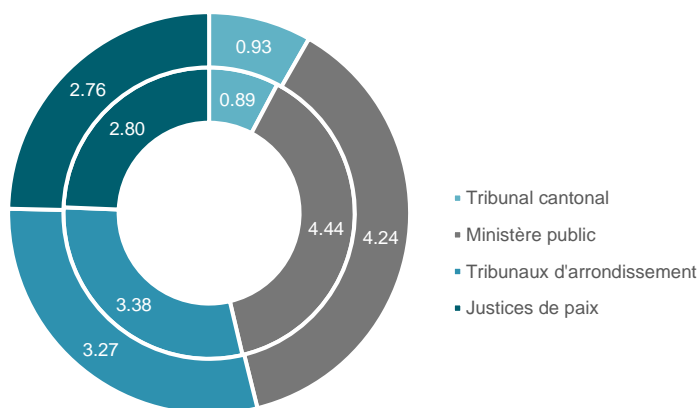


Evolution population et nouvelles entrées 2019-2021

Tribunal cantonal - Ministère public - Tribunaux d'arrondissement - Justices de paix

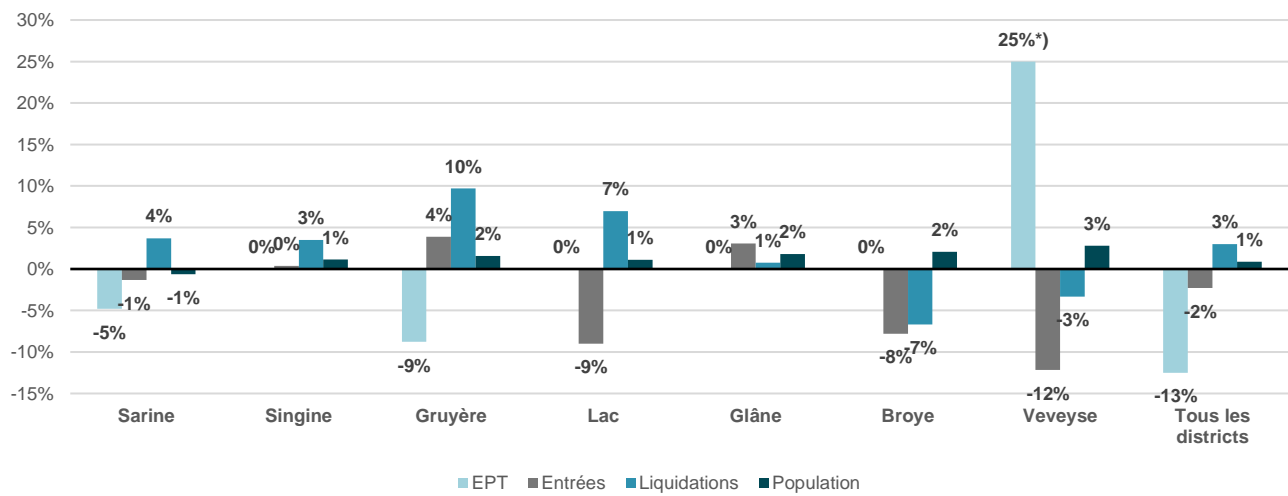


Affaires inscrites au rôle par 100 habitants 2020-2021



2020 = cercle intérieur
2021 = cercle extérieur

Evolution Population - EPT - Entrées - Liquidations Tribunaux d'arrondissement 2020-2021



*) Les 25% d'augmentation en Veveyse résultent de l'engagement d'un EPT stagiaire.

2.5.1 Nouvelles entrées

Autorités disposant du logiciel Tribuna	2019	2020	2021
Tribunal cantonal	3249	2904	3043
Ministère public	15678	14445	13917
Tribunal des mesures de contrainte	688	634	830
Tribunal pénal des mineurs	2162	1427	1636
Cellule judiciaire itinérante ¹⁾	258	279	298
Tribunal pénal économique	3	6	3
Tribunaux d'arrondissement	11472	10980	10724
Justices de paix	8600	9124	9062
Total	41852	39520	39215

¹⁾ Les entrées de la Cellule itinérante sont déjà comptabilisées dans les autorités qui lui ont transmis les dossiers.

Autres Autorités	2019	2020	2021
Préfectures ¹⁾	17364	16045	17850
Commissions de conciliations en matière de bail ²⁾	662	725	633
Commission de recours de l'Université	5	4	9
Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail	2	4	1
Commission de recours en matière d'améliorations foncières	0	2	8
Commission d'expropriation	6	3	8
Autorité de surveillance du registre foncier	6	5	3
Commission de recours en matière de premier relevé	3	0	2
Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents	7	7	2
Total	18055	16795	18516

¹⁾ Une partie des entrées des Préfectures, qui ne disposent pas du système informatique Tribuna, est déjà comptabilisée au Ministère public.

²⁾ Une partie des affaires des commissions figurent dans les rôles des tribunaux.

2.5.2 Liquidations

Autorités disposant du logiciel Tribuna	2019	2020	2021
Tribunal cantonal	3270	3124	3095
Ministère public	15'598*)	14572*)	14127
Tribunal des mesures de contrainte	688	634	830
Tribunal pénal des mineurs	2947	1561	1463
Cellule judiciaire itinérante ¹⁾	217	268	304
Tribunal pénal économique	3	6	3
Tribunaux d'arrondissement	11635	10639*)	10958
Justices de paix	7995	8386	8191
Total	42136	38922	38667

¹⁾ Les liquidations de la Cellule itinérante sont déjà comptabilisées dans les autorités qui lui ont transmis les dossiers.

*) Ces chiffres ne correspondent pas aux rapports précédents, ceux-ci étaient en effet inexacts en raison d'un problème informatique. Ils ont été corrigés dans le présent rapport.

Autres Autorités (sans préfectures)	2019	2020	2021
Commissions de conciliations en matière de bail ¹⁾	608	736	666
Commission de recours de l'Université	9	8	8
Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail	3	4	1
Commission de recours en matière d'améliorations foncières	2	2	6
Commission d'expropriation	9	1	4
Autorité de surveillance du registre foncier	6	3	5
Commission de recours en matière de premier relevé	6	1	5
Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents	5	11	3

¹⁾ Une partie des affaires des commissions figurent dans les rôles des tribunaux.

Le **Tribunal cantonal** a vu le nombre global de ses affaires enregistrées et liquidées baisser durant cet exercice. Le nombre d'affaires pendantes a également pu diminuer. Ce ne sont toutefois que les cours administratives qui ont pu faire baisser le nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2021.

Le **Ministère public** a continué à gérer de manière très efficace sa charge de travail importante.

Depuis plusieurs années, le **Tribunal des mesures de contrainte** a vu ses dossiers et domaines de compétence augmenter sans que sa dotation en magistrat ne suive. Le nombre des nouvelles entrées est clairement à la hausse dans cet exercice justifiant ainsi de manière encore plus patente l'octroi d'un 0.7 EPT de magistrat pour 2022.

Contrairement à 2020, on assiste dans cet exercice à une augmentation du nombre d'entrées et du nombre d'affaires pendantes au 31 décembre pour le **Tribunal pénal des mineurs**.

Le nombre de nouvelles affaires, toutes matières confondues, enregistrées par les **Tribunaux d'arrondissement** a reculé, tandis que les liquidations ont pu augmenter de manière à faire baisser le nombre d'affaires pendantes au 31 décembre. Les tribunaux d'arrondissement de la Glâne et de la Gruyère ont en revanche vu une augmentation des nouvelles affaires enregistrées.

L'augmentation des équivalents plein temps (magistrat, greffier et secrétariat) de la **Cellule judiciaire itinérante** a permis d'augmenter encore en 2021 la cadence de travail de la cellule désormais indispensable au fonctionnement de plusieurs autorités. Cette augmentation n'a toutefois été consentie que pour compenser la participation des autorités au programme e-justice, il ne s'agit pas d'un renforcement en tant que tel de la cellule.

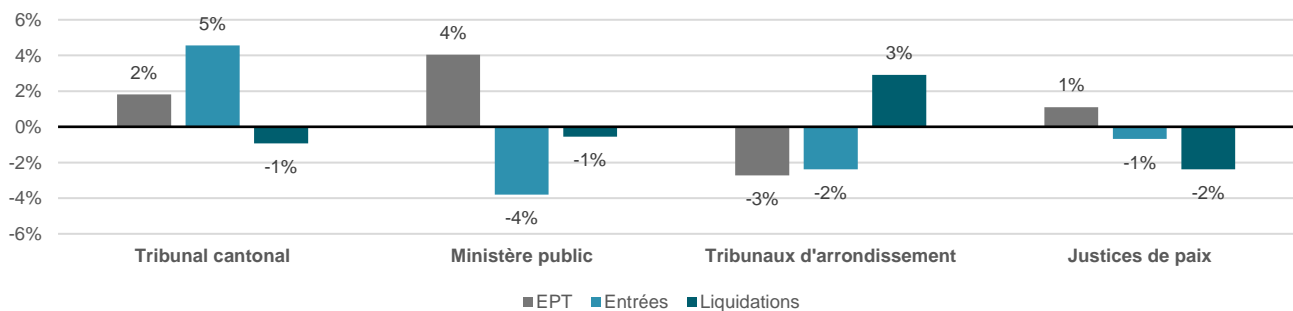
Le volume des nouvelles affaires toutes matières confondues **des Justices de paix** a baissé durant cet exercice, sans pour autant faire baisser le nombre d'affaires pendantes. Les dossiers continuent de se complexifier. Le nombre de décisions prises a augmenté tant en matière de protection des mineurs que des successions, il a revanche baisser en matière de protection des adultes.

Comme relevé plus haut (point 2.1.4), les **Préfectures** gèrent leurs affaires en s'appuyant sur des tableaux Excel, ce qui implique des pertes de temps et complique le travail de ces autorités déjà largement chargées. La juridiction administrative est actuellement exempte de la surveillance du Conseil.

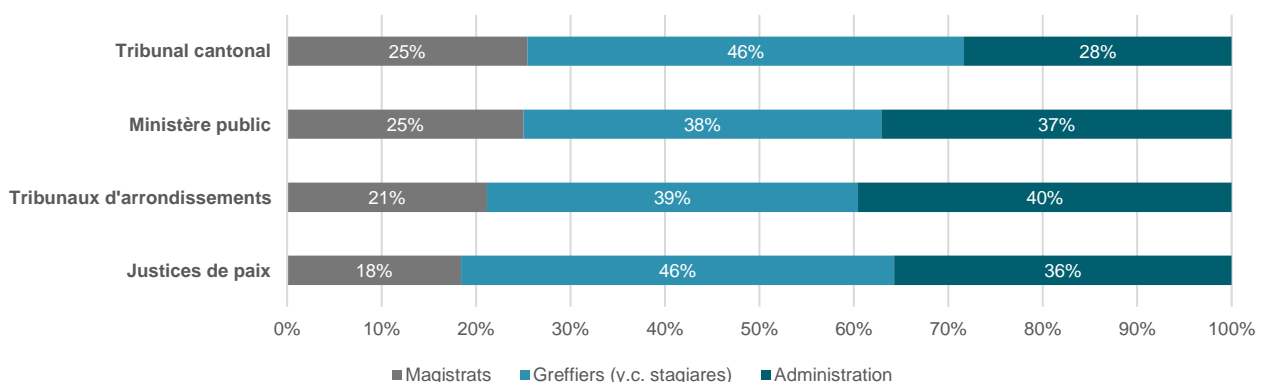
Quant aux **Commissions de conciliation en matière de bail**, le nombre de nouvelles affaires a légèrement baissé, leur taux de conciliation également.

2.6 Dotation des autorités judiciaires en 2021

Evolution équivalents plein temps EPT (magistrats, greffiers, administration) - Entrées - Liquidations 2020-2021



Ressources humaines EPT selon les diverses catégories 2021



3 Activité des juridictions

3.1 Tribunal cantonal

Mission et compétences

Le Tribunal cantonal (TC) est l'autorité supérieure en matière civile, pénale et administrative. En principe, il statue sur les appels et recours contre un jugement d'un Tribunal de 1ère Instance ainsi que sur les actions et recours contre des décisions rendues par des autorités administratives. A ce titre, il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de surveillance déléguée de l'administration de la justice.

Site du TC : <https://www.fr.ch/tc>

Organisation et composition au 31.12.2021

Michel Favre, Président ; Dina Beti, Vice-présidente

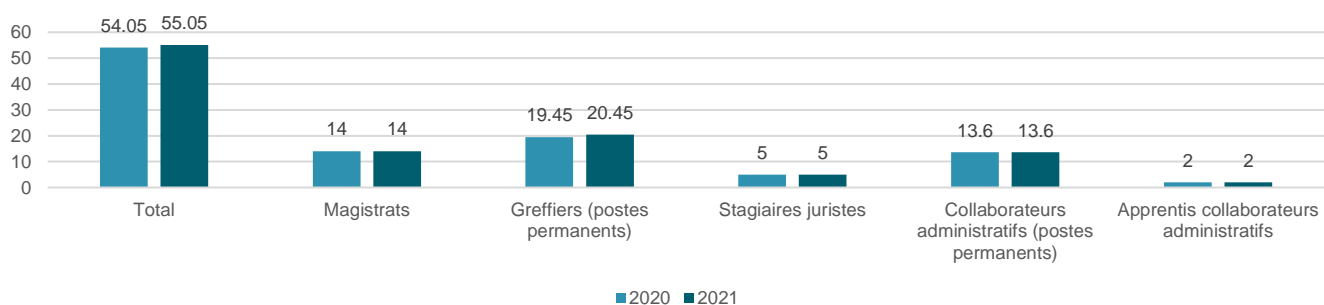
Marc Boivin, Jérôme Delabays, Markus Ducret, Johannes Frölicher, Dominique Gross, Yann Hofmann, Marianne Jungo, Daniela Kiener, Catherine Overney, Anne-Sophie Peyraud, Christian Pfammatter, Laurent Schneuwly, Marc Sugnaux, Sandra Wohlhauser, Membres

Annick Achtari, François-Xavier Audergon, Felix Baumann, Olivier Bleicker, Sonia Bulliard Grosset, Jenny Castella, Francine Defferrard, Catherine Faller, Susanne Fankhauser, Debora Friedli, Caroline Gauch, Tarkan Göksu, Catherine Hayoz, Michel Heinzmann, Mélanie Maillard Russier, Séverine Monferini Nuoffer, Jean-Luc Mooser, Bruno Pasquier, André Riedo, Armin Sahli, Jean-Marc Sallin, Sandrine Schaller Walker, Daniel Schneuwly, Erika Schnyder, Kurt Schwab, Pascal Terrapon, Catherine Yesil- Huguenot, Marc Zürcher, Juges suppléants

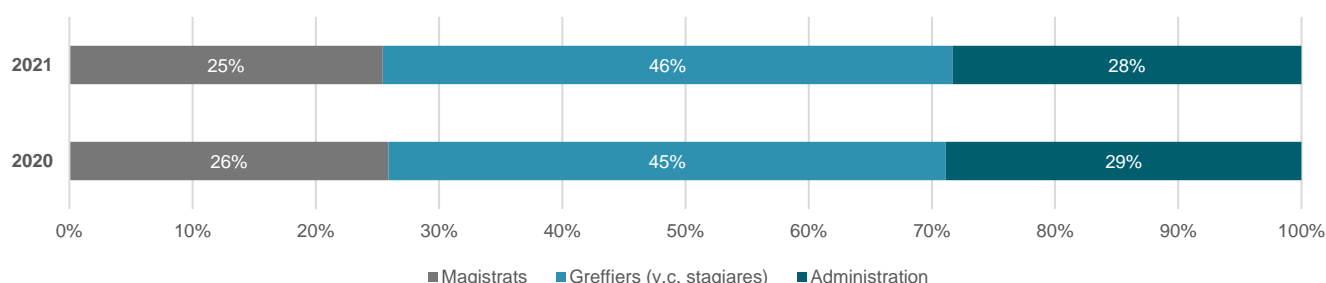
- > Ie Cour d'appel civil : Jérôme Delabays, Président ; Dina Beti, Sandra Wohlhauser, Laurent Schneuwly, Yann Hofmann, Membres
- > Iie Cour d'appel civil : Dina Beti, Présidente ; Catherine Overney, Michel Favre, Markus Ducret, Membres
- > Chambre des poursuites et faillites : Catherine Overney, Présidente ; Dina Beti, Markus Ducret, Membres
- > Cour de protection de l'enfant et de l'adulte : Sandra Wohlhauser, Présidente ; Jérôme Delabays, Michel Favre, Laurent Schneuwly, Membres
- > Cour d'appel pénal : Michel Favre, Président ; Catherine Overney, Dina Beti, Markus Ducret, Membres
- > Chambre pénale : Laurent Schneuwly, Président ; Jérôme Delabays, Sandra Wohlhauser, Membres
- > Ie Cour administrative : Marianne Jungo, Présidente ; Anne-Sophie Peyraud, Christian Pfammatter, Dominique Gross, Yann Hofmann, Membres
- > Iie Cour administrative : Christian Pfammatter, Président ; Johannes Frölicher, Dominique Gross, Yann Hofmann, Membres
- > IIIe Cour administrative : Anne-Sophie Peyraud, Présidente ; Marianne Jungo, Johannes Frölicher, Dominique Gross, Yann Hofmann, Membres
- > Cour fiscale : Marc Sugnaux, Président ; Christian Pfammatter, Dina Beti, Daniela Kiener, Membres
- > Ie Cour des assurances sociales : Marc Boivin, Président ; Dominique Gross, Yann Hofmann, Marianne Jungo, Marc Sugnaux, membres
- > Iie Cour des assurances sociales : Johannes Frölicher, Président ; Daniela Kiener, Anne-Sophie Peyraud, Marc Sugnaux, membres

3.1.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal cantonal - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TC selon les diverses catégories



3.1.2 Remarques sur l'activité

Le bilan global 2021 du Tribunal cantonal est satisfaisant en matière de gestion du volume des affaires quand bien même la charge de travail demeure importante.

La situation critique de la Ie Cour d'appel civil doit toutefois être relevée. La nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral du 11 novembre 2020, relative aux contributions d'entretien (ATF 147 III 265), a en effet complexifié le traitement des dossiers matrimoniaux dont la Ie Cour d'appel civil est saisie. Malgré un taux de liquidation très élevé et des mesures de soutien internes, la hausse des affaires pendantes ne pourra pas être maîtrisée sans forces rédactionnelles supplémentaires.

On assiste en outre à une augmentation des affaires en IIème Cour administrative. Suite à la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, l'adoption du nouveau Plan directeur cantonal en octobre 2018, les règles cantonales d'aménagement du territoire et plus généralement du droit public de la construction ont connu des changements fondamentaux qui rompent avec les habitudes antérieures et entraînent une multiplication des contestations de la part des administrés et des collectivités locales. Au vu des révisions en cours de planification, rien ne laisse présager un retour prochain aux chiffres des années précédentes.

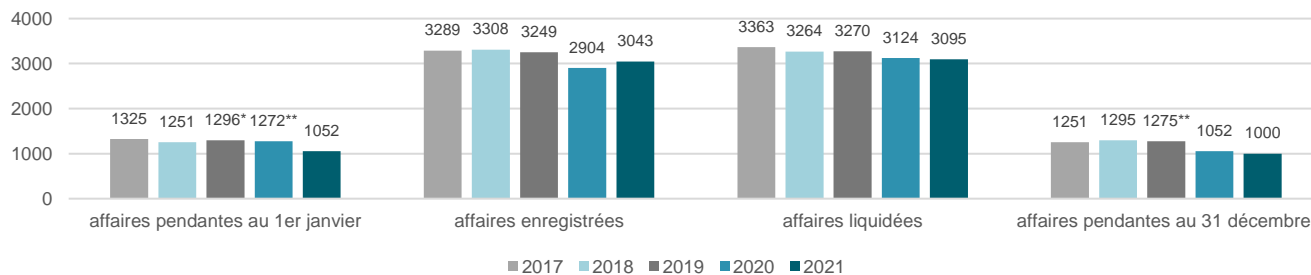
Le Tribunal cantonal a été impliqué dans l'analyse du pouvoir judiciaire du canton de Fribourg. En fonction des conclusions le concernant, il a déjà pris des mesures à l'interne et développera encore des pistes d'amélioration dans le cadre de son plan directeur 2022-2026 qui a été finalisé et adopté lors de la séance plénière de novembre 2021.

Enfin, il y a lieu de relever que le Tribunal cantonal a décidé de renoncer à la Revue fribourgeoise de jurisprudence sous sa forme actuelle.

3.1.3 Charge de travail – statistiques

3.1.3.1 En général

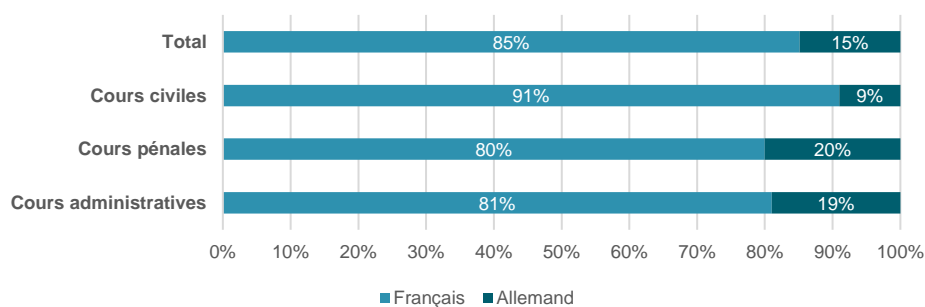
Statistiques générales pour l'ensemble du Tribunal cantonal et les différents cours 2017-2021



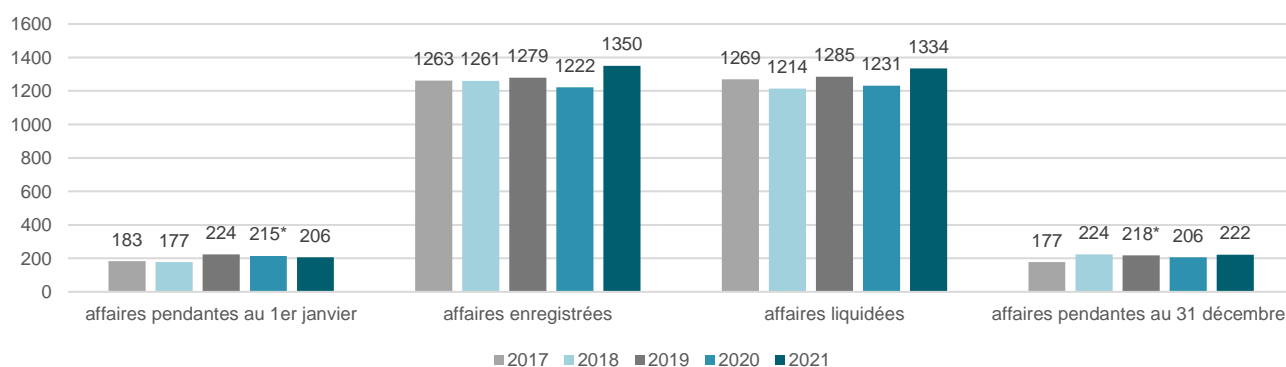
*La différence du nombre d'affaires pendantes s'explique par le fait qu'une affaire 2019 a été enregistrée après l'impression des statistiques.

**La différence s'explique par la liquidation informatique de 3 demandes d'entraide internationale après l'établissement des statistiques.

Langue des affaires liquidées 2021

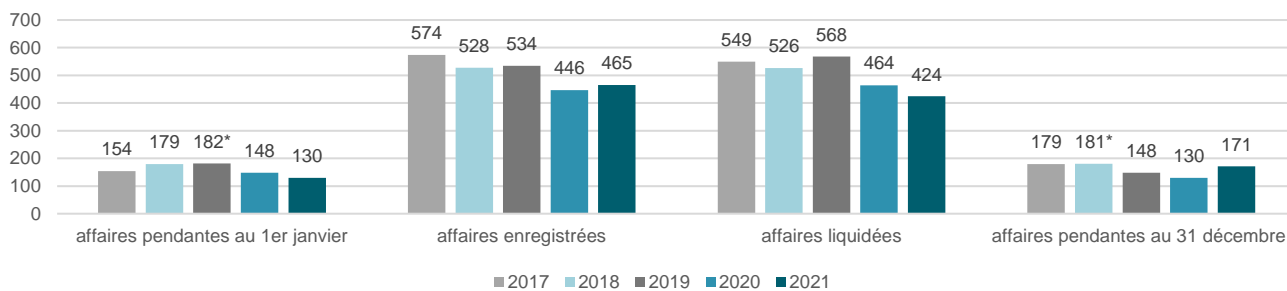


Cours civiles - évolution 2017-2021



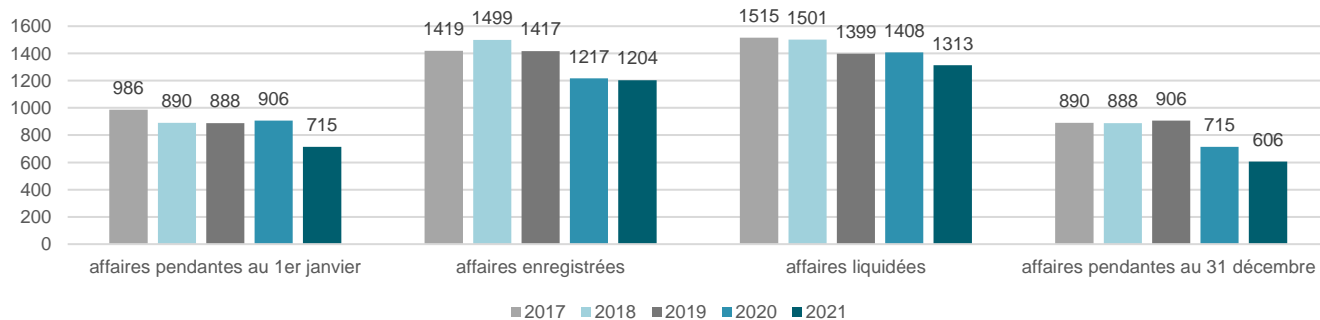
*La différence s'explique par la liquidation informatique de 3 demandes d'entraide internationale après l'établissement des statistiques.

Cours pénales - évolution 2017-2021

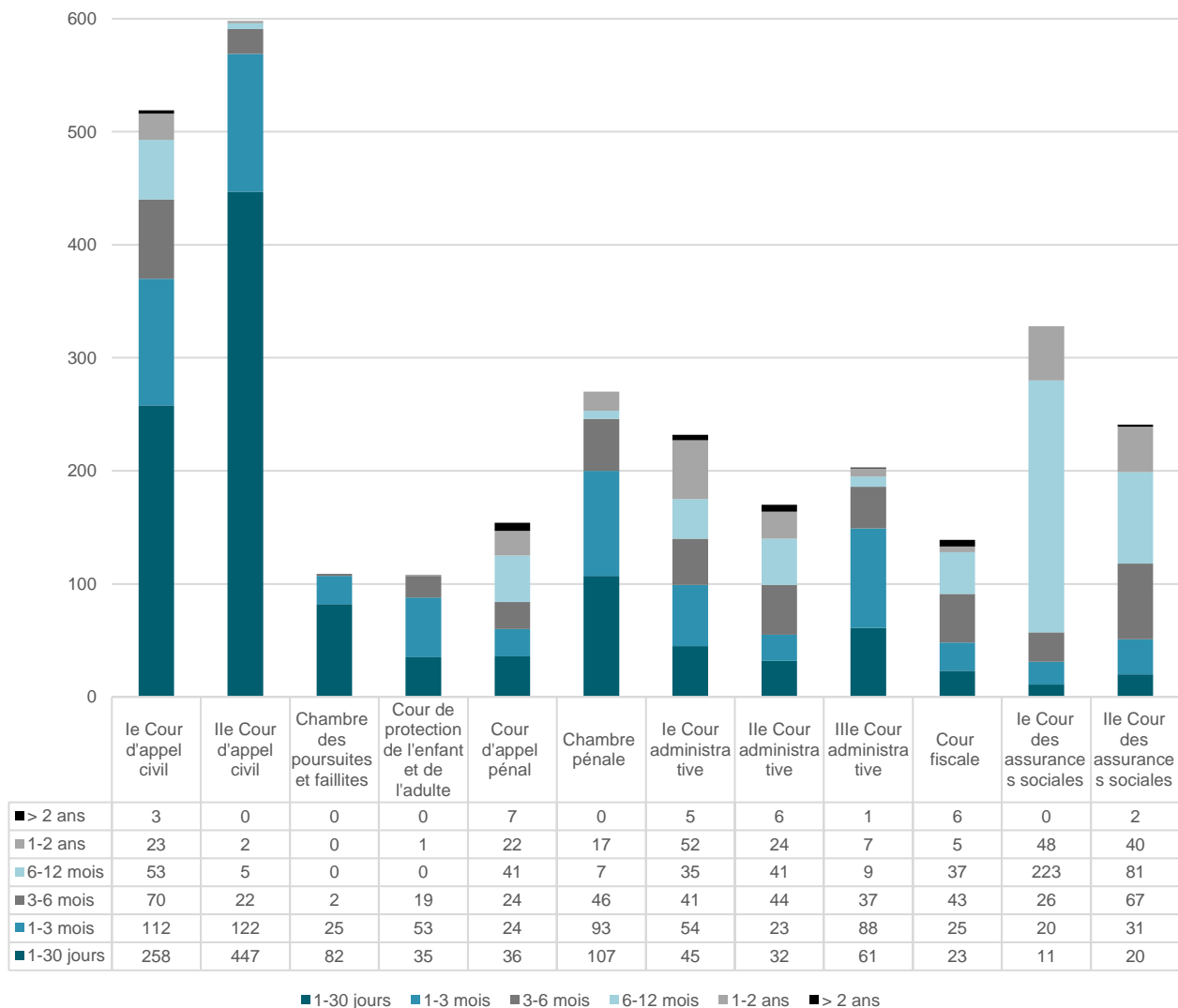


*La différence du nombre d'affaires pendantes entre le 31.12.18 et le 01.01.19 s'explique par le fait qu'une affaire 2019 a été enregistrée après l'impression des statistiques.

Cours administratives - évolution 2017-2021



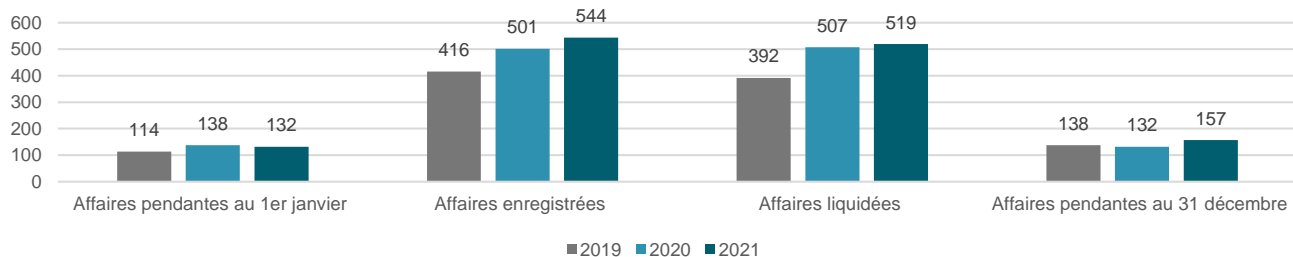
Durée de la procédure dans les principales Cours/Chambres



3.1.3.2 Cours civiles

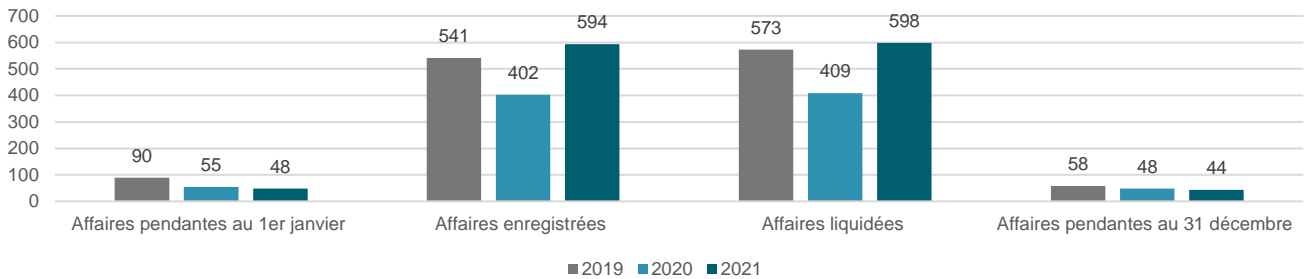
3.1.3.2.1 le Cour d'appel civil

le Cour d'appel civil - statistique générale 2019-2021



3.1.3.2.2 Ile Cour d'appel civil

Ile Cour d'appel civil - statistique générale 2019-2021

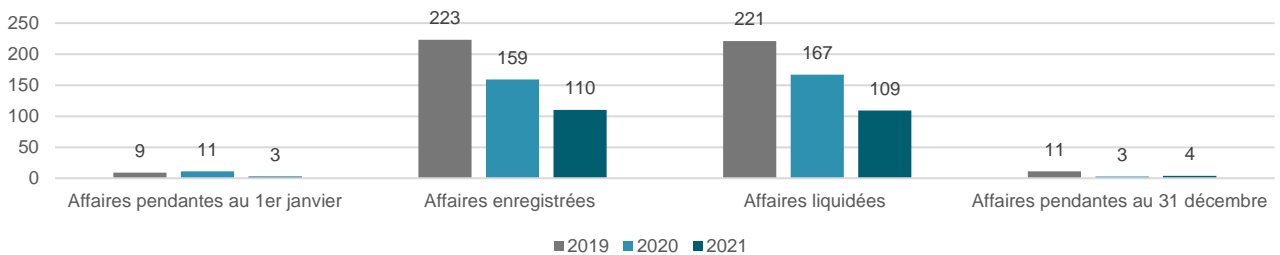


Sont incluses les demandes d'entraide judiciaire internationale.

La différence entre les affaires pendantes au 1^{er} janvier 2020 et les affaires pendantes au 31. Décembre 2019 s'explique par la liquidation informatique de 3 demandes d'entraide internationale après l'établissement des statistiques

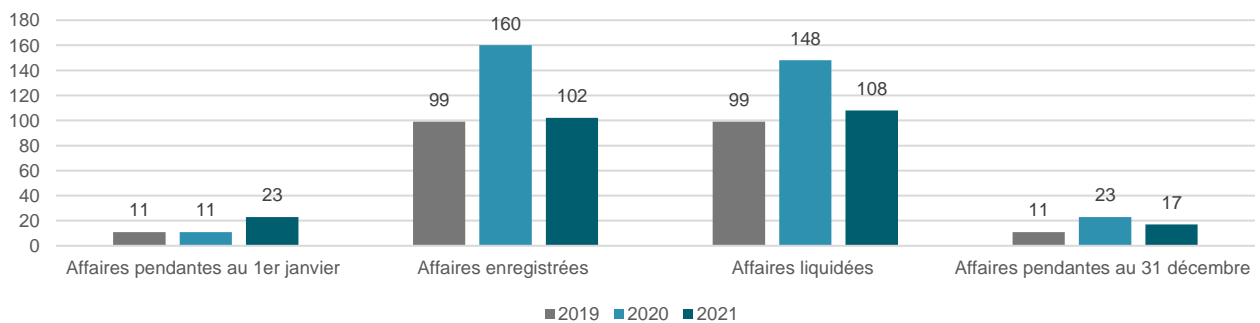
3.1.3.2.3 Chambre des poursuites et faillites

Chambre des poursuites et faillites - statistiques 2019-2021



3.1.3.2.4 Cour de protection de l'enfant et de l'adulte

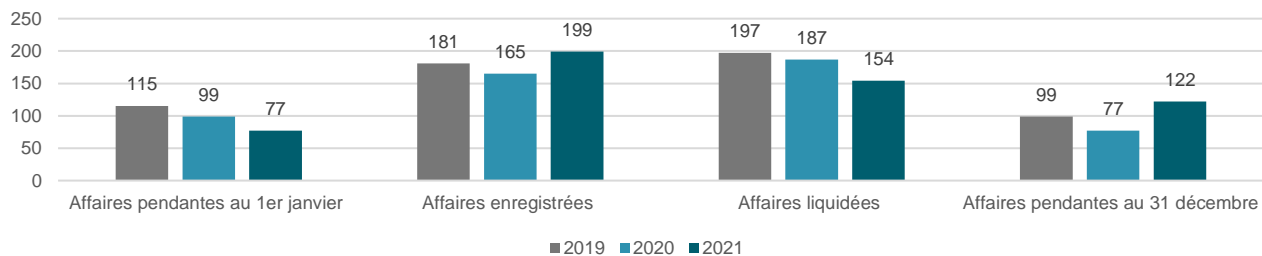
Cour de protection de l'enfant et de l'adulte - statistique générale 2019-2021



3.1.3.3 Cours pénales

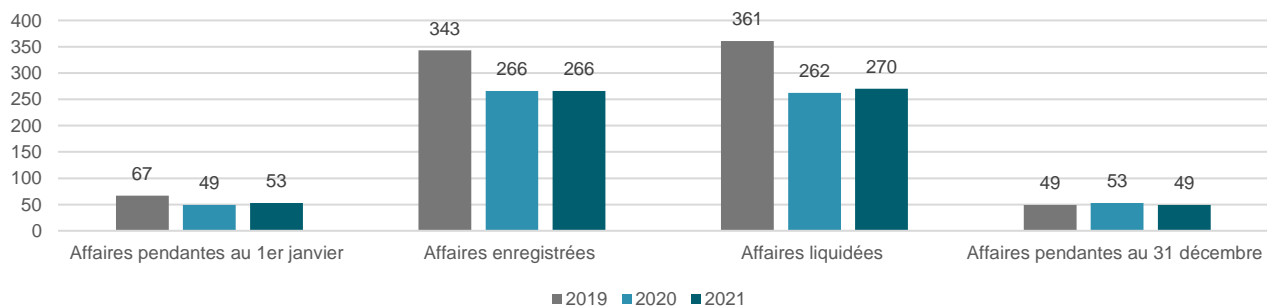
3.1.3.3.1 Cour d'appel pénal

Cour d'appel pénal - statistique générale 2019-2021



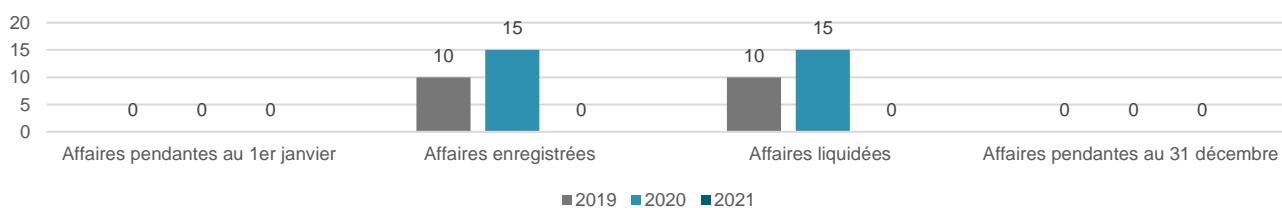
3.1.3.3.2 Chambre pénale

Chambre pénale - statistique générale 2019-2021



3.1.3.3.3 Président de la Chambre pénale

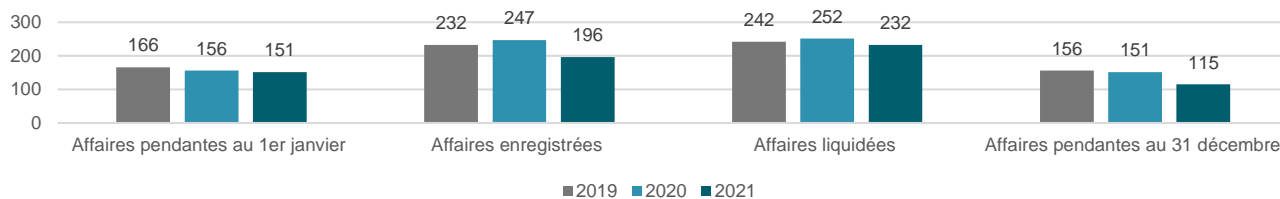
Président de la Chambre pénale - statistique générale 2019-2021



3.1.3.4 Cours administratives

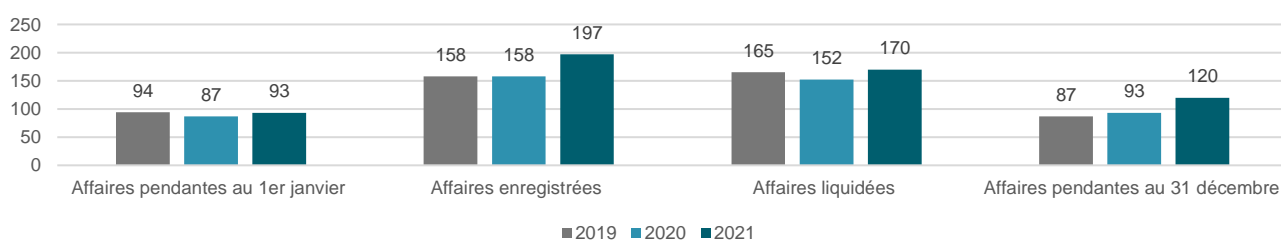
3.1.3.4.1 Ie Cour administrative

Ie Cour administrative - statistique générale 2019-2021



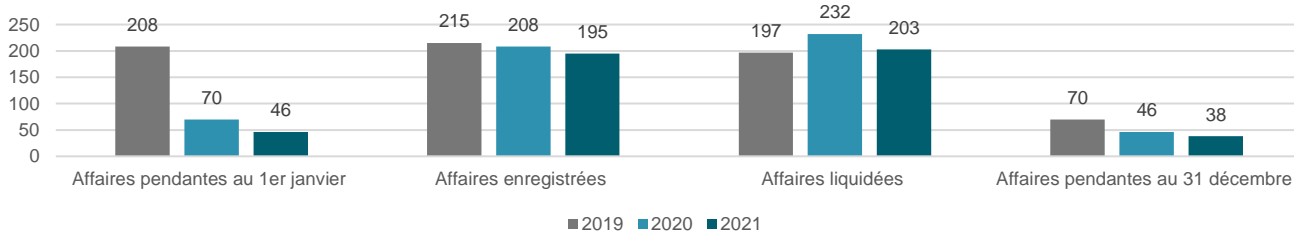
3.1.3.4.2 Iie Cour administrative

Iie Cour administrative - statistique générale 2019-2021



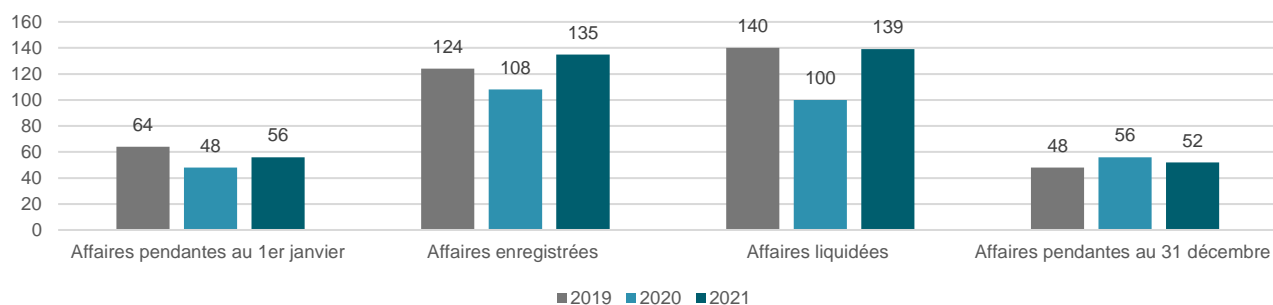
3.1.3.4.3 Iiie Cour administrative

Iiie Cour administrative - statistique générale 2019-2021



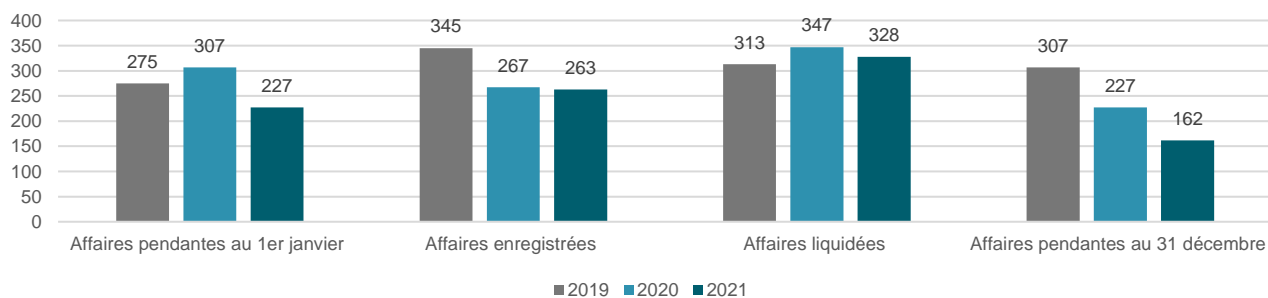
3.1.3.4.4 Cour fiscale

Cour fiscale - statistique générale 2019-2021



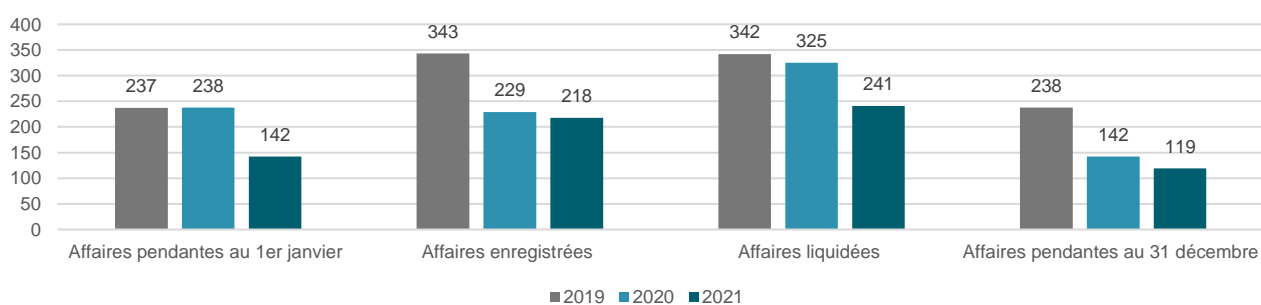
3.1.3.4.5 le Cour des assurances sociales

le Cour des assurances sociales - statistique générale 2019-2021



3.1.3.4.6 Ile Cour des assurances sociales

Ile Cour des assurances sociales - statistique générale 2019-2021



3.1.3.4.7 Recours au Tribunal fédéral

Matières traitées	2019	2020	2021
Ie Cour d'appel civil	11	26	24
Ile Cour d'appel civil	31	23	23
Chambre des poursuites et des faillites	8	4	4
Cour de protection de l'enfant et de l'adulte	7	9	9
Cour d'appel pénal	40	27	50
Chambre pénale	44	35	22
Ie Cour administrative	35	29	30
Ile Cour administrative	15	19	18
IIle Cour administrative	13	11	12
Cour fiscale	8	9	12
Ie Cour des assurances sociales	34	43	32
Ile Cour des assurances sociales	21	21	21
Total	267	256	257

3.1.4 Rapport détaillé du Tribunal cantonal

[Lien.](#)

3.2 Ministère public

Mission et compétences

Le Ministère public (MP) veille à l'application de la loi et au maintien de l'ordre public. Il exerce principalement l'action publique auprès des tribunaux pénaux et civils d'arrondissement, du Tribunal des mineurs, du Tribunal pénal économique, du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral.

Site du MP : <https://www.fr.ch/mp>.

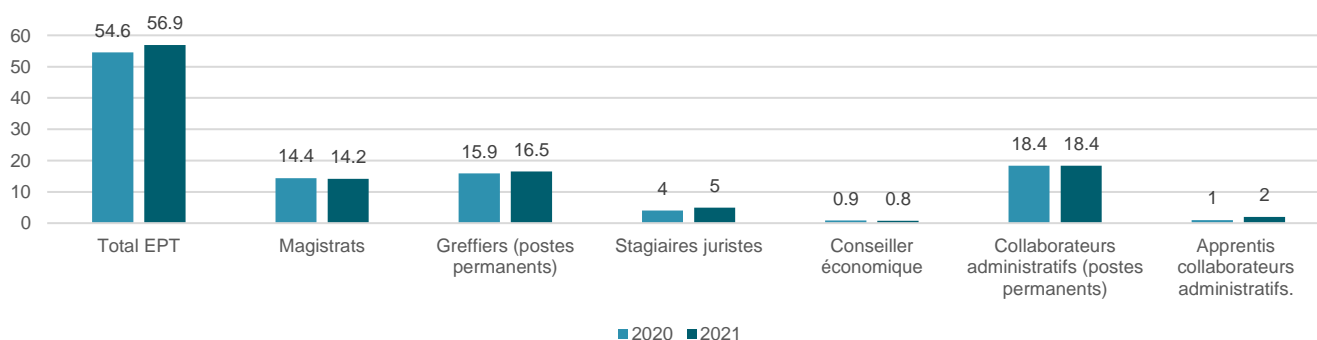
Organisation et composition au 31.12.2021

Fabien Gasser, Procureur général ; Alessia Chocomeli, Procureure générale adjointe ; Raphaël Bourquin, Procureur général adjoint

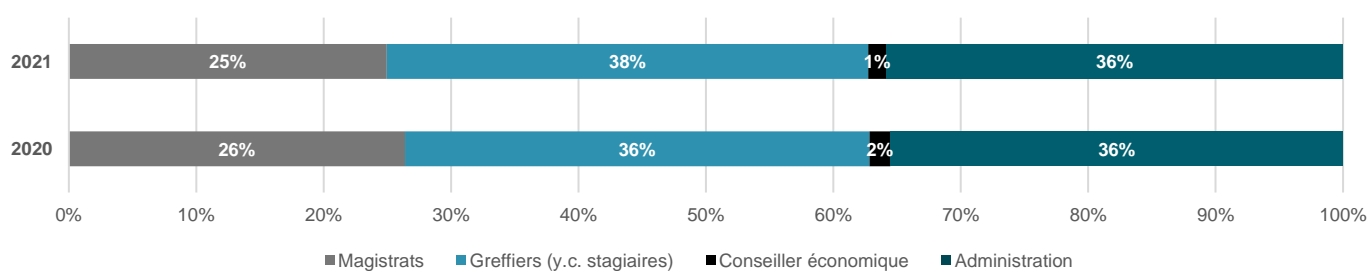
Stéphanie Amara, Philippe Barboni, Marc Bugnon, Frédéric Chassot, Catherine Christinaz, Christiana Dieu Bach, Patrick Genoud, Liliane Hauser, Sonja Hurni, Jean-Luc Mooser, Laurent Moschini, Jean-Frédéric Schmutz, Procureurs

3.2.1 Ressources humaines

Ressources humaines Ministère public - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du MP selon les diverses catégories



3.2.2 Remarques sur l'activité

En 2021, en comparaison de l'année précédente, le Ministère public a connu une diminution du nombre des procédures enregistrées, une stabilité des dossiers pendants au 31 décembre 2021, ainsi qu'un recul du nombre des ordonnances pénales définitives.

Le Code de procédure pénale est exigeant et entraîne une charge de travail très lourde qui ne se reflète pas dans les seuls chiffres absolus du nombre de dossiers entrés. Les procureurs se retrouvent souvent seuls à porter des dossiers compliqués dans lesquels leur travail est systématiquement critiqué. Les spécialisations pointues développées ces dernières années ont amenuisé les échanges entre magistrats. Afin de renforcer ces échanges et un esprit collaboratif, le principe des spécialisations a été nuancé. Le Ministère public conserve un référent pour chaque domaine où la loi sur la justice et le règlement du Ministère public exigent une spécialisation (LAVI, infractions économiques, stupéfiants et violence), mais il répartit ces affaires sur l'ensemble des procureurs. Cette organisation a débuté en septembre et la situation sera soigneusement suivie en 2022.

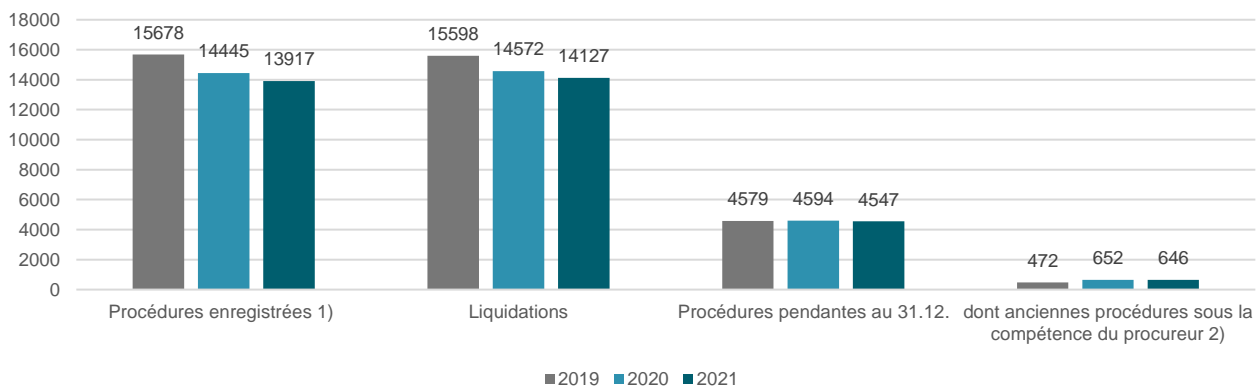
Finalement, à l'instar de l'année précédente, le procureur général, ses deux adjoints et les procureurs ont participé à de nombreuses commissions, des groupes de travail et autres mandats. Le Procureur général Gasser est d'ailleurs conscient que sa forte participation à la CPS (Conférence des Procureurs de Suisse) ainsi qu'au programme HIJP (harmonisation de l'informatique pour la justice pénale) lui imposent d'être régulièrement absent du Ministère public.

Différents réaménagements internes des taux d'activité des procureurs ont débouché sur une réserve de 0,3 EPT de magistrats qui devraient pouvoir à terme permettre une mise au concours d'un poste à 100% au départ d'une personne à 80%, respectivement de pouvoir accorder une augmentation de taux d'activité à un magistrat à temps partiel. Dans l'intervalle, ces 30% sont utilisés sous forme de contrats de durée déterminée pour augmenter des taux d'activité de greffiers.

3.2.3 Charge de travail – statistiques

3.2.3.1 En général

MP - Statistique générale 2019-2021



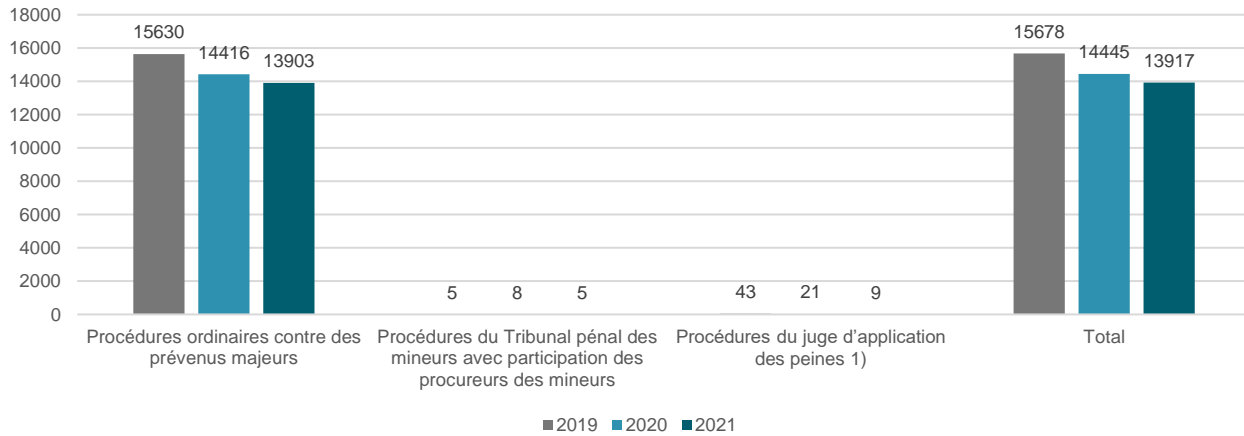
1) Dans toutes les statistiques présentées ci-après, une unité correspond à une personne prévenue ; il est cependant possible qu'un même dossier physique concerne plusieurs prévenus.

2) Soit ouvertes depuis plus de 12 mois

3.2.3.2 Procédures enregistrées et pendantes

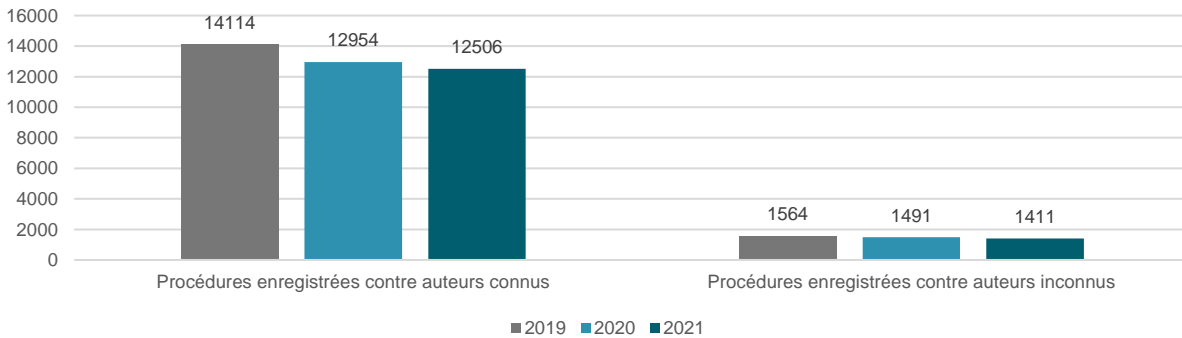
3.2.3.2.1 Procédures enregistrées

MP - Répartition des procédures enregistrées 2019-2021

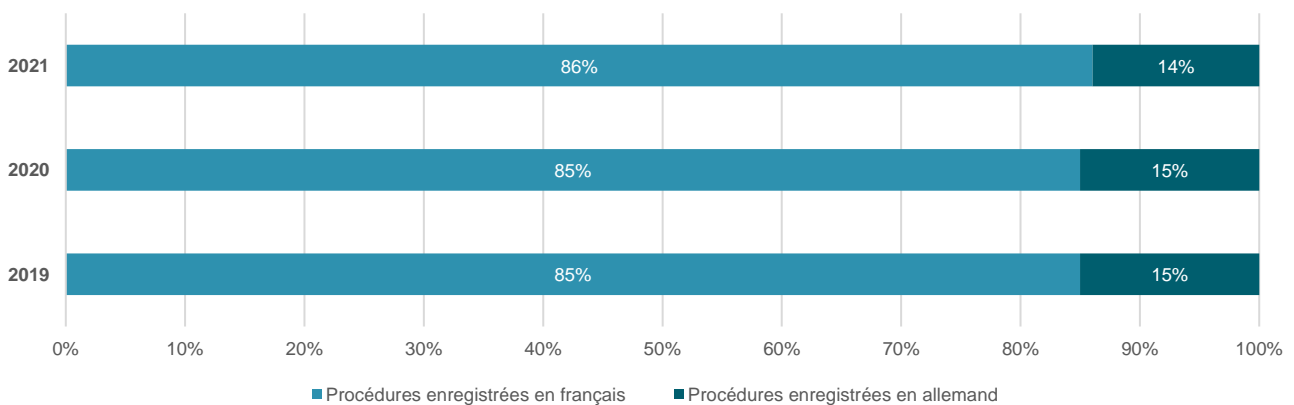


1) Ci-après JAP.

MP - Procédures enregistrées contre auteurs connus et inconnus 2019-2021

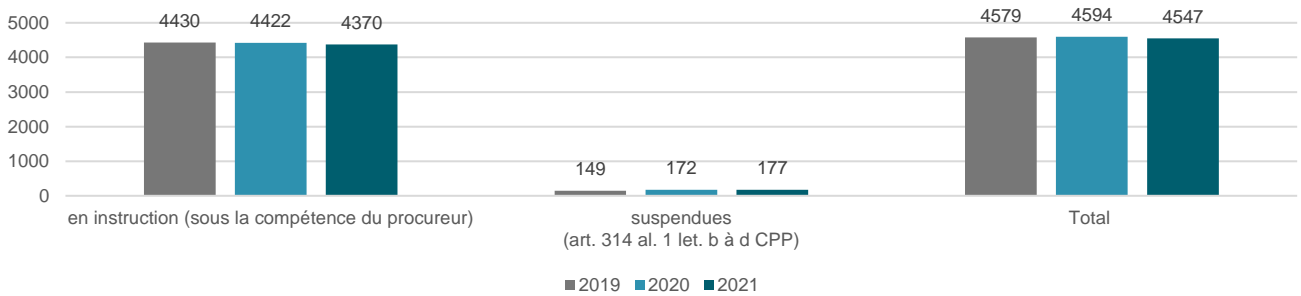


MP - Répartition linguistique 2019-2021



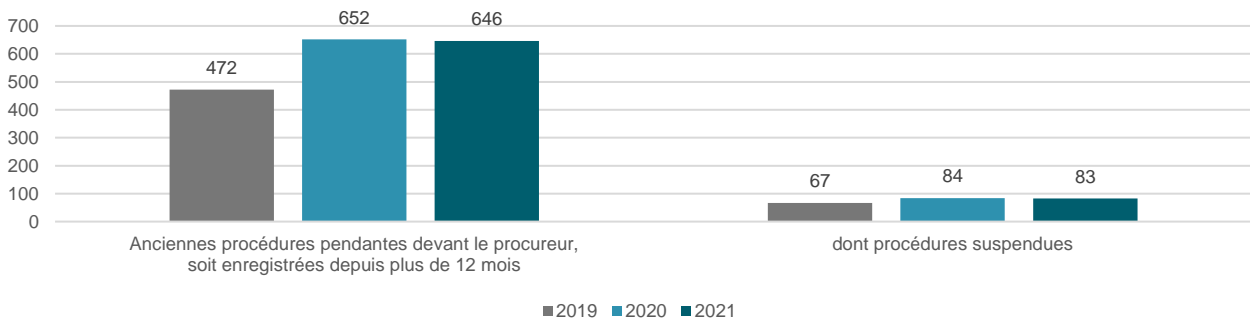
3.2.3.2.2 Procédures pendantes

MP - Procédures pendantes 2019-2021



3.2.3.2.3 Anciennes procédures pendantes

MP - Anciennes procédures pendantes 2019-2021



3.2.4 Rapport détaillé du Ministère public

[Lien.](#)

3.3 Tribunal des mesures de contrainte

Mission et compétences

Le Tribunal des mesures de contrainte (TMC) est l'autorité cantonale compétente pour approuver, sur requête du Ministère public, du Juge pénal des mineurs, ainsi que du Service de la population et des migrants, des mesures de contrainte particulièrement incisives, tant au niveau pénal qu'administratif. Ses décisions sont rendues par un juge unique.

Le Tribunal ordonne et prolonge la détention provisoire, ordonne la détention pour des motifs de sûreté et décide sur les requêtes de mise en liberté, ordonne ou autorise d'autres mesures de contrainte (notamment la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication, les autres mesures techniques de surveillance et l'investigation secrète) et statue aussi sur les mesures de contrainte dans le domaine du droit des étrangers si la cause doit être jugée par une autorité judiciaire (notamment le contrôle de la légalité de la détention en phase préparatoire ou en vue du renvoi ou de l'expulsion).

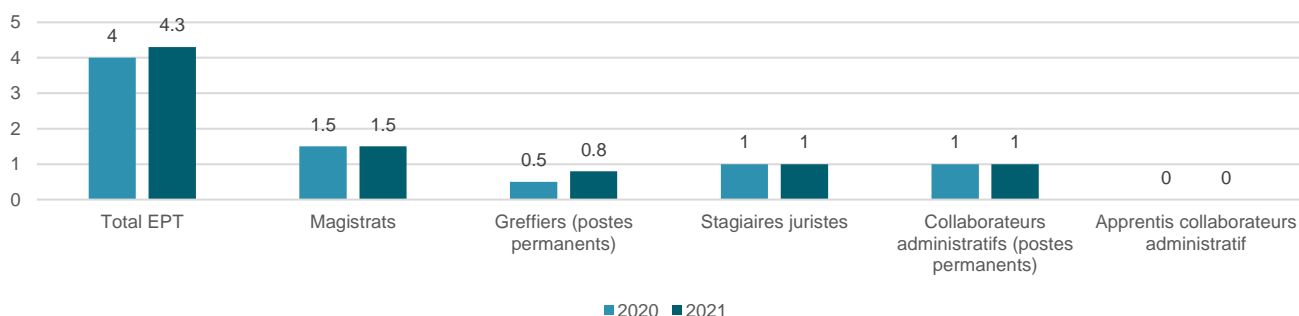
Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunal-des-mesures-de-contrainte>.

Organisation et composition au 31.12.2021

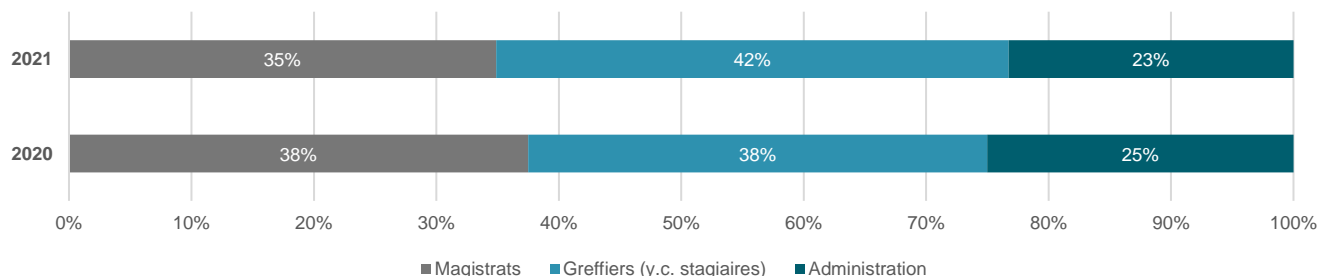
Delphine Maradan, Géraldine Pontelli-Barras, Sonja Walter, Juges ; Adeline Corpataux, Ludovic Farine, Caroline Gauch, Peter Stoller, Juges suppléants

3.3.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal des mesures de contrainte - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TMC selon les diverses catégories



3.3.2 Remarques sur l'activité

L'année 2021 a été difficile pour cette autorité. Le Conseil se réjouit de l'octroi de forces de travail supplémentaire pour 2022. En effet, cette autorité bénéficiera d'un 0,7 EPT supplémentaire de magistrat ; les trois juges en place augmenteront leur taux d'activité.

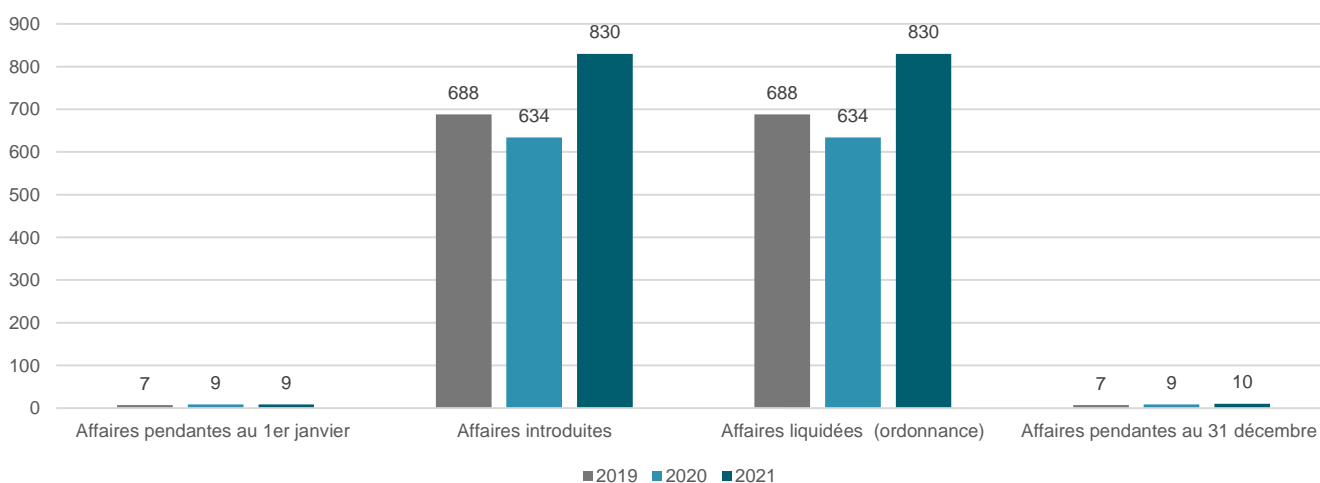
La charge de travail a été importante. S'agissant des procédures « classiques », à savoir celles relatives aux mises en détention (pénale et administrative), le tribunal doit souvent tenir des audiences, hors de ses locaux, ce qui implique une perte de temps considérable. La question de l'attribution de locaux adéquats pour le Tribunal des mesures de contraintes, avec salle d'audience sécurisée, se pose avec acuité. De plus, les Juges doivent faire face à un nombre en augmentation de procédures de levées de scellés, lesquelles demandent parfois plusieurs jours de travail en continu.

Compte tenu de la charge de travail importante et des modifications de taux d'activité, le Conseil a souhaité pour 2022 l'élaboration d'une réglementation interne portant sur l'attribution des dossiers et la tenue des audiences.

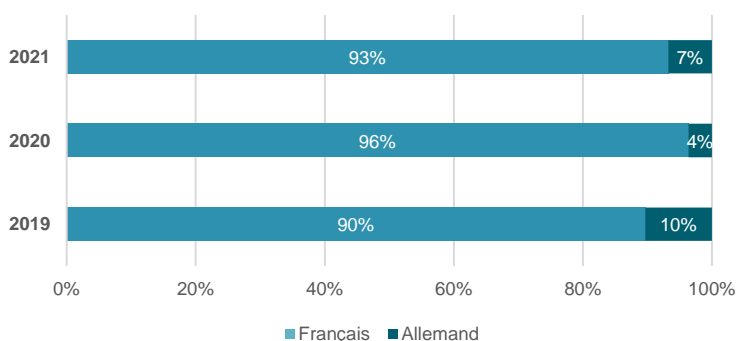
3.3.3 Charge de travail – statistiques

3.3.3.1 Statistique générale

TMC - Statistique générale 2019-2021



TMC - Langue des affaires liquidées 2019-2021



3.3.4 Rapport détaillé du Tribunal des mesures de contrainte

[Lien.](#)

3.4 Tribunal pénal des mineurs

Mission et compétences

Le Tribunal pénal des mineurs (TM) traite les infractions pénales commises par des mineurs âgés de 10 à 18 ans. Il fonctionne en qualité d'autorité d'instruction, de jugement et d'exécution.

Le juge des mineurs en sa qualité d'autorité d'instruction clôt l'instruction par une ordonnance de classement, une ordonnance pénale si le jugement de l'infraction n'est pas de la compétence du tribunal des mineurs ou transmet le dossier au Ministère public des mineurs pour la mise en accusation si le jugement de l'infraction est de la compétence du TM.

En sa qualité d'autorité de jugement, le TM statue en première instance sur les infractions pour lesquelles entrent en ligne de compte un placement, une amende de plus de 1000 francs ou une peine privative de liberté de plus de trois mois. Il statue aussi sur les infractions retenues dans une ordonnance pénale ayant fait l'objet d'une opposition.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunal-des-mineurs>.

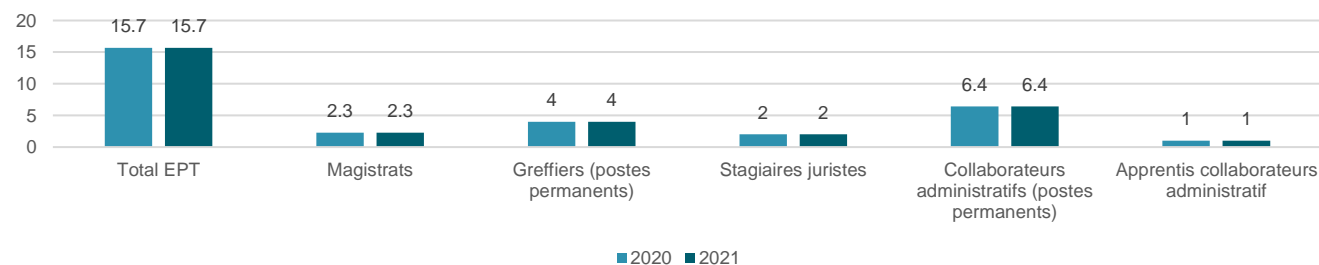
Organisation et composition au 31.12.2021

Sandrine Boillat Zaugg, Pierre-Laurant Dougoud, Arthur Lehmann, Présidents

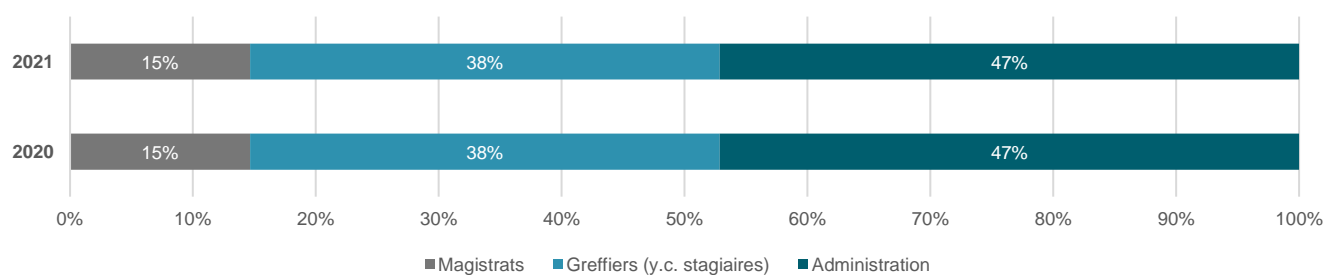
Gisèle Cotting Morf, Irène Hämmerli, Claude Pauchard, Claudine Perroud, Assesseurs ; Brigitte Bauer, Mario Bugnon, Sylvie Gobet, Nicolas Rime, Assesseurs suppléants

3.4.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal pénal des mineurs - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TM selon les diverses catégories



3.4.2 Remarques sur l'activité

Dans l'ensemble, le Tribunal se porte bien. On peut relever une augmentation de 15% des affaires en 2021 par rapport à 2020.

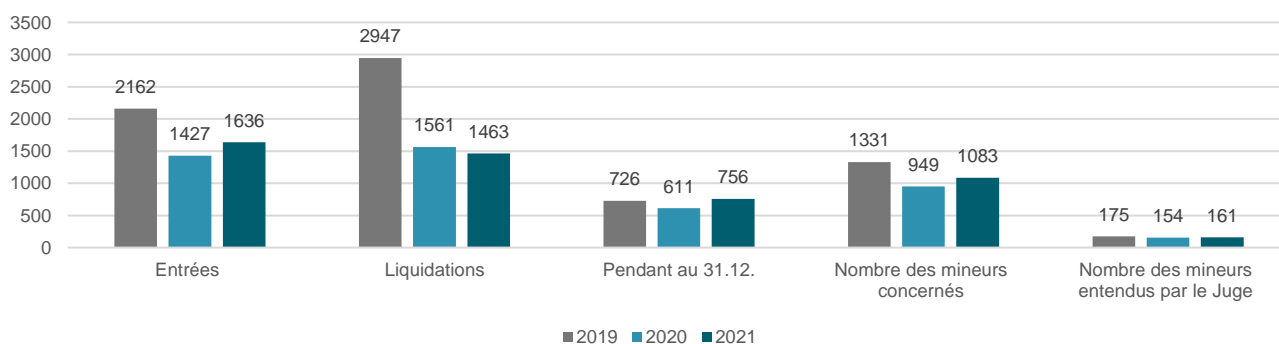
L'autorité prévoit une augmentation supplémentaire en raison de l'augmentation du personnel de la Brigade des mineurs prévue pour les années à venir.

Elle souligne en outre la difficulté d'exécuter les mesures prises à l'encontre des mineurs, en raison du manque de places dans des institutions fermées.

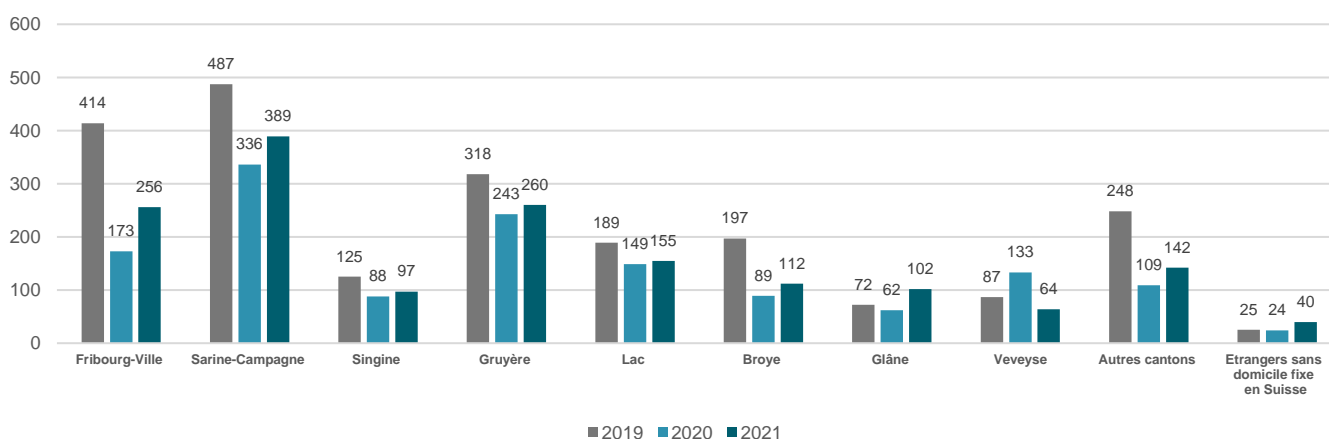
3.4.3 Charge de travail - statistiques

3.4.3.1 Dénonciations et plaintes

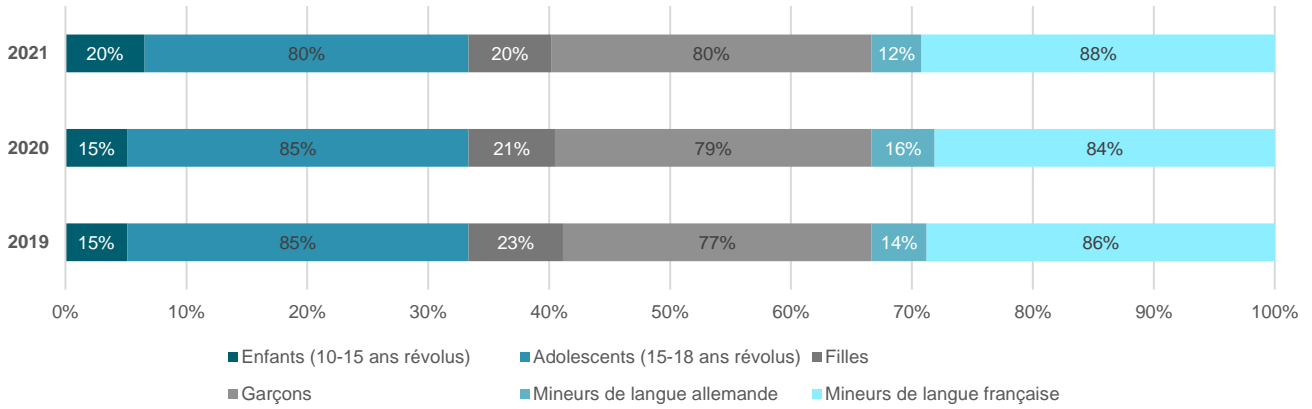
TM - Statistique générale 2019-2021



TM - Statistique générale - Répartition selon le domicile 2019-2021

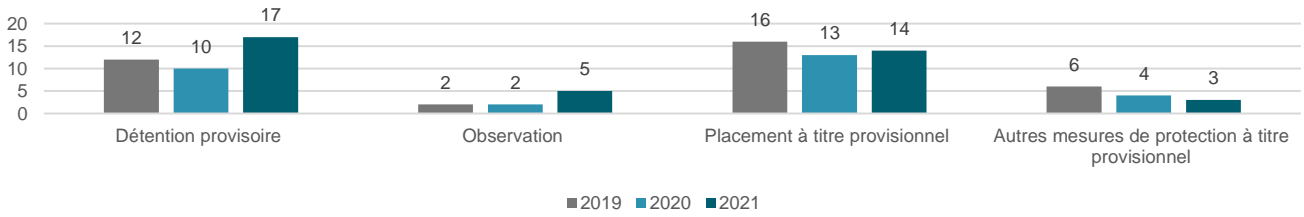


TM - Statistique générale - Répartition par âge, sexe et langue 2019-2021



3.4.3.2 Mesures à titre provisionnel

TM - Mesures à titre provisionnel 2019-2021



3.4.4 Rapport détaillé du Tribunal pénal des mineurs

[Lien.](#)

3.5 Cellule judiciaire itinérante

Mission et compétences

La Cellule judiciaire itinérante (CELLIT) se déplace au sein des diverses autorités judiciaires de 1ère instance que compte l'Etat de Fribourg, au gré des dossiers qui lui sont confiés. Elle est amenée à apporter son aide afin de pallier les manques temporels de personnel en cas de surcharge ou d'absence, et en cas de récusation d'un magistrat.

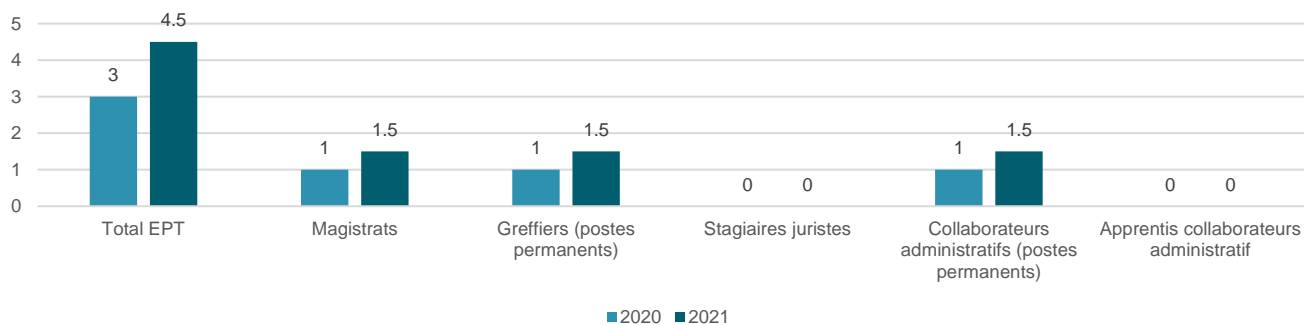
Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-cellule-judiciaire-itinerante>.

Organisation et composition au 31.12.2021

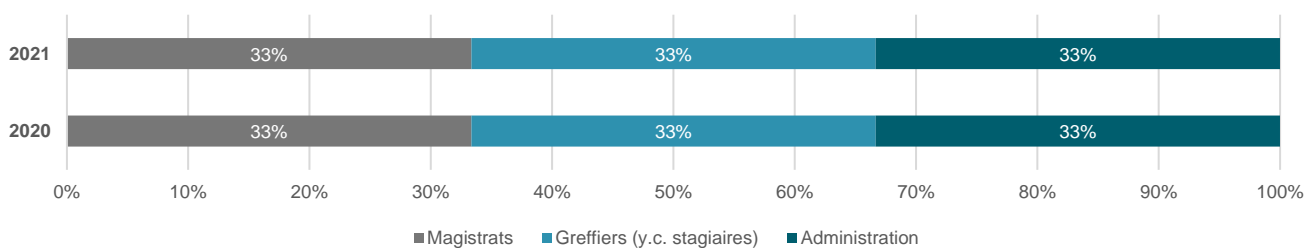
Lorraine Vallet, Nadine Aebischer, Juges

3.5.1 Ressources humaines

Ressources humaines de la CELLIT - EPT au 31.12



Ressources humaines - EPT de la CELLIT selon les diverses catégories



3.5.2 Remarques sur l'activité

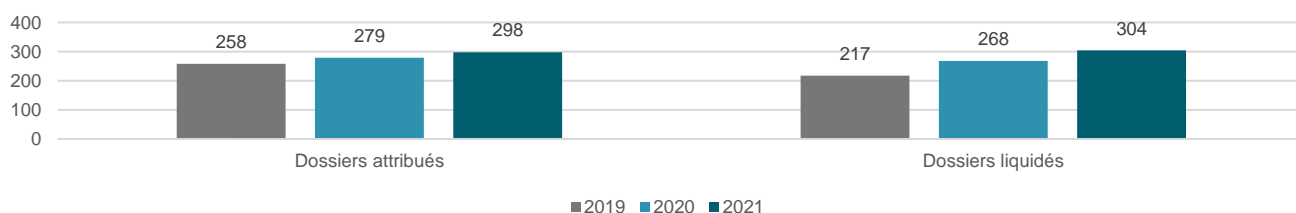
Le programme e-justice requérant le concours de différents tribunaux, la dotation de la CELLIT a été augmenté de 50% de magistrat, greffe et secrétariat (2 x 50%). Une magistrate bilingue a été élue en 2021.

Partant, la nouvelle juge itinérante travaillant 50% a pu traiter des dossiers en matière pénale. En 2022, elle sera essentiellement en soutien des magistrats engagés dans le projet e-justice.

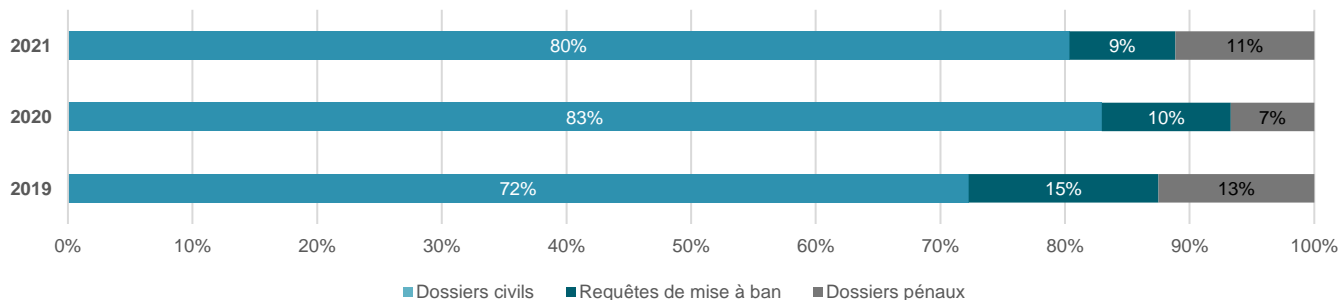
La Juge Vallet a effectué un nombre important d'heures supplémentaires au vu du nombre croissant de dossiers et de leur complexification surtout en matière de droit matrimonial.

3.5.3 Charge de travail - statistiques

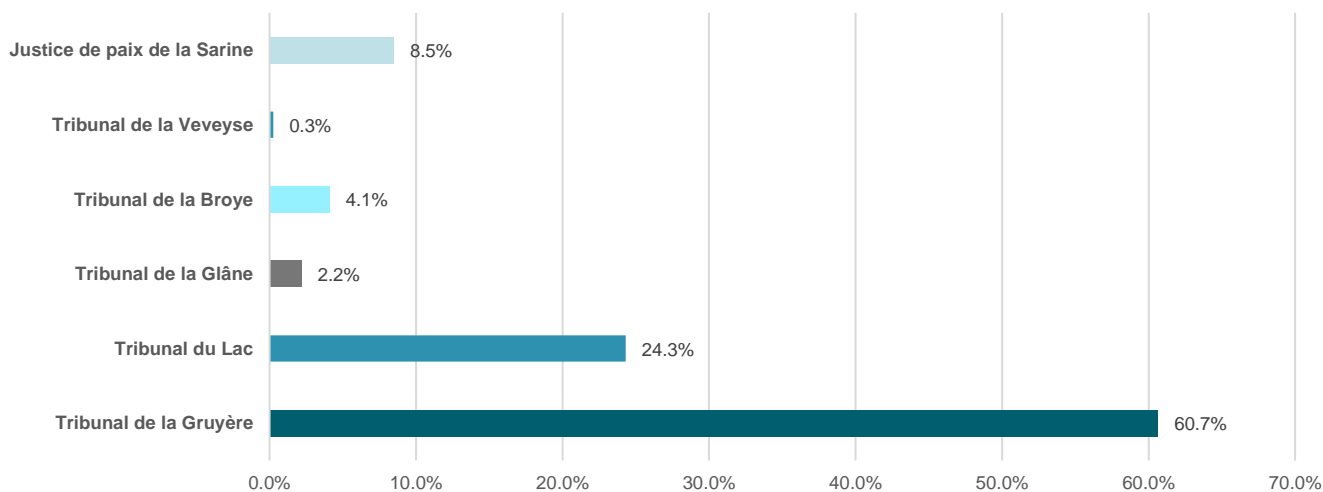
CELLIT - Statistique générale 2019-2021



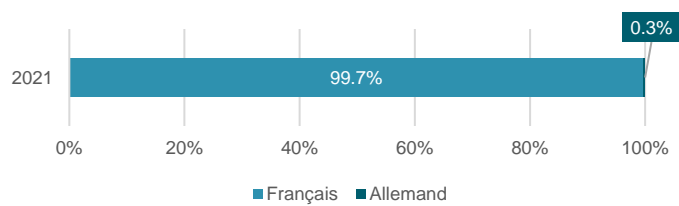
CELLIT - Répartition dossiers traités selon domaine de droit 2019-2021



CELLIT - Répartition dossiers traités selon entité judiciaire 2021



CELLIT - Langue des affaires liquidées 2021



3.5.4 Rapport détaillé de la Cellule judiciaire itinérante

[Lien.](#)

3.6 Tribunal pénal économique

Mission et compétences

Le Tribunal pénal économique (TPE) est un tribunal de première instance dont le ressort s'étend à l'ensemble du territoire cantonal. Il connaît des affaires portant, pour l'essentiel, sur des infractions contre le patrimoine ou des faux dans les titres, si leur examen requiert des connaissances économiques spéciales ou l'appréciation d'un grand nombre de moyens de preuve écrits.

Site du pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunal-penal-economique>.

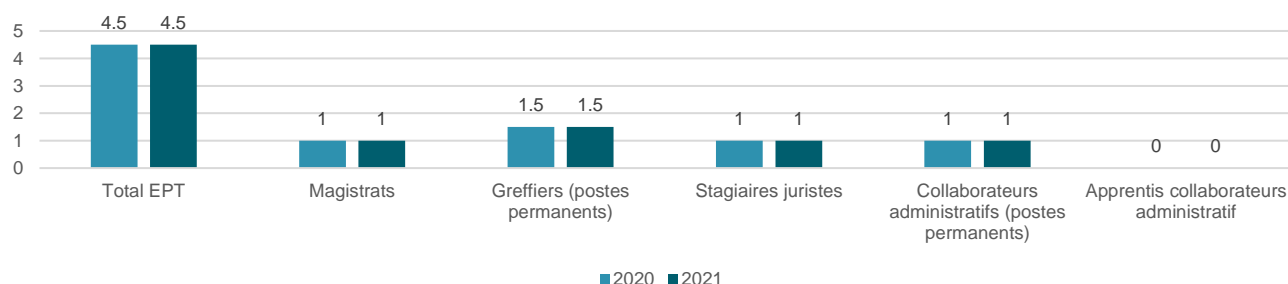
Organisation et composition au 31.12.2021

Alain Gautschi, Président ; Benoît Chassot, José Rodriguez, Jean-Marc Sallin, Suppléants du Président

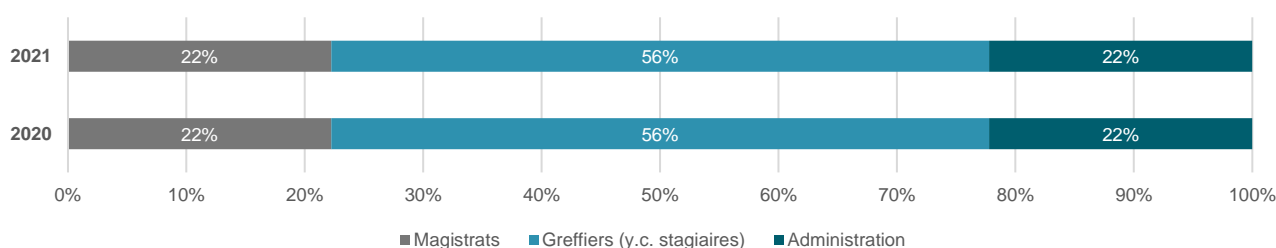
Julien Baechler, Céline Cal-Oberson, Eric Charrière, Julien Joseph Collaud, Dominique Corminboeuf-Strehblow, Joseph Dénervaud, Marie-Christine Dorand, Alexandre Dumas, Laurent Jacot, Bernard Loup, Cédric Margueron, Gisela Marty, Nicole Moret, Thierry Schmid, Oswald Udry, Thierry Vial, Franz Walter, Andreas Zbinden, Assesseurs

3.6.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal pénal économique - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TPE selon les diverses catégories



3.6.2 Remarques sur l'activité

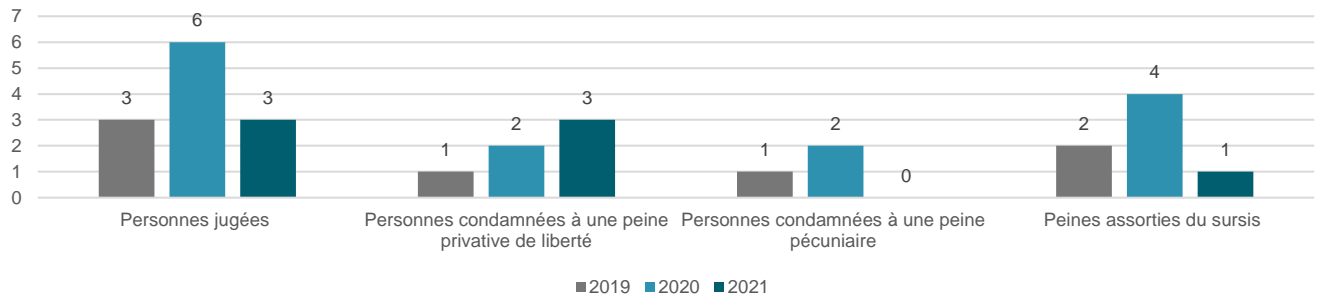
Le Tribunal pénal économique est rattaché administrativement au Tribunal d'arrondissement de la Sarine. Ses locaux se trouvent donc au siège du Tribunal d'arrondissement et conviennent parfaitement à l'équipe composée de 3,5 EPT.

Ce tribunal fonctionne bien ; il est intervenu pour trois affaires en 2021.

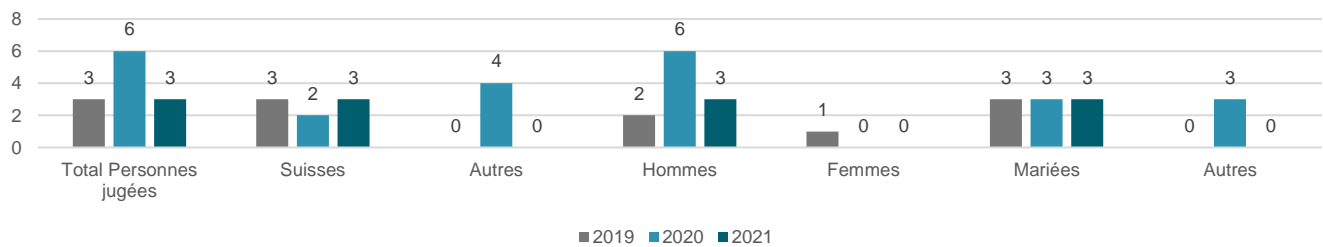
Une solution devrait être trouvée en 2022 pour répondre au besoin de suppléance de la présidence.

3.6.3 Charge de travail – statistiques

TPE - Nombre de personnes jugées 2019-2021



TPE - Personnes jugées - Répartition par nationalité, sexe, état civil 2019-2021



Tableaux comparatifs cf. point 3.7.2.4.3 ci-après (p. 66).

3.6.4 Rapport détaillé du Tribunal pénal économique

[Lien.](#)

3.7 Tribunaux d'arrondissement

Mission et compétences

Le canton de Fribourg comprend sept tribunaux d'arrondissement, dont les sièges se trouvent à Fribourg, Tavel, Bulle, Morat, Romont, Estavayer-le-Lac et Châtel-Saint-Denis (cinq de langue française, un de langue allemande et un bilingue).

Chaque tribunal est composé d'un ou plusieurs présidents, de juges et de greffiers. Les présidents sont des magistrats professionnels et les juges des laïcs exerçant leur fonction à titre accessoire.

Les tribunaux d'arrondissement siègent comme tribunal civil ou comme tribunal pénal et ils forment en outre plusieurs juridictions (tribunal des prud'hommes, tribunal des baux, etc.).

Ce sont des juridictions de première instance qui statuent dans de nombreuses causes relevant du droit civil ou du droit pénal.

En matière civile

Le tribunal civil d'arrondissement est la juridiction civile ordinaire. Il statue en première instance sur toutes les causes civiles qui ne sont pas placées dans la compétence d'une autre autorité. Le tribunal civil est composé d'un président et de deux juges.

Le président juge seul les affaires patrimoniales dont la valeur litigieuse ne dépasse pas 30'000 francs, les causes soumises à la procédure sommaire, notamment en matière de mainlevée d'opposition, faillite, séquestre et concordat, ainsi que les autres causes pour lesquelles la loi prévoit sa compétence.

D'autres juridictions sont rattachées au tribunal d'arrondissement : le Tribunal des baux et le Tribunal des prud'hommes.

Le tribunal des baux connaît des litiges relevant du droit du bail et portant sur des immeubles non agricoles.

Le tribunal des prud'hommes connaît des litiges de droit privé portant sur un contrat de travail.

En matière pénale

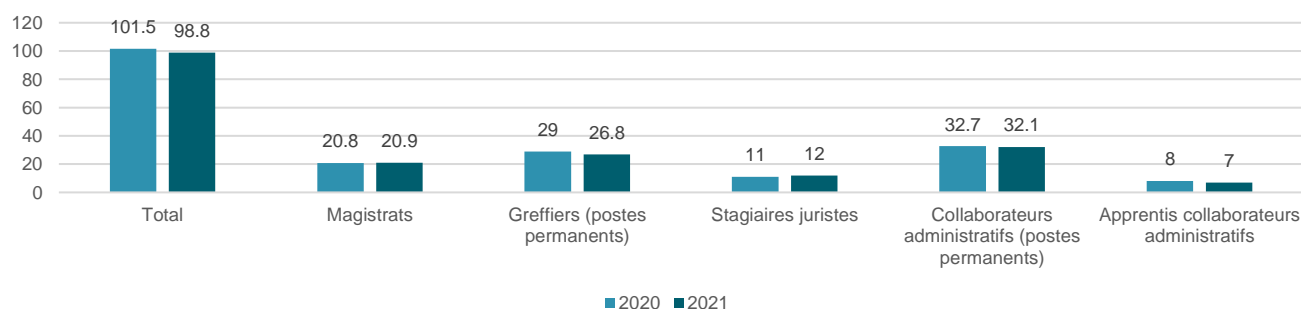
Le tribunal pénal d'arrondissement statue en première instance sur toutes les infractions qui ne relèvent pas de la compétence d'autres autorités. Il est composé d'un président et de quatre assesseurs.

Le juge de police dont la fonction est exercée par le président du tribunal pénal d'arrondissement, statue seul en première instance, dans la mesure où la loi ne désigne pas d'autre autorité compétente, sur les contraventions ainsi que les crimes qui paraissent devoir entraîner une peine privative n'excédant pas 18 mois.

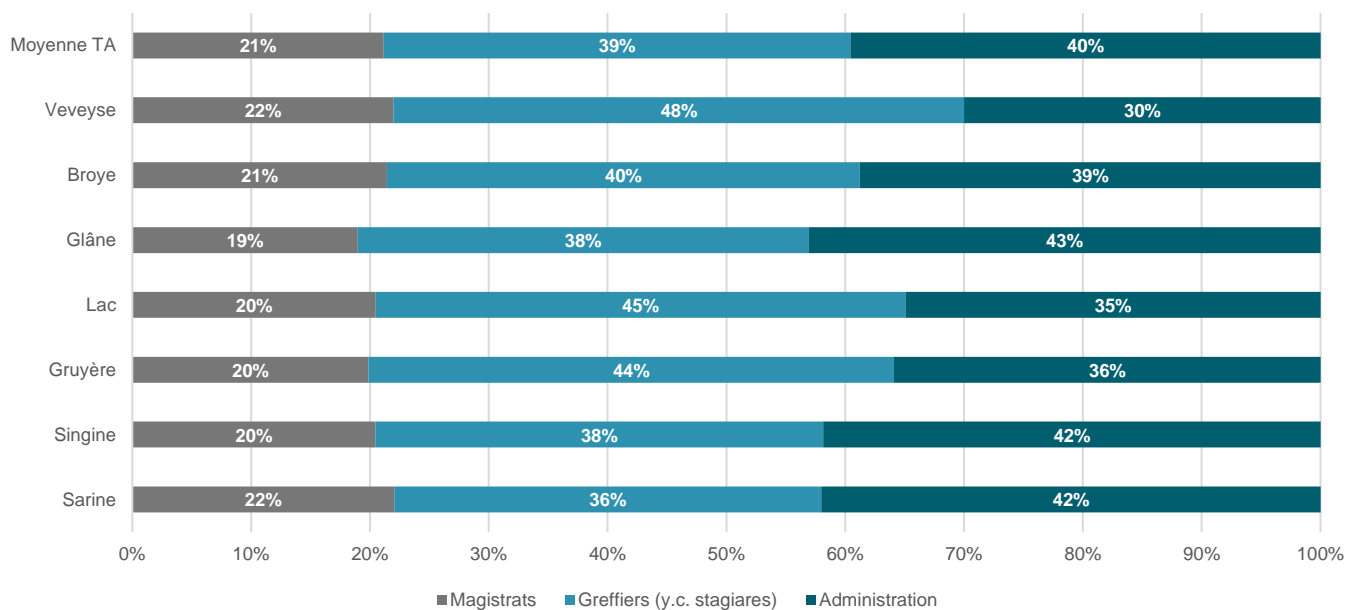
Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunaux-darrondissement>

3.7.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunaux d'arrondissement - EPT au 31.12.



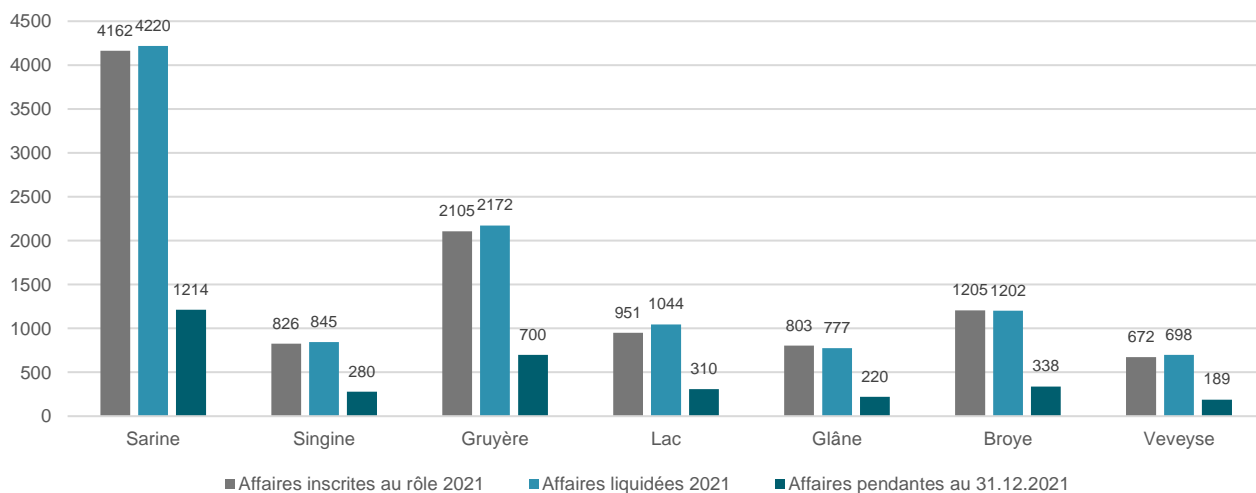
Ressources humaines Tribunaux d'arrondissement par catégories (EPT) au 31.12.2021



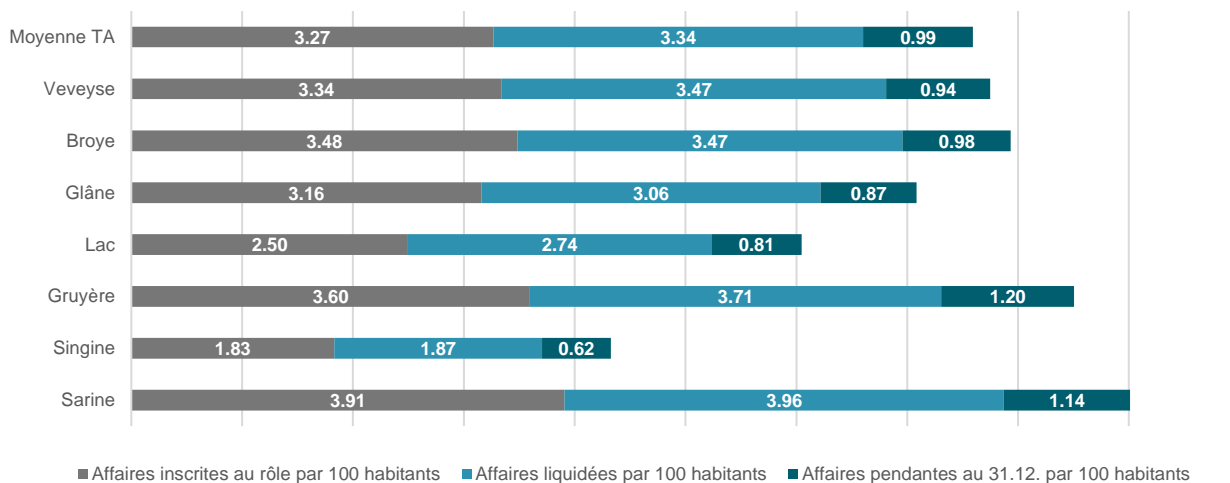
3.7.2 Charge de travail – statistiques

3.7.2.1 En général

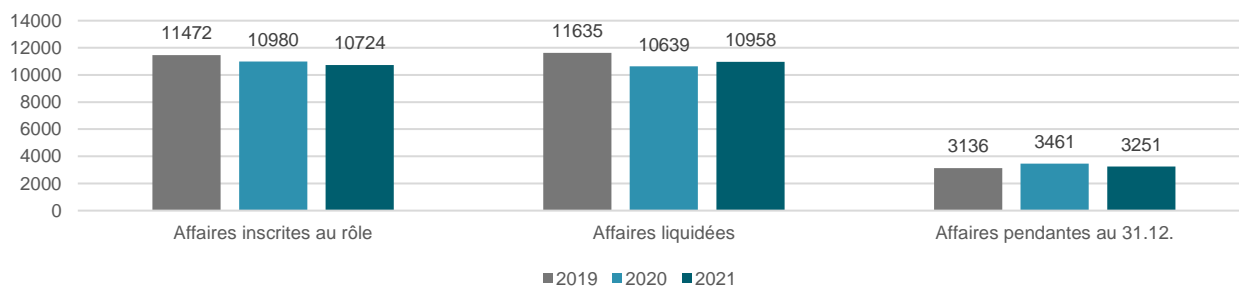
Tribunaux d'arrondissement - Charge de travail 2021



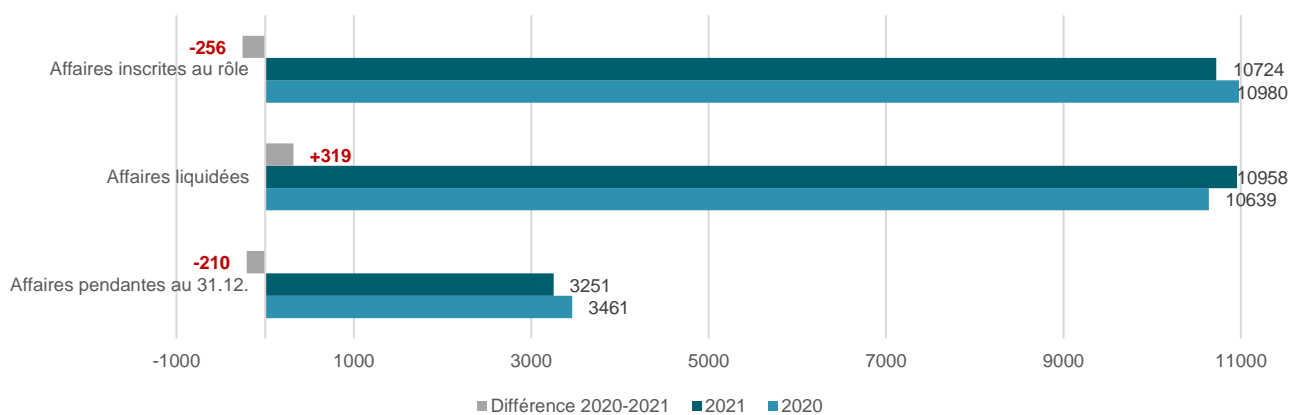
Tribunaux d'arrondissement - Charge de travail 2021 par 100 habitants



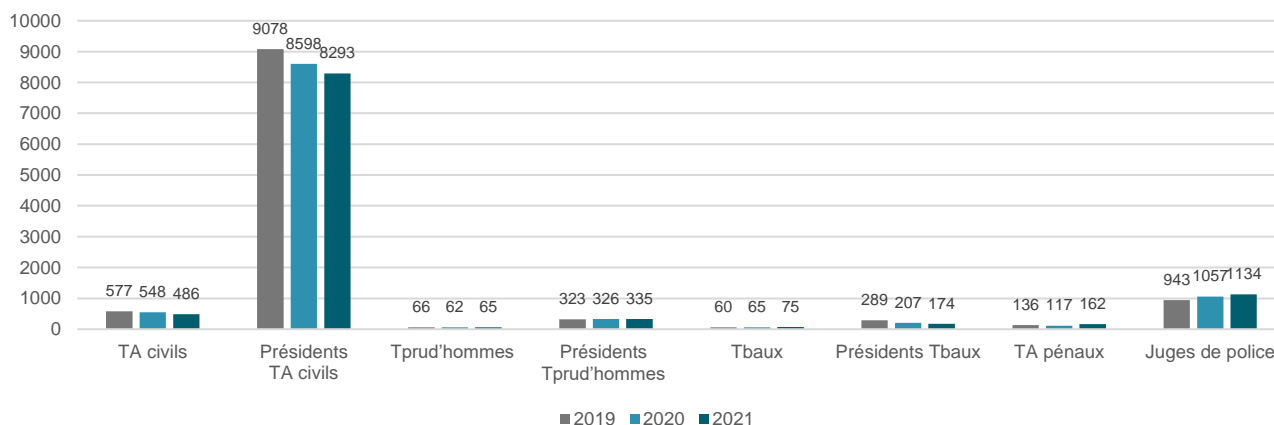
Tribunaux d'arrondissement - Evolution en général 2019-2021



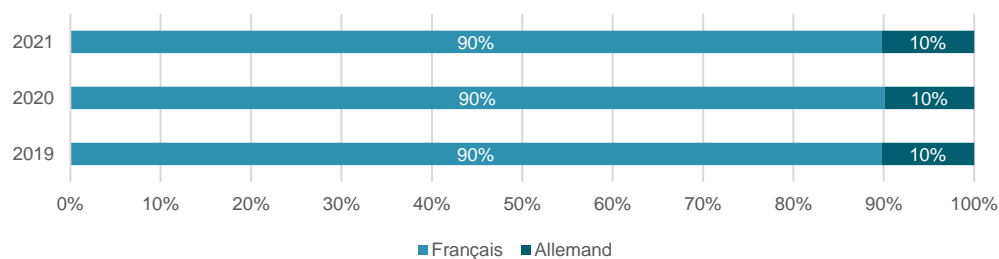
Tribunaux d'arrondissement - Evolution charge de travail 2020-2021



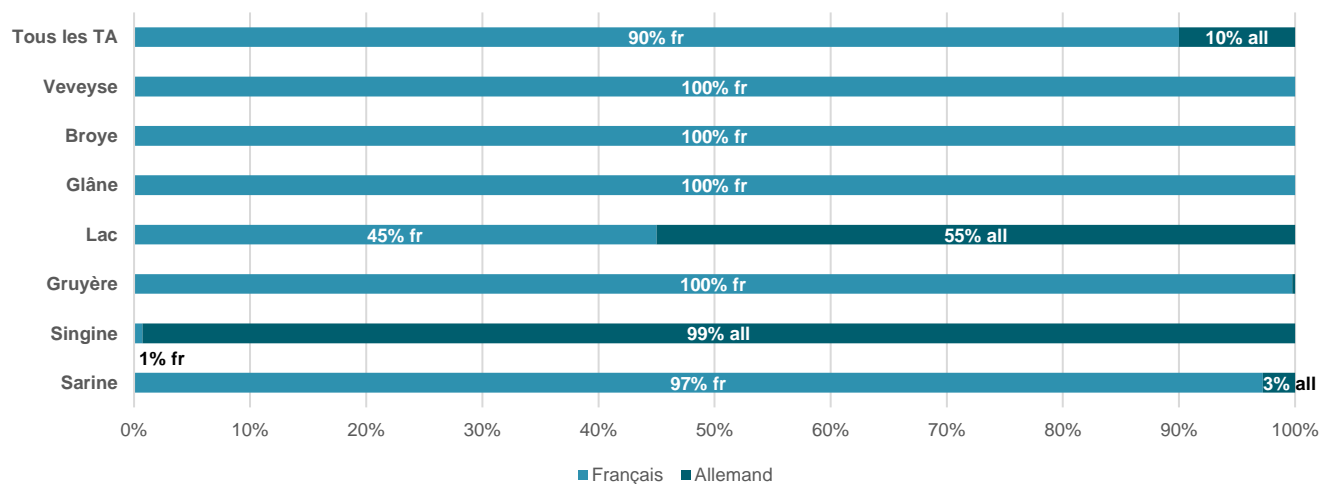
Tribunaux d'arrondissement - Evolution des affaires inscrites au rôle 2019-2021 (toutes affaires confondues)



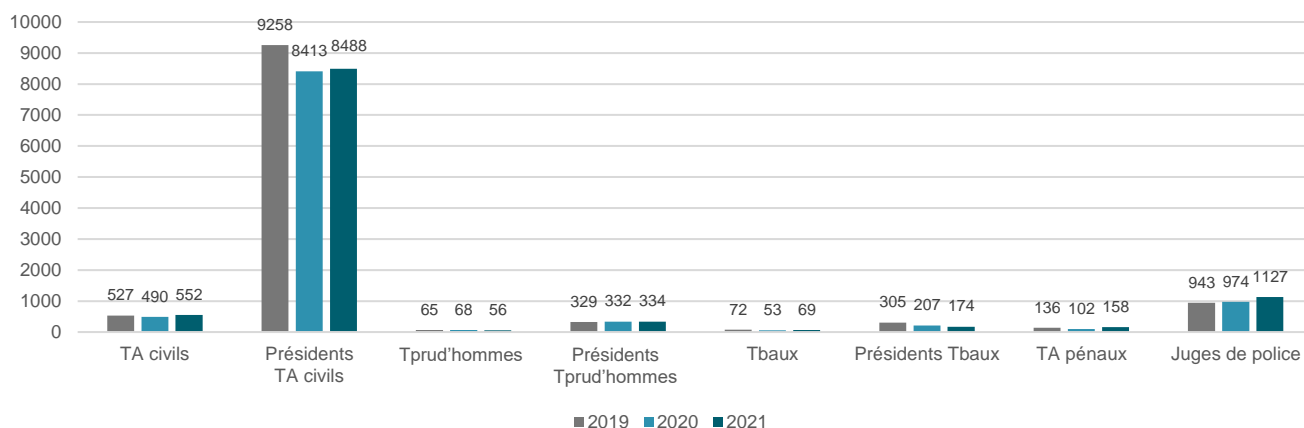
Tribunaux d'arrondissement - Langue des affaires enregistrées (toutes affaires) confondues 2019-2021



Tribunaux d'arrondissement - Langue des affaires enregistrées 2021



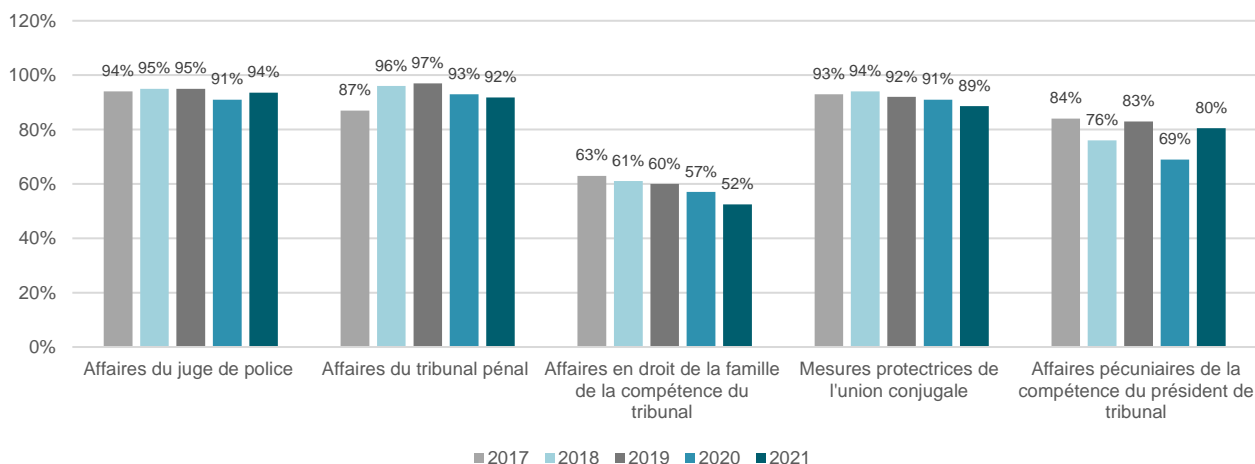
Tribunaux d'arrondissement - Evolution des affaires liquidées 2019-2021 (toutes affaires confondues)



3.7.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
Juge de répression	142	321	427	307	74	12
Tribunal pénal	11	44	60	30	11	2
Juge de police	131	277	367	277	63	10
Tribunal civil	18	50	71	95	135	94
Droit de la famille	17	47	70	87	125	75
Actions résultant des contrats	1	3	1	8	10	19
Président tribunal civil	563	2227	475	194	73	28
Divorce sur requête commune avec accord complet	38	223	161	37	7	0
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	44	121	104	74	33	11
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. A LJ)	30	49	56	59	30	17
Mainlevée	451	1834	154	24	3	0
Juridiction des prud'hommes	88	166	71	30	24	9
Président	85	163	59	15	9	1
Tribunal	3	3	12	15	15	8
Juridiction des baux	48	116	31	39	14	12
Président	48	111	12	9	2	2
Tribunal	0	5	19	30	12	10

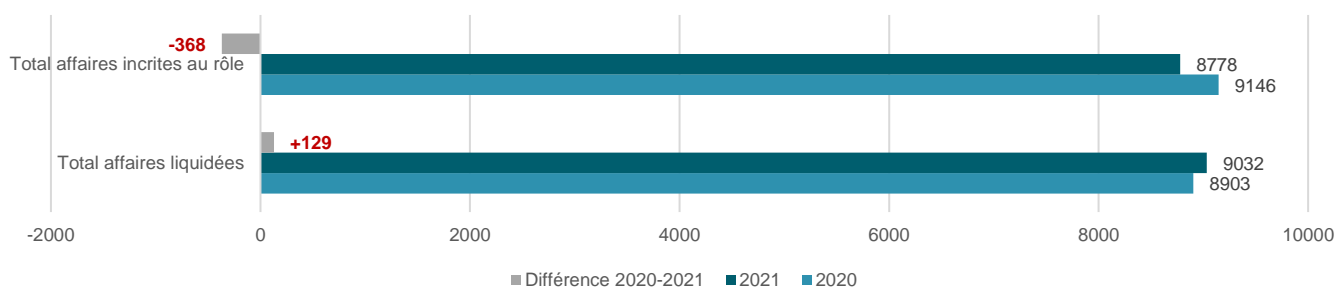
Tribunaux d'arrondissement - Jugements rendus dans l'année à compter de leur enregistrement 2017-2021



3.7.2.3 Affaires civiles

3.7.2.3.1 En général

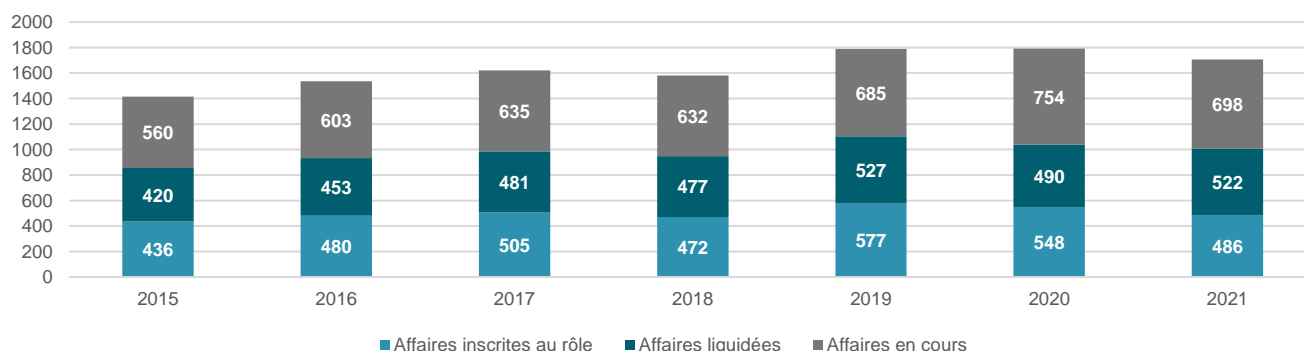
Comparatif affaires civiles entrées et liquidations 2020-2021 - tribunaux d'arrondissement et présidents



3.7.2.3.2 Tribunaux d'arrondissement - affaires civiles

Répartition 2021	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires en cours au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
Sarine	181	199	261	58
Singine	41	52	40	9
Gruyère	99	101	158	47
Lac	37	58	57	18
Glâne	51	46	51	8
Broye	44	56	72	23
Veveyse	33	40	59	19
Total	486	552	698	182

Evolution affaires civiles tribunaux d'arrondissement 2015-2021



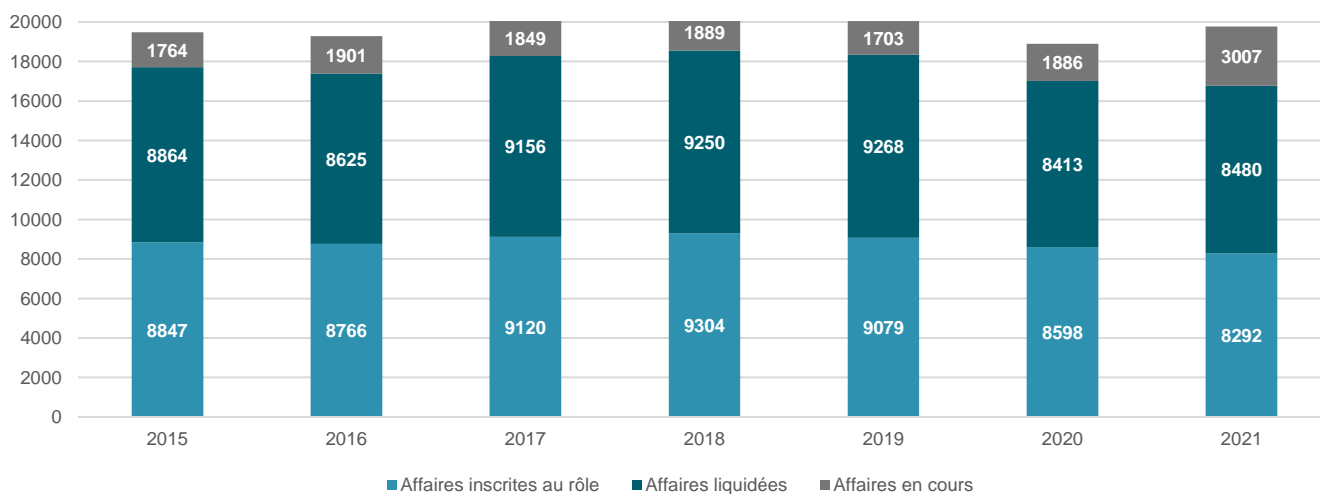
Objets des jugements rendus

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
A. Code civil	163	46	75	49	38	46	34	451
1. Droit des personnes	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Droit de la famille	153	44	70	44	37	42	31	421
a) divorce	116	37	52	33	27	28	24	317
b) modification de jugements de divorce	31	7	17	11	10	14	7	97
c) séparation de corps	0	0	0	0	0	0	0	0
d) divers	6	0	1	0	0	0	0	7
3. Droit des successions	5	2	1	4	0	0	1	13
4. Droits réels	5	0	4	1	1	4	2	17
B. Code des obligations	22	5	20	6	4	6	4	67
1. Actions résultant des contrats	11	4	14	2	2	6	4	43
2. Actions résultant d'actes illicites	2	1	1	1	1	0	0	6
3. Droit des sociétés	1	0	2	0	0	0	0	3
4. Autres	8	0	3	3	1	0	0	15
C. Autres lois fédérales ou cantonales	14	1	6	3	4	4	2	34
Total	199	52	101	58	46	56	40	1491

3.7.2.3.3 Présidents de tribunaux - affaires civiles

Répartition 2021	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires en cours au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
Sarine	3123	3149	585	27
Singine	633	648	181	8
Gruyère	1657	1733	1657	1733
Lac	719	796	173	10
Glâne	651	635	127	3
Broye	991	972	208	4
Veveyse	518	547	76	4
Total	8292	8480	3007	1789

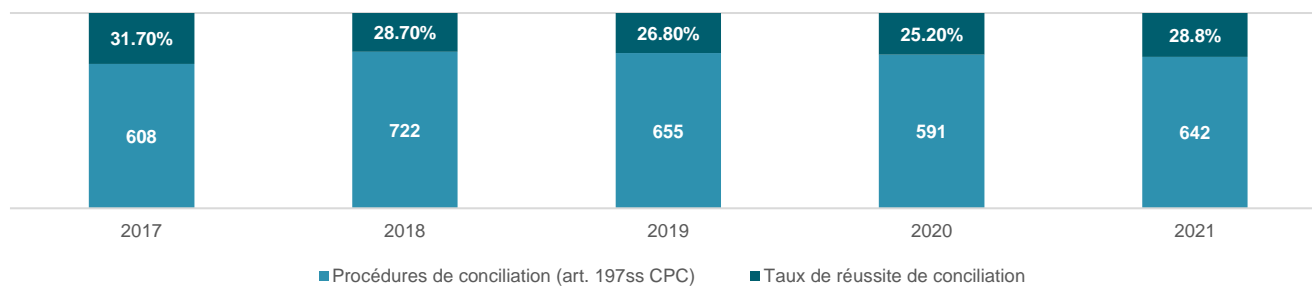
Evolution affaires civiles Présidents de tribunaux d'arrondissement 2015-2021



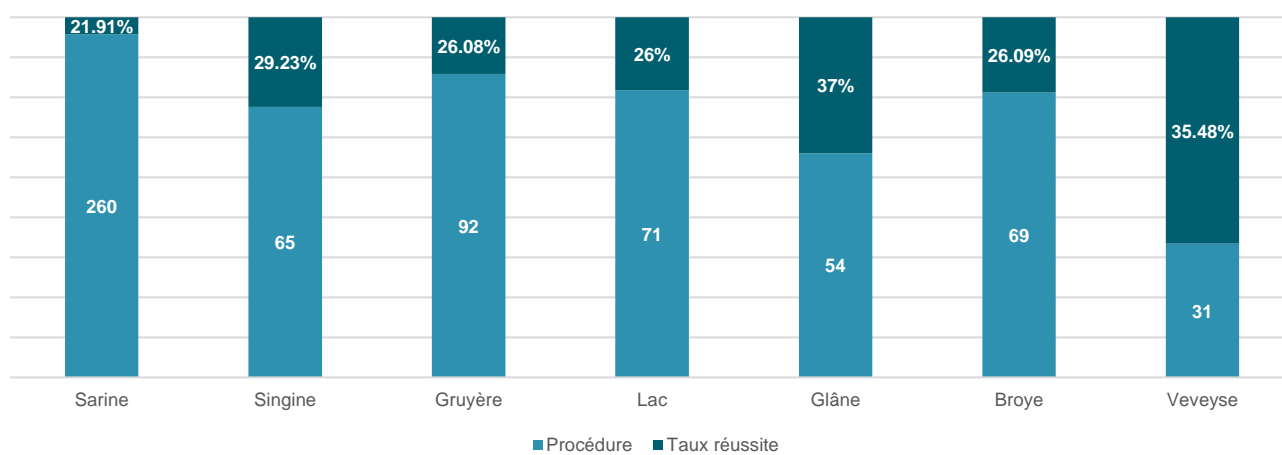
Objets des jugements et ordonnances rendus

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Divorce sur requête commune avec accord complet	164	42	105	56	34	48	26	475
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	2	0	1	0	0	0	0	3
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	131	36	65	43	32	52	27	386
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	96	19	38	12	22	19	16	222
5. Mesures provisionnelles et leur modification	271	40	165	52	58	117	43	746
6. Inscription provisoire des hypothèques légales entrepreneurs et artisans	19	1	15	7	3	14	1	60
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	505	94	322	116	132	134	81	1384
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	1562	300	807	381	278	474	278	4080
9. Annulation de titres	22	11	33	15	6	5	3	95
10. Commissions rogatoires	2	21	34	8	4	8	14	91
11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)	16	1	1	0	2	3	2	25
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	260	65	92	71	54	69	31	642
13. Annulation de titres	99	18	55	35	10	29	25	271
Total	3149	648	1733	796	635	972	547	8480

Procédures de conciliation et taux de réussite 2017-2021 - en général



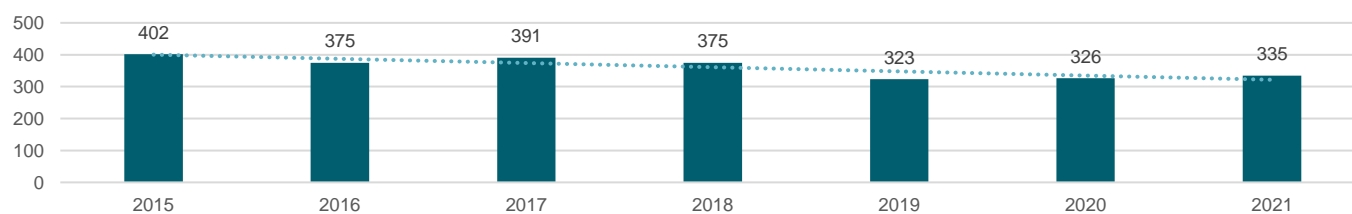
Procédures de conciliation et taux de réussite 2021 - par arrondissement



3.7.2.3.4 Juridiction des prud'hommes

3.7.2.3.4.1 Présidents des tribunaux des prud'hommes

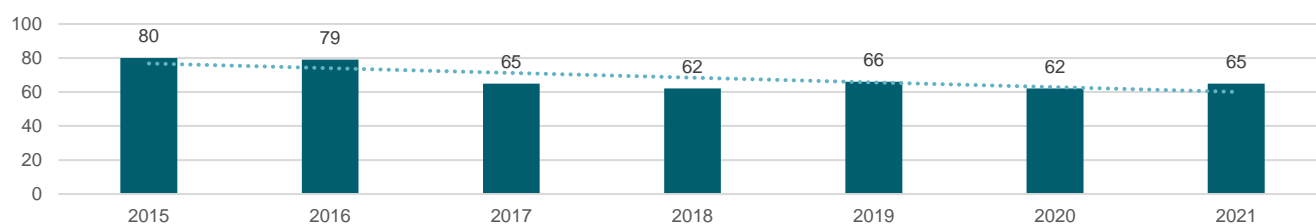
Présidents des tribunaux des prud'hommes - nouvelles affaires inscrites au rôle - évolution 2015-2021



Répartition 2021	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
Sarine	50	159	16	37	106	50
Singine	5	16	1	3	13	4
Gruyère	14	47	5	11	36	9
Lac	2	29	1	10	16	4
Glâne	1	17	1	4	10	3
Broye	4	50	4	15	24	11
Veveyse	2	17	1	8	10	0
Total	78	335	29	88	215	81

3.7.2.3.4.2 Tribunaux des prud'hommes

Tribunaux des prud'hommes - nouvelles affaires inscrites au rôle - évolution 2015-2021

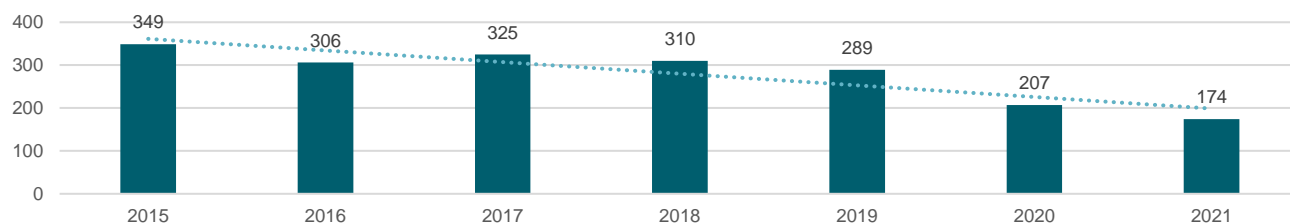


Répartition 2021	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
Sarine	40	35	12	7	7	49
Singine	4	4	1	1	3	3
Gruyère	13	10	6	2	1	14
Lac	8	5	2	2	1	8
Glâne	0	2	1	0	1	0
Broye	8	4	0	3	1	8
Veveyse	4	5	0	4	1	4
Total	77	65	22	19	15	86

3.7.2.3.5 Juridiction des baux

3.7.2.3.5.1 Présidents des tribunaux des baux

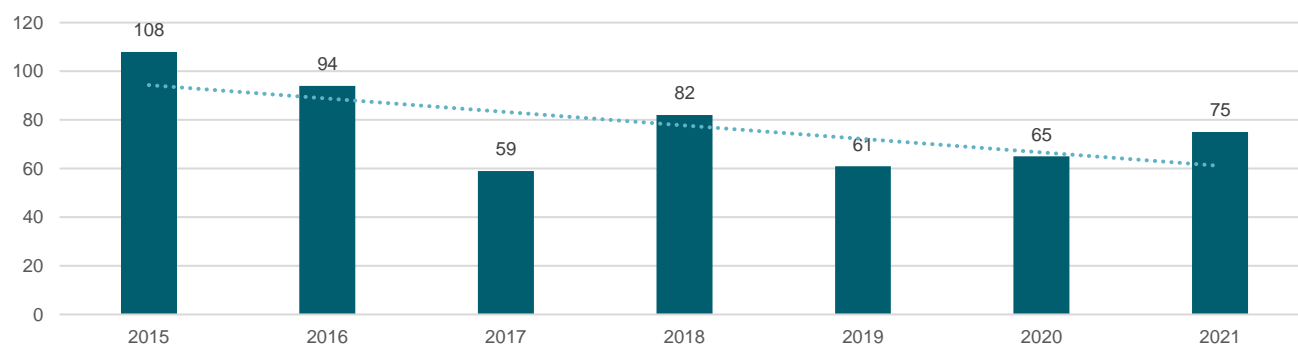
Présidents des tribunaux des baux - nouvelles affaires inscrites au rôle - évolution 2015-2021



Répartition 2021	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
Sarine	21	101	105	17
Singine	2	14	12	4
Gruyère	2	18	15	5
Lac	3	9	10	2
Glâne	6	14	14	6
Broye	2	4	5	1
Veveyse	6	14	13	7
Total	42	174	174	42

3.7.2.3.5.2 Tribunaux des baux

Tribunaux des baux - nouvelles affaires inscrites au rôle - évolution 2015-2021

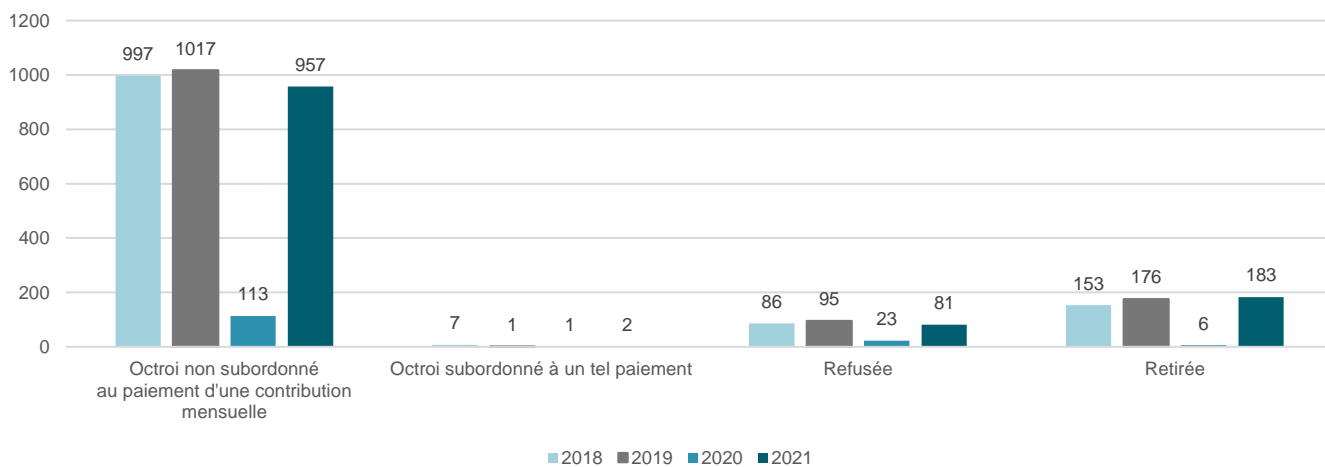


Répartition 2021	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
Sarine	26	28	33	21
Singine	9	6	6	9
Gruyère	0	0	0	0
Lac	7	9	7	9
Glâne	13	13	14	12
Broye	0	0	0	0
Veveyse	11	19	9	21
Total	66	75	69	72

3.7.2.3.6 Assistance judiciaire

3.7.2.3.6.1 En matière civile

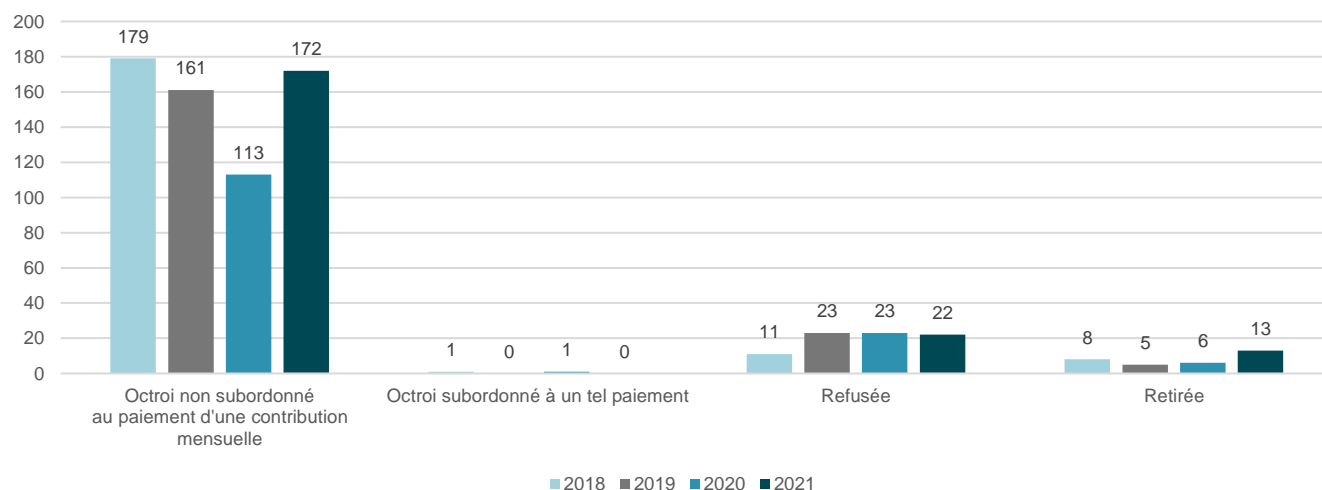
Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office 2018-2021



Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office

2021	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée
Sarine	358	1	22	84
Singine	13	0	4	3
Gruyère	265	0	7	42
Lac	80	1	11	10
Glâne	77	0	17	22
Broye	99	0	14	20
Veveyse	65	0	6	2
Total	957	2	81	183

Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés 2018-2021



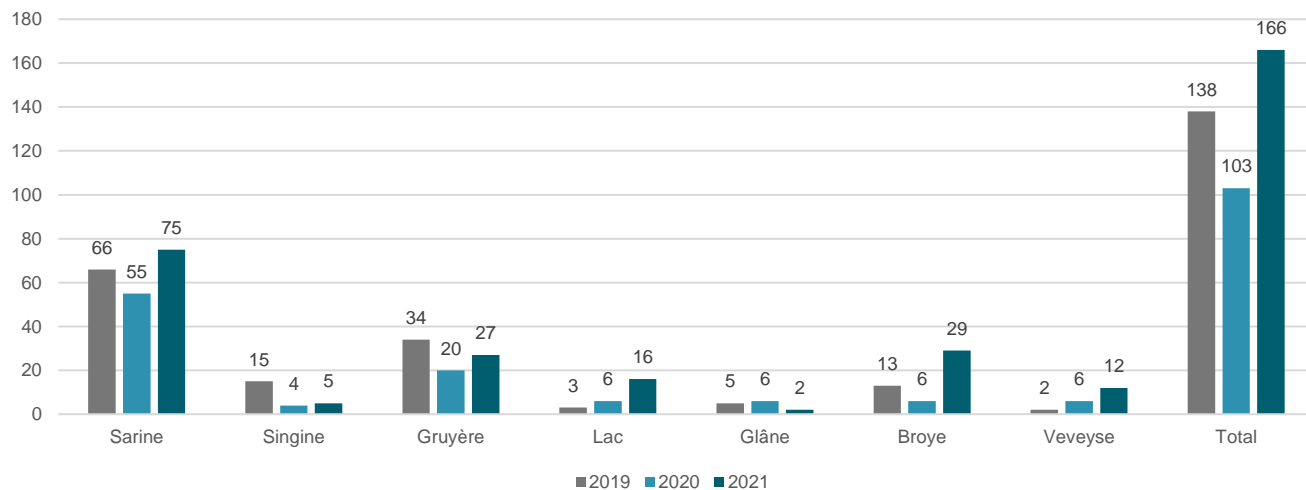
Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

2021	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée
Sarine	53	0	7	0
Singine	63	0	5	9
Gruyère	19	0	0	1
Lac	12	0	2	2
Glâne	16	0	4	0
Broye	4	0	1	0
Veveyse	5	0	3	1
Total	172	0	22	13

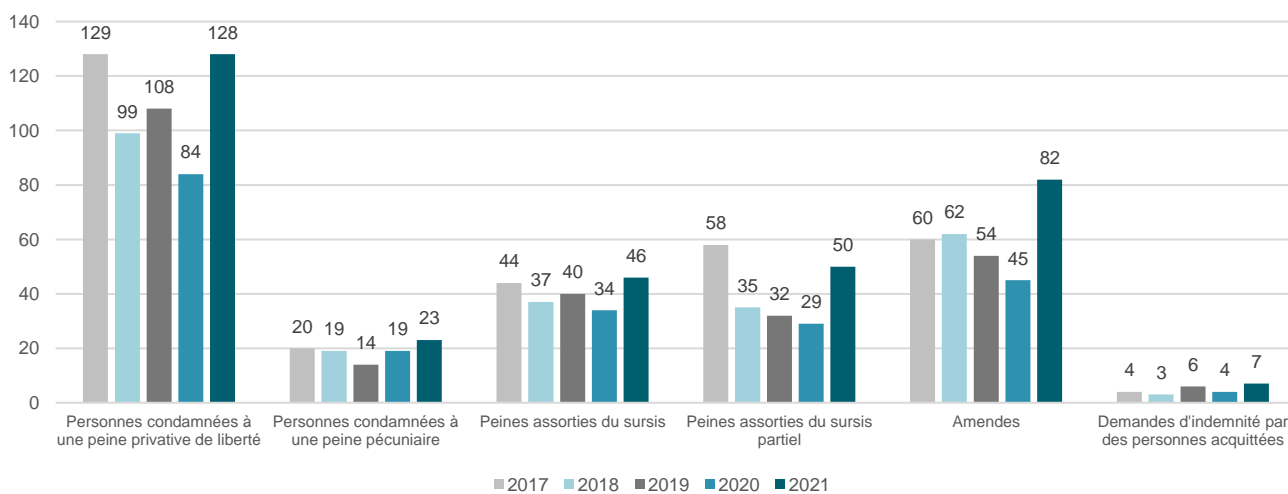
3.7.2.4 Affaires pénales

3.7.2.4.1 Tribunaux pénaux d'arrondissement

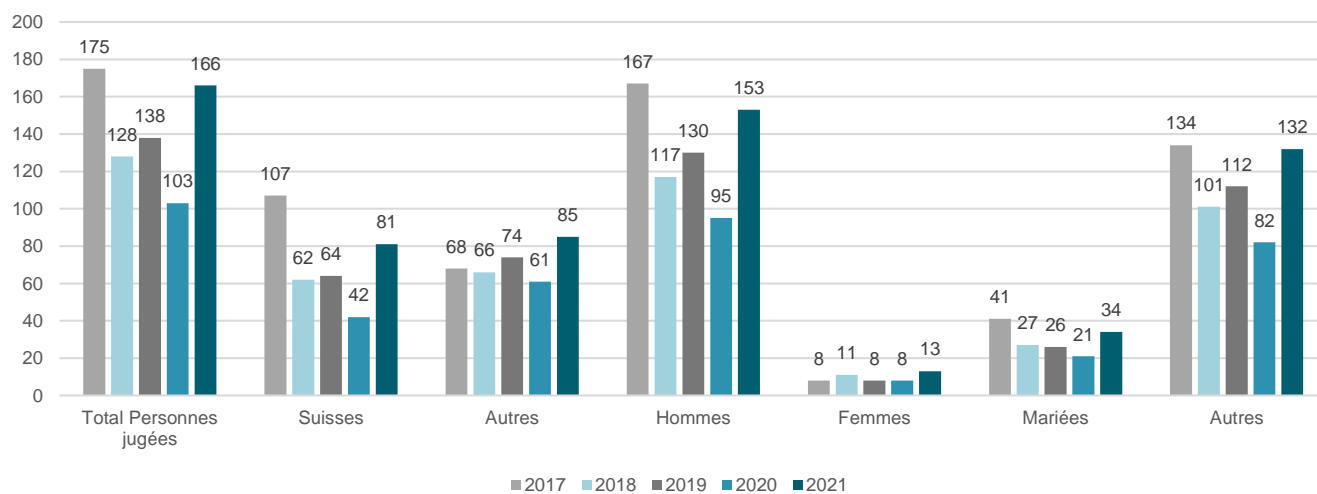
Tribunaux pénaux - nombre de personnes jugées 2019-2021



Tribunaux pénaux - évolution en général 2017-2021



Tribunaux pénaux - Personnes jugées - Répartition par nationalité, sexe, état civil 2017-2021



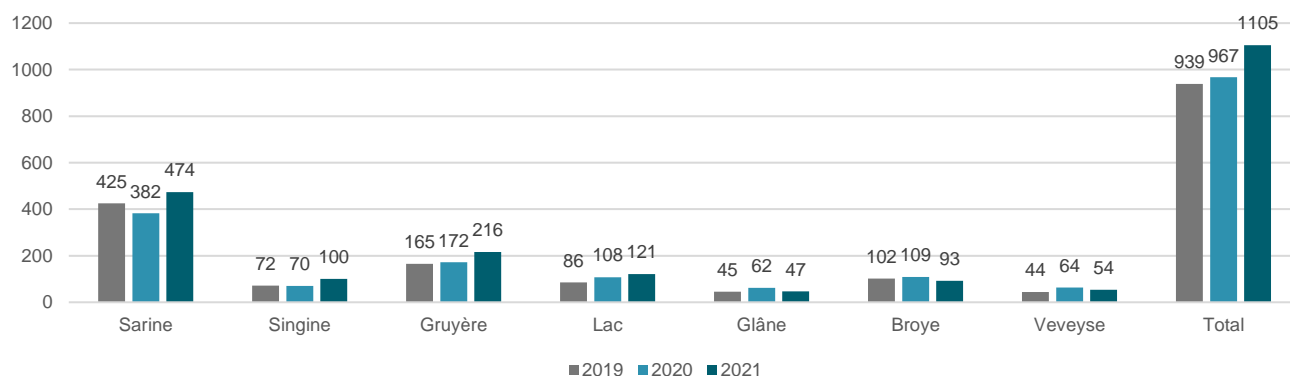
2021	Personnes jugées	Nationalité		Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
		Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
Sarine	75	37	38	67	8	15	60	72	3
Singine	5	4	1	4	1	0	5	0	5
Gruyère	27	9	18	25	2	3	24	27	0
Lac	16	4	12	16	0	7	9	3	13
Glâne	2	2	0	2	0	1	1	2	0
Broye	29	19	10	27	2	6	23	29	0
Veveyse	12	6	6	12	0	2	10	12	0
Total	166	81	85	153	13	34	132	145	21

Nombre d'infractions

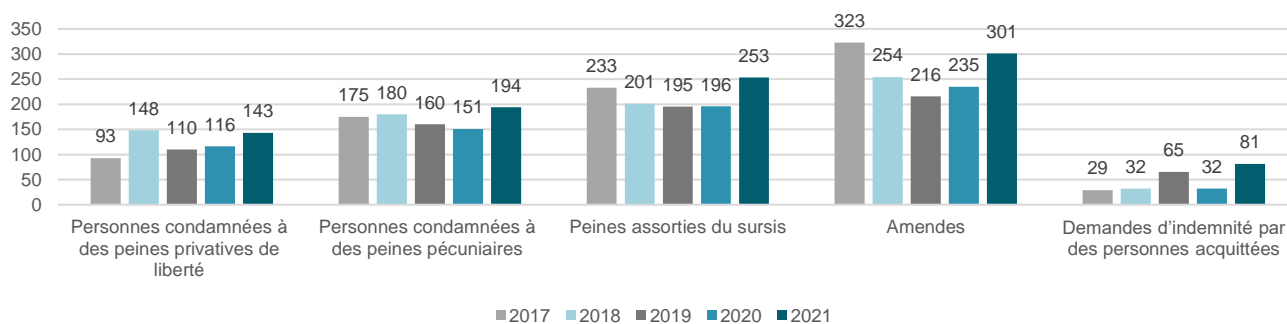
	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)	14	1	9	1	0	4	3	32
2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172ter CP)	26	5	9	18	0	7	4	69
3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179novies CP)	4	1	1	1	2	2	0	11
4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)	10	1	6	6	1	3	2	29
5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)	9	0	13	1	1	16	5	45
6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)	11	0	0	0	0	2	0	13
7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)	1	0	0	0	0	8	0	9
8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)	1	0	0	0	0	1	0	2
11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)	0	0	0	0	0	1	0	1
12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)	3	0	2	3	0	2	1	11
14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
15. Corruption (art. 322ter-322octies CP)	0	0	0	0	0	0	0	0
16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)	0	1	0	1	0	0	0	2
17. Infractions à la LCR	34	9	7	23	0	14	8	95
18. 349 Infractions à la LStup	98	10	29	12	3	27	7	186
19. Infractions à la LALEtr	0	0	0	0	0	0	0	0
20. Infractions à la LArm	5	0	1	3	0	1	0	10
21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales	46	6	12	10	1	7	9	91
Total	262	34	89	79	8	95	39	606

3.7.2.4.2 Juges de police

Juges de police - nombre de personnes jugées 2019-2021



Juge de police - évolution en général 2017-2021

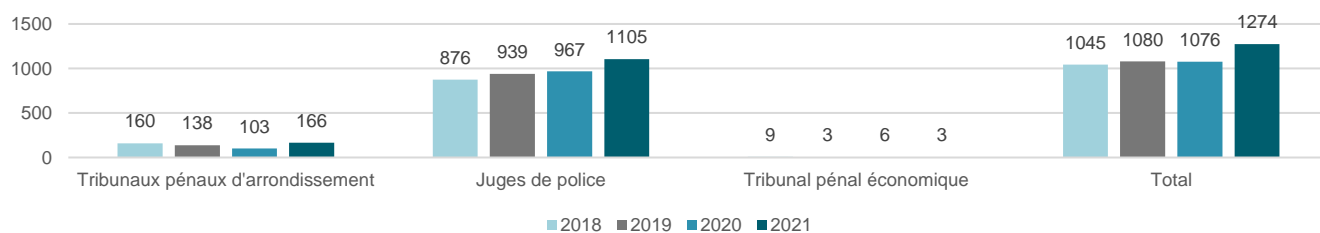


Répartition 2021	Personnes renvoyées	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
Sarine	474	234	57	117
Singine	100	47	9	32
Gruyère	216	71	40	49
Lac	121	54	18	29
Glâne	47	14	5	20
Broye	81	37	11	31
Veveyse	54	28	8	12
Total	1093	485	148	290

Nombre d'infractions	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Infractions au CP	157	18	66	32	3	32	13	321
a) Atteinte à l'intégrité corporelle	24	6	9	4	1	8	1	53
b) Infractions contre le patrimoine	21	0	2	3	0	1	0	27
c) Atteinte à l'honneur	22	4	9	3	0	4	2	44
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	19	5	9	11	0	3	1	48
e) Insoumission à une décision de l'autorité	13	0	2	0	0	1	5	21
f) Contravention à des dispositions du droit fédéral	0	0	0	0	0	0	0	0
g) Divers	58	3	35	11	2	15	4	128
2. Infractions à la LACP	31	0	3	2	0	2	2	40
a) Art. 8 LACP	0	0	0	0	0	0	0	0
b) Divers	31	0	3	2	0	2	2	40
3. Infractions	328	55	134	68	26	36	52	699
a) à la loi sur la pêche	0	0	0	0	0	0	0	0
b) à la loi sur la chasse	0	0	0	0	0	0	0	0
c) au code forestier	5	0	0	0	0	0	0	5
d) à la loi sur les denrées alimentaires	0	0	1	0	0	0	0	1
e) à la loi sur la police des étrangers	0	0	0	0	0	0	0	0
f) à la loi sur les étrangers	43	9	18	11	6	0	10	97
g) à la loi sur la protection civile	0	0	0	0	0	0	0	0
h) à la loi sur la protection des animaux	2	2	0	2	0	1	0	7
i) à la loi sur la protection des eaux	0	2	1	0	0	1	0	4
j) à la loi sur les transports publics	17	1	4	1	0	0	1	24
k) à la loi sur les établissements publics et la danse	0	0	0	0	1	0	0	1
l) à la loi sur le chômage	0	0	1	0	0	0	0	1
m) à la loi sur la navigation intérieure	0	0	0	0	0	0	0	0
n) à la loi sur la circulation routière	84	29	41	19	11	15	30	229
o) à la loi sur les stupéfiants	46	5	12	12	5	9	6	95
p) Infractions à la LArm	9	0	4	0	0	0	1	14
q) Divers	122	7	52	23	3	10	4	221
Total	516	73	203	102	29	70	67	1060

3.7.2.4.3 Récapitulation affaires pénales

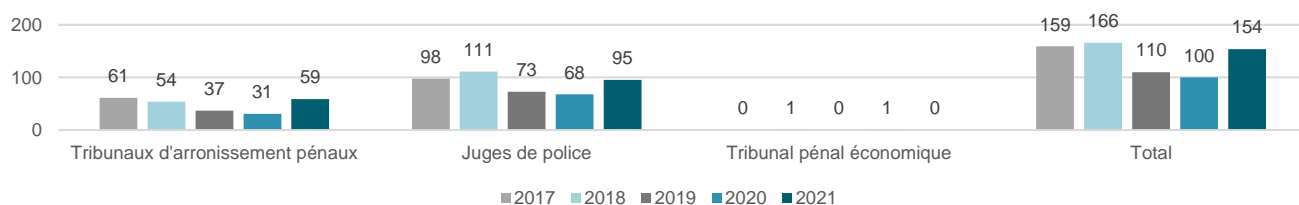
Récapitulation - évolution 2018-2021



Répartition 2021	Tribunal pénal d'arrondissement	Juge de police	Tribunal pénal économique TPE	Total
Sarine	75	474	--	549
Singine	5	100	--	105
Gruyère	27	216	--	243
Lac	16	121	--	137
Glâne	2	47	--	49
Broye	29	93	--	122
Veveyse	12	54	--	66
TPE	--	--	3	3
Total	166	1105	3	1274

3.7.2.4.4 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

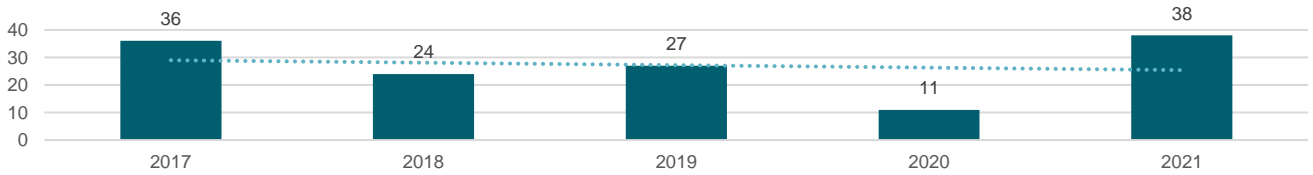
Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis - évolution 2017-2021



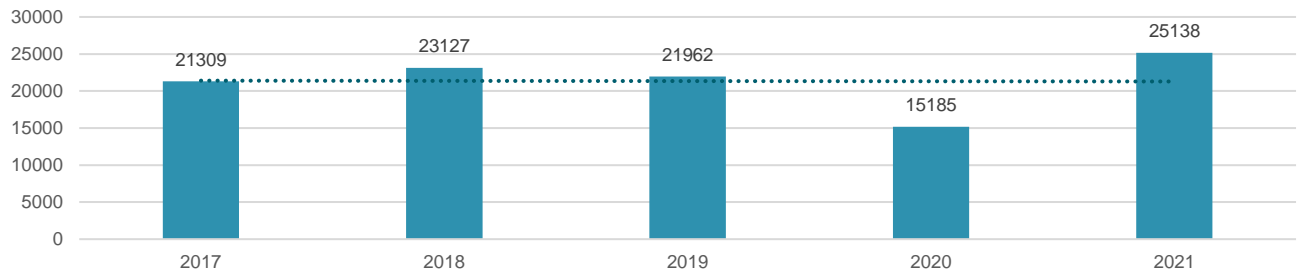
Répartition 2021	Tribunal pénal d'arrondissement	Juge de police	Tribunal pénal économique TPE	Total
Sarine	29	56	--	85
Singine	1	2	--	3
Gruyère	8	7	--	15
Lac	6	10	--	16
Glâne	0	3	--	3
Broye	10	8	--	18
Veveyse	5	9	--	14
TPE	--	--	0	0
Total	59	95	0	154

3.7.2.4.5 Détention préventive

Nombre de prévenus en détention préventive au moment du jugement - évolution 2017-2019



Nombre de jours de détention depuis le renvoi - évolution 2017-2021



Nombre d'infractions 2021		Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	TPE	Total
Nombre de prévenus en détention préventive au moment du jugement		23	0	9	0	0	2	4	0	38
Nombre de jours de détention depuis le renvoi		10654	665	5391	473	431	7017	296	211	25138

3.7.3 Tribunal d'arrondissement de la Sarine (TRSA)

Organisation et composition au 31.12.2021

François-Xavier Audergon, Benoît Chassot, Adeline Corpataux, Alain Gautschi, Ariane Guye, Rebekka Jutzet, Stéphane Raemy, José Rodriguez, Alexandra Rossi Carré, Jean-Marc Sallin, Présidents

Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Pascal L'Homme, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Sandrine Schaller Walker, Suppléants des Présidents

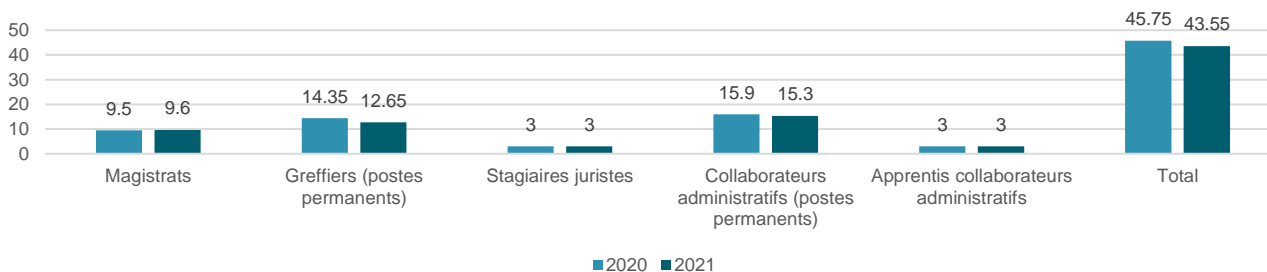
Tribunal civil et pénal : Béatrice Ackermann, Mary-Lise Bapst, Raymond Baraké, Hélène Cudré-Mauroux, Caroline de Buman, Anne de Steiger, Colette Défago, Caroline Dénervaud, Jean-Pierre Droz, Pierre Duffour, Yolande Flury, Christine Frehner, Claudia Häller, Dominique Haller Sobritz, Agnes Hayoz, Catherine Hayoz, Anne Hemmer, Sandra Herren Schwab, Renato Iliescu, Anne Jochem, Hans Jungo, Bernard Lauper, Damiano Lepori, Barbara Moigno, Guy Python, Paul Quartenoud, Samuel Rar, Sébastien Roch, Anne-Colette Schmutz-Schaller, Gilles Schorderet, Louis Charles Singy, Cécile Thiémard, José Uldry, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Christelle Almeida Borges, Ariane Guye, José Rodriguez, Présidents ; Rebekka Jutzet, Peter Rentsch, Suppléants des Présidents ; Nicole Madeleine Aeby, David Brugger, Karin Rudaz, Assesseurs ; Pierre-André Charrière, Marc Fischer, Patrick Gendre, Jean-Jacques Marti, Assesseurs suppléants

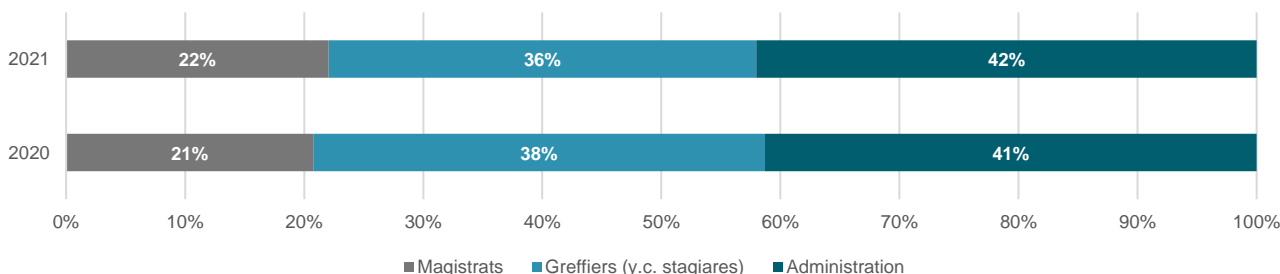
Tribunal des baux : Ariane Guye, Présidente ; Rebekka Jutzet, Alexandra Rossi Carré, Suppléantes de la Présidente ; Matthieu Loup, Isabelle Sob, Claude Terrapon, Pierre Wicht, Assesseurs ; Christian Aebischer, Roxane Casazza, Catherine Hayoz, Marie-Jeanne Piccand, Assesseurs suppléants

3.7.3.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal d'arrondissement de la Sarine - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TRSA selon les diverses catégories



3.7.3.2 Remarques sur l'activité

La charge de travail au tribunal de la Sarine est importante de sorte qu'elle ne laisse que très peu de marge lorsque des dossiers exceptionnels (ampleur et complexité) sont enregistrés au rôle.

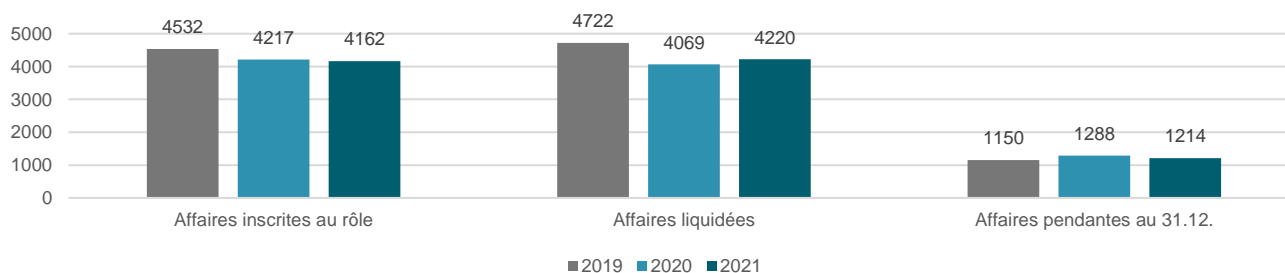
Le procès Extinction Rebellion (30 prévenus) et un dossier du Tribunal pénal économique d'une valeur de 100 millions ont occupé le Tribunal. Cela démontre que l'émergence d'affaires très volumineuses qui a été relevé l'année dernière se confirme encore cette année.

Trois présidents se sont partagés 0.2 ETP supplémentaire de secrétariat. A ce titre, il y a lieu de souligner notamment une nouvelle organisation du secrétariat du Tribunal d'arrondissement qui s'est aménagé en pool. Cette nouvelle organisation est encore en phase test durant l'année 2021-2022.

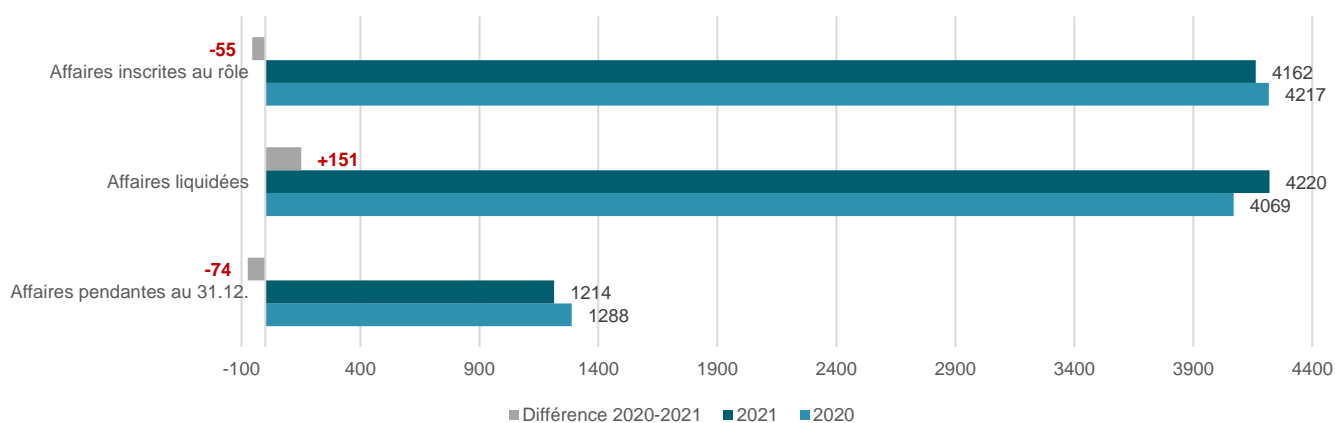
Pour conclure, il a été mentionné que les délais d'assignation se sont rallongés sans qu'on puisse en expliquer véritablement les raisons.

3.7.3.3 Charge de travail – statistiques

TRSA - évolution en général 2019-2021



TRSA - évolution charge de travail 2020-2021



Evolution 2020-2021 (toutes affaires confondues)	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Tribunal civil	211	181	175	199	280	262
Présidents civils	3209	3123	3142	3157	627	577
Tribunal des prud'hommes	30	35	28	26	40	49
Présidents tribunal des prud'hommes	160	159	159	161	49	48
Tribunal des baux	28	28	27	33	26	21
Présidents tribunal des baux	102	101	96	105	21	17
Tribunal pénal	59	72	54	70	27	27
Juge de police	418	463	386	469	222	213
Total	4217	4162	4069	4220	1288	1214

3.7.3.4 Rapport détaillé du Tribunal d'arrondissement de la Sarine

[Lien.](#)

3.7.4 Tribunal d'arrondissement de la Singine (TRSI)

Organisation et composition au 31.12.2021

Caroline Gauch, Peter Rentsch, Pascale Vaucher Mauron, Présidents ; Peter Stoller, Suppléant du Président

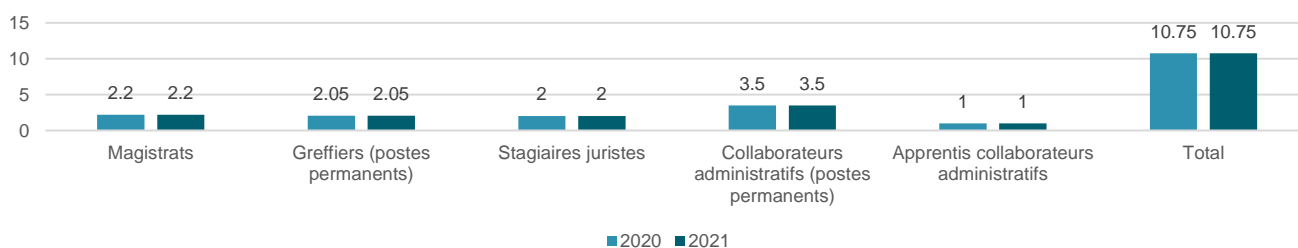
Tribunal civil et pénal : Robert Aeberhard, Gabriel Aebischer, Martha Bürgisser, Dominique Chappuis Waeber, Monika Grossrieder, Eveline Jungo, Guido Jungo, Marianne Portmann, Thomas Reidy, Bruno Schwaller, Myriam Sturny, Ruth Waeber-Hayoz, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Caroline Gauch, Peter Rentsch, Présidents ; Irène Marguet, René Stritt, Assesseurs ; Dominique Chappuis Waeber, Urs Maurer, Pascal Rappo, Michael Zurkinden, Assesseurs suppléants

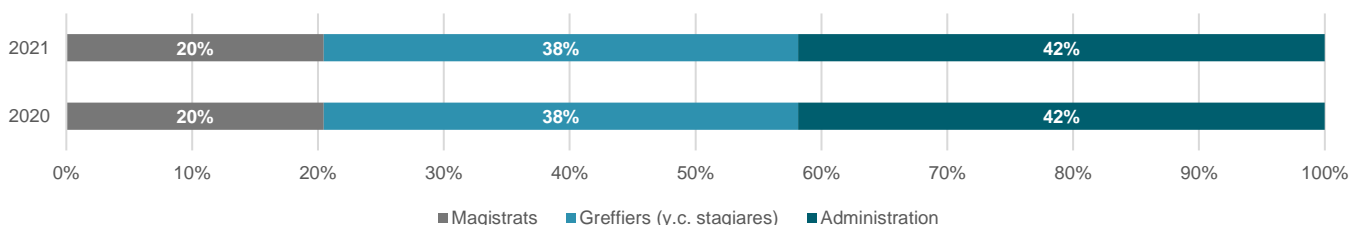
Tribunal des baux de la Singine et du Lac : Caroline Gauch, Pascale Vaucher Mauron, Présidentes ; Sandrine Schaller Walker, Peter Stoller, Suppléants de la Présidente ; Verena Loembe, Gilberte Schär, Assesseures ; Susanne Genner, Ivo Hubmann, Jean-Louis Jungo, Erika Schneider, Assesseurs suppléants

3.7.4.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal d'arrondissement de la Singine - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TRSI selon les diverses catégories



3.7.4.2 Remarques sur l'activité

En 2021, trois Présidents ont assuré la bonne gestion des procédures au Tribunal de la Singine. Tous trois siègent comme Présidents généralistes (civil et pénal).

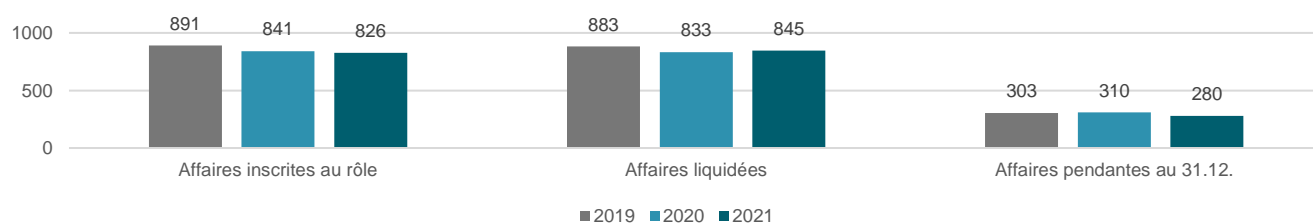
La répartition des affaires est effectuée selon les taux d'activité, sauf pour le bail (dont se charge Pascale Vaucher Mauron) et les Prud'hommes (traités par Caroline Gauch et Peter Rentsch). Le Président Peter Rentsch a pris sa retraite au 31 décembre 2021. La nouvelle présidente Debora Friedli est entrée en fonction au 1^{er} janvier 2022.

Le nombre d'affaires traitées par ce Tribunal est restée stable mais une complexification croissante des affaires est remarquée.

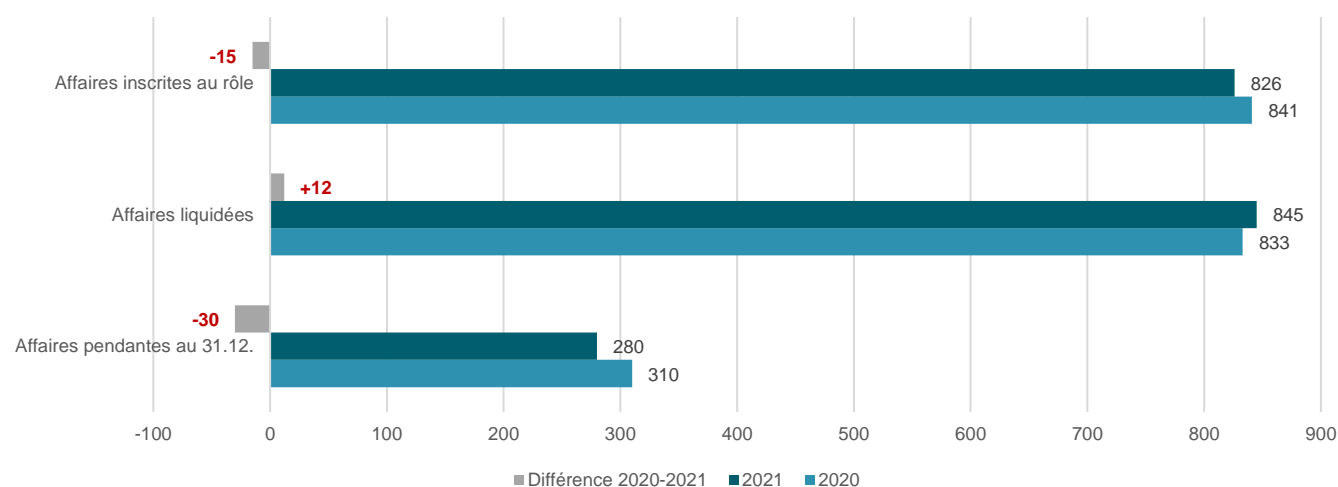
Au niveau du personnel, ce Tribunal souligne l'ambiance de travail positive qui règne dans ce Tribunal, gage d'une saine et efficace administration de la justice et d'une limite à la fluctuation de son personnel.

3.7.4.3 Charge de travail – statistiques

TRSI - évolution en général 2019-2021



TRSI - évolution charge de travail 2020-2021



Evolution 2020-2021

(toutes affaires confondues)

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Tribunal civil	43	41	52	52	50	40
Présidents civils	687	633	681	648	198	181
Tribunal des prud'hommes	3	4	5	5	4	3
Présidents tribunal des prud'hommes	13	16	11	17	5	4
Tribunal des baux (Singine)	6	6	1	6	9	9
Présidents tribunal des baux (Singine)	8	14	9	12	2	4
Tribunal pénal	1	12	4	5	2	10
Juge de police	80	100	70	100	40	29
Total	841	826	833	845	310	280

3.7.4.4 Rapport détaillé du Tribunal d'arrondissement de la Singine

[Lien.](#)

3.7.5 Tribunal d'arrondissement de la Gruyère (TRGR)

Organisation et composition au 31.12.2021

Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Camille Perroud Sugnaux, Philippe Vallet, Présidents ; Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Peter Rentsch, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président

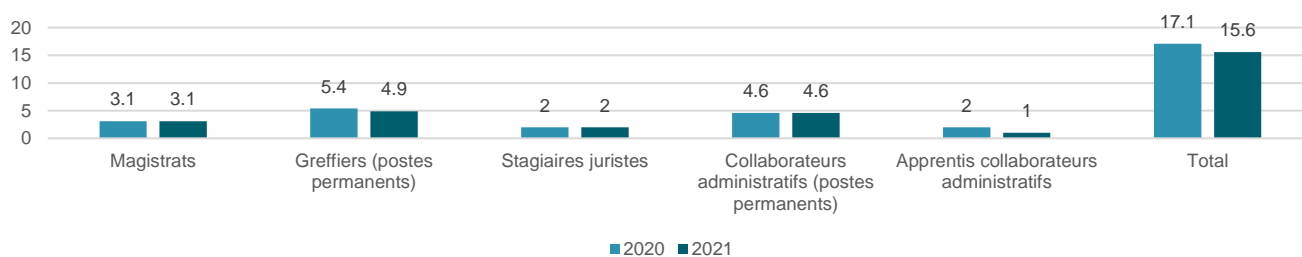
Tribunal civil et pénal : Jacques Aebischer, Philippe Barras, Karine Beaud, Damien Blanc, Jacqueline Brodard, Michel Castella, Colette Dupasquier, Nicole Fragnière-Morard, Maryse Gapany Joye, Joseph Geinoz, Stéphane Giller, Patrice Morand, Claudia Romanens, Christian Wyssmüller, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Nicolas Oberson, Philippe Vallet, Présidents ; Claudia Dey Gremaud, Caroline Gauch, Peter Rentsch, Suppléants du Président ; Yolande Progin, Pierre Rouiller, Assesseurs ; Philippe Clément, François Ducrest, Annick Remy, Christian Schorderet, Assesseurs suppléants

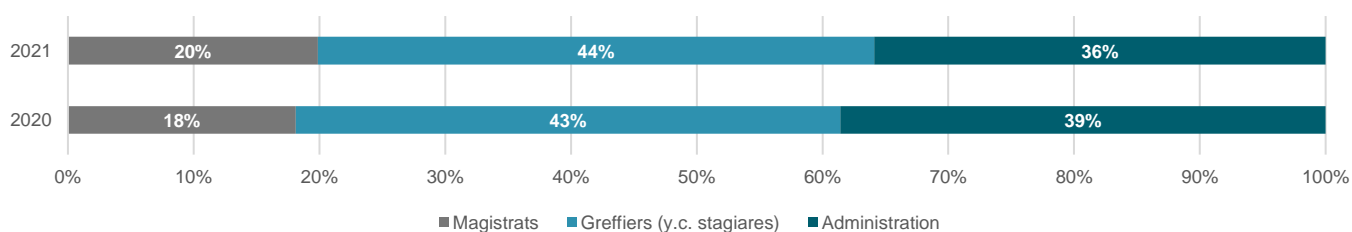
Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Virginie Sonney, Philippe Vallet, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Assesseur ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

3.7.5.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal d'arrondissement de la Gruyère - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TRGR selon les diverses catégories



3.7.5.2 Remarques sur l'activité

Le Président Philippe Vallet a pris sa retraite au 31 décembre 2021. Le nouveau président Romain Lang est entré en fonction au 1er janvier 2022.

Dès le 1er janvier 2021, le Tribunal de la Gruyère a pu bénéficier d'un nouveau poste de greffier à 50%. Au 31 décembre 2021, les EPT du greffe étaient de 4,9.

Mme Francine Pittet a œuvré en qualité de présidente ad hoc à 100% du 1er avril au 30 septembre 2021. Elle a été épaulée par une greffière ad hoc qui a également travaillé à 100%.

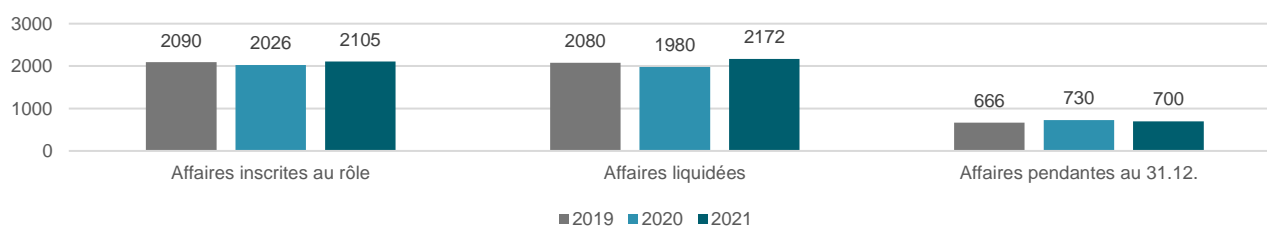
La charge de travail du Tribunal est restée très importante en 2021. Une augmentation des affaires pénales a été constatée.

Dès le 1er janvier 2022, le Tribunal bénéficiera d'un magistrat supplémentaire à 60% pour les affaires civiles. Les deux présidentes pénalistes, actuellement engagées à 50%, augmenteront leur taux d'activité de 10% chacune.

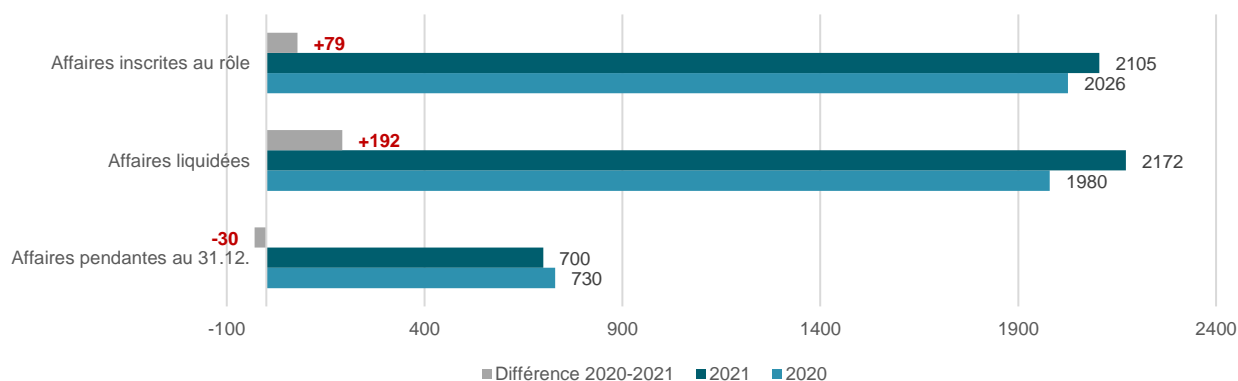
Au vu de la complexification des affaires civiles (droit matrimonial), la charge de travail du Tribunal a été très importante en 2021. Il a fallu recourir au soutien de la Cellule itinérante dont le travail a efficacement déchargé le Tribunal.

3.7.5.3 Charge de travail – statistiques

TRGR - évolution en général 2019-2021



TRGR - évolution charge de travail 2020-2021



Evolution 2020-2021 (toutes affaires confondues)	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Tribunal civil	97	99	88	101	155	158
Présidents civils	1618	1657	1605	1733	406	361
Tribunal des prud'hommes	8	10	8	9	13	14
Présidents tribunal des prud'hommes	52	47	52	52	15	9
Tribunal des baux	0	0	0	0	0	0
Présidents tribunal des baux	31	18	34	15	2	5
Tribunal pénal	19	22	20	26	13	9
Président du Tribunal pénal	12	13	13	14	2	1
Juge de police	201	239	173	222	126	143
Total	2026	2105	1980	2172	730	700

3.7.5.4 Rapport détaillé du Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

[Lien.](#)

3.7.6 Tribunal d'arrondissement du Lac (TRLA)

Organisation et composition au 31.12.2021

Sandrine Schaller Walker, Peter Stoller, Présidents ; Jean-Benoît Meuwly, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président

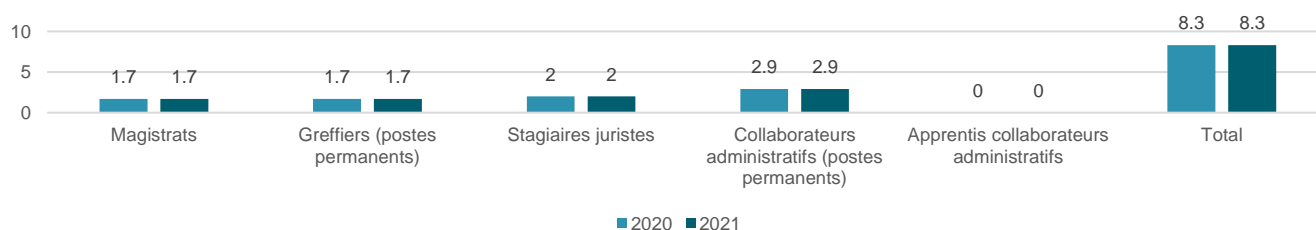
Tribunal civil et pénal : Daniel Baechler, Brigitte Bauer, Nicole Chuard, Eric Delley, Miriam Deuble, David Humair, Cilette Marchand, Jonas Petersen, Frédéric Plancherel, Thomas Schick, Valentine Tschümperlin, Aline Wälti, Patrick Zehnder, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Anna Schwaller, Peter Stoller, Présidents ; Sandrine Schaller Walker, Suppléante des Présidents ; Bruno Schwander, Eliane Weber, Assesseurs ; Anne-Marie Coopt, Manfred Meyer, Christian Pillonel, Philipp Wieland, Assesseurs suppléants

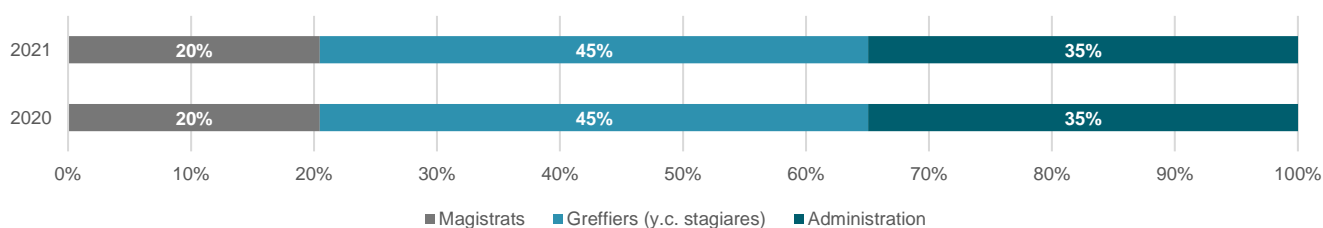
Tribunal des baux de la Singine et du Lac : Caroline Gauch, Pascale Vaucher Mauron, Présidentes ; Sandrine Schaller Walker, Peter Stoller, Suppléants de la Présidente ; Verena Loembe, Gilberte Schär, Assesseures ; Susanne Genner, Ivo Hubmann, Jean-Louis Jungo, Erika Schneider, Assesseurs suppléants

3.7.6.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal d'arrondissement du Lac - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TRLA selon les diverses catégories



3.7.6.2 Remarques sur l'activité

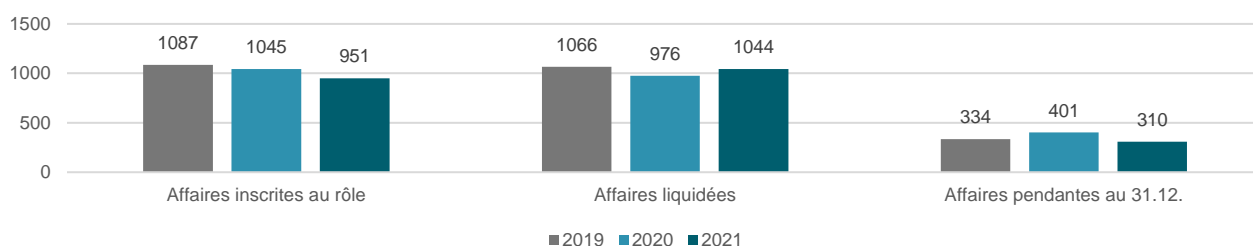
La charge de travail du tribunal d'arrondissement du Lac, qui reste élevée, s'est vue légèrement diminuer en 2021.

Dès le 1er janvier 2022, le Tribunal bénéficiera d'un 0,2 EPT supplémentaire de magistrat ; la Présidente Sandrine Schaller Walker travaillera dès lors à 80%.

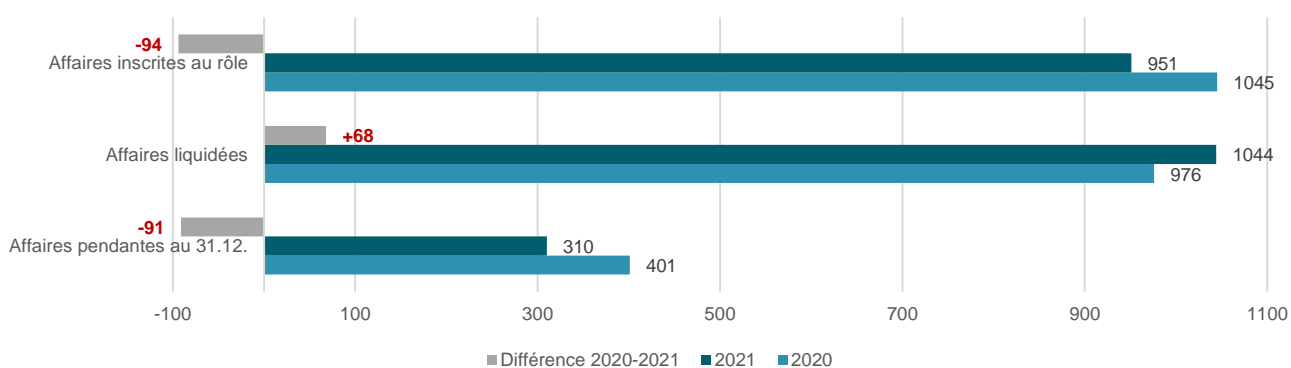
Cependant, la complexité croissante des affaires dans les domaines du droit de la famille et des procédures pénales devant le juge de police exige un effort considérable de la part de l'ensemble du personnel du tribunal. Le soutien du juge itinérant est devenu indispensable.

3.7.6.3 Charge de travail – statistiques

TRLA - évolution en général 2019-2021



TRLA - évolution charge de travail 2020-2021



Evolution 2020-2021

(toutes affaires confondues)

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Tribunal civil	55	37	46	58	77	57
Présidents civils	814	720	757	796	247	173
Tribunal des prud'hommes	4	5	8	5	8	8
Présidents tribunal des prud'hommes	28	29	31	27	2	4
Tribunal des baux	6	9	5	7	7	9
Présidents tribunal des baux	14	9	15	10	3	2
Tribunal pénal	11	14	6	16	11	9
Juge de police	113	128	108	125	46	48
Total	1045	951	976	1044	401	310

3.7.6.4 Rapport détaillé du Tribunal d'arrondissement du Lac

[Lien.](#)

3.7.7 Tribunal d'arrondissement de la Glâne (TRGL)

Organisation et composition au 31.12.2021

Grégoire Bovet, Président ; Sonia Bulliard Grosset, Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Pascal L'Homme, Jean-Benoît Meuwly, Philippe Vallet, Suppléants du Président

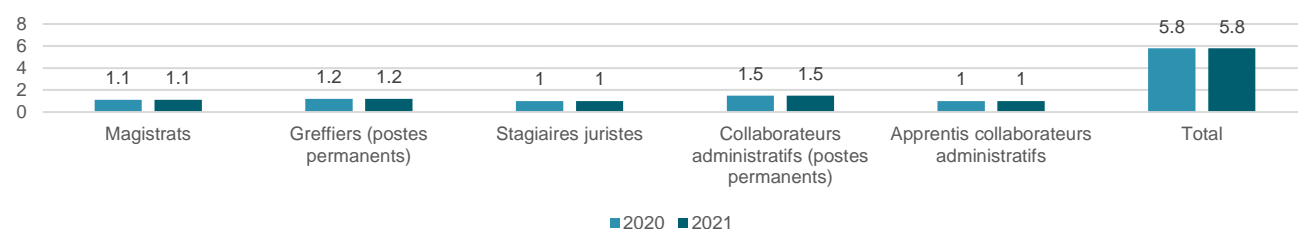
Tribunal civil et pénal : Jean-François Bard, Astrid Bichsel-Zeindl, Marlène Cornu, Guillaume Favre, Maja Fontaine, Christophe Girard, Muriel Joye, Claudine Matthey, Philippe Pache, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Jacques Menoud, Président ; Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Suppléants du Président ; Vincent Brodard, Bernard Ropraz, Assesseurs ; Christian Deillon, Sébastien Jaquier, Denis Repond, Cédric Rossel, Jacques Terrapon, Jean-François Vuagniaux, Assesseurs suppléants

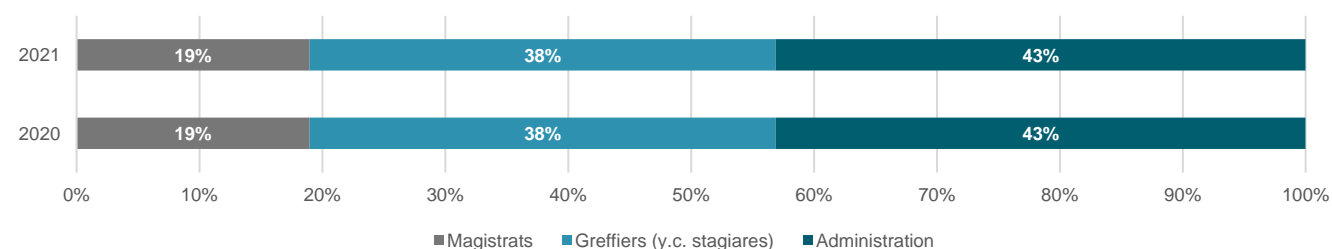
Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Virginie Sonney, Philippe Vallet, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Assesseur ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

3.7.7.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal d'arrondissement de la Glâne - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TRGL selon les diverses catégories



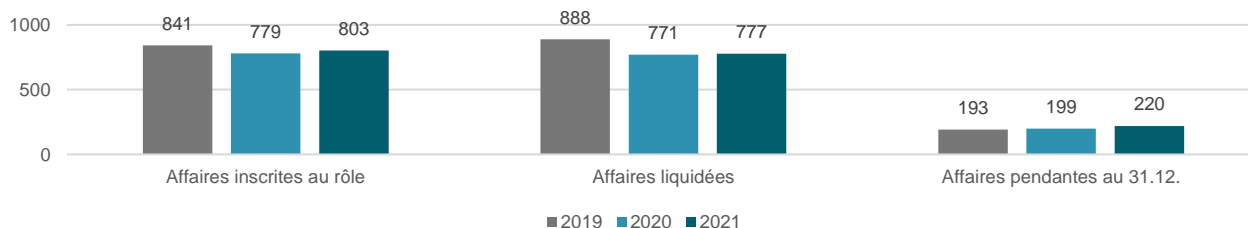
3.7.7.2 Remarques sur l'activité

La charge de travail est restée très élevée en 2021. Le Tribunal a toutefois pu éviter de prendre du retard dans le traitement des dossiers.

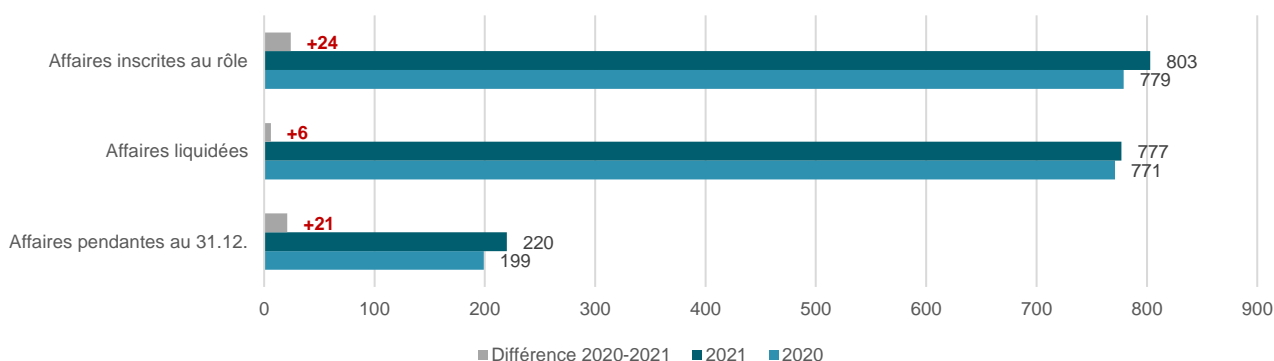
Il est utile de mettre en lumière l'excellente collaboration entre les présidents des Tribunaux de la Veveyse et de la Glâne. A ce titre, il a été à nouveau évoqué la possibilité de pouvoir avoir accès à leur rôle respectif via Tribuna afin de faciliter cette collaboration. Cette question a été transmise au Bureau informatique des autorités judiciaires ainsi qu'au Conseil, lesquels ont répondu positivement.

3.7.7.3 Charge de travail – statistiques

TAGL - évolution en général 2019-2021



TRGL - évolution charge de travail 2020-2021



Evolution 2020-2021

(toutes affaires confondues)

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Tribunal civil	43	51	47	46	46	51
Présidents civils	624	651	609	635	118	127
Tribunal des prud'hommes	2	2	4	2	0	0
Présidents tribunal des prud'hommes	13	17	14	15	1	3
Tribunal des baux	11	13	7	14	13	12
Présidents tribunal des baux	20	14	22	14	6	6
Tribunal pénal	3	3	6	2	1	2
Président du Tribunal pénal	0	0	0	2	0	0
Juge de police	63	52	62	47	14	19
Total	779	803	771	777	199	220

3.7.7.4 Rapport détaillé du Tribunal d'arrondissement de la Glâne

[Lien.](#)

3.7.8 Tribunal d'arrondissement de la Broye (TRBR)

Organisation et composition au 31.12.2021

Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Virginie Sonney, Présidents ; Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Stéphane Raemy, Alexandra Rossi Carré, Suppléants des Présidents

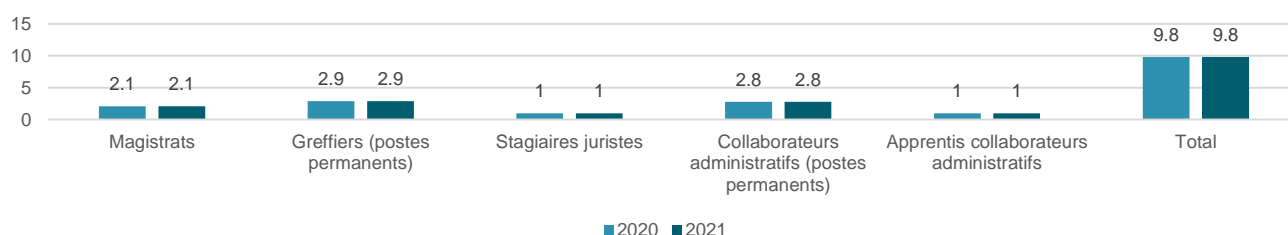
Tribunal civil et pénal : Guy Biland, Maurice Bourqui, Martine Corminboeuf, Gabriel Dougoud, Francis Duruz, Marcel Godel, Micheline Guerry, Carine Haenni, Claude Jabornigg, Francis Marchand, Annelise Moser, Irène Rüsi, Claire-Lise Sudan, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Christian Esseiva, Jean-Benoît Meuwly, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Suppléante des Présidents ; François Berchier, Yvan Corminboeuf, Assesseurs ; Frédéric Gross, Hans Krebs, Francis Michel, Christian Müller, Assesseurs suppléants

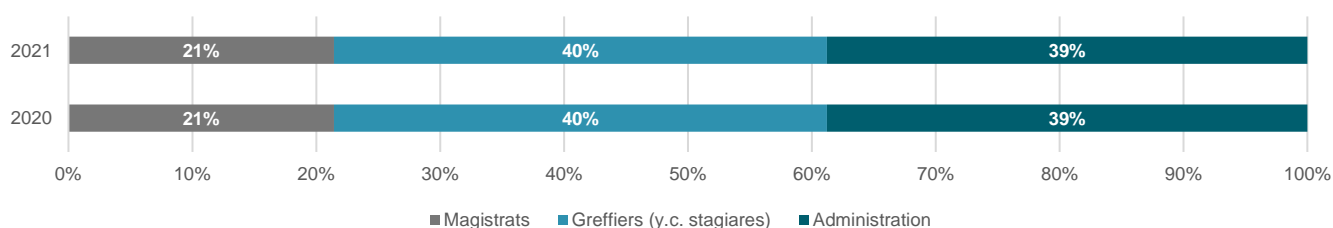
Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Virginie Sonney, Philippe Vallet, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Assesseur ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

3.7.8.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal d'arrondissement de la Broye - EPT au 31.12.



Ressources humaines -EPT du TRBR selon les diverses catégories



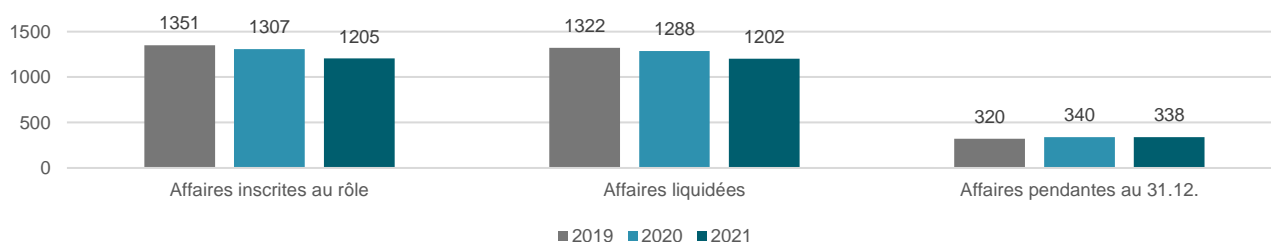
3.7.8.2 Remarques sur l'activité

Dans l'ensemble, le Tribunal fonctionne bien. Les locaux sont toutefois trop petits. L'autorité constate en outre une augmentation et une complexification des affaires, notamment en raison de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de contribution d'entretien. Elle estime qu'une augmentation de 0.5 EPT pour un poste de président/e serait nécessaire pour assurer une bonne marche des affaires. Un pourcentage de greffier supplémentaire a été prévu pour 2022.

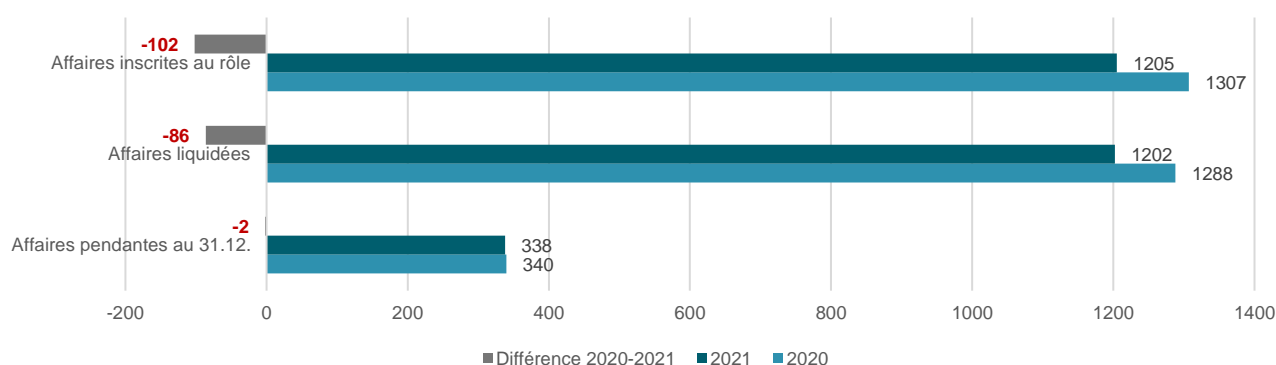
La nomination d'un président ad hoc durant deux mois a été nécessaire pour décharger le Président Meuwly occupé à traiter un dossier pénal complexe.

3.7.8.3 Charge de travail – statistiques

TRBR - évolution en général 2019-2021



TRBR - évolution charge de travail 2020-2021



Evolution 2020-2021

(toutes affaires confondues)

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Tribunal civil	61	44	53	56	83	72
Présidents civils	1046	991	1045	972	188	207
Tribunal des prud'hommes	11	4	11	4	8	8
Présidents tribunal des prud'hommes	43	50	47	43	4	11
Tribunal des baux	0	0	0	0	0	0
Présidents tribunal des baux	12	4	14	5	2	1
Tribunal pénal	17	31	6	29	12	14
Juge de police	117	81	112	93	43	25
Total	1307	1205	1288	1202	340	338

3.7.8.4 Rapport détaillé du Tribunal d'arrondissement de la Broye

[Lien.](#)

3.7.9 Tribunal d'arrondissement de la Veveyse (TRVE)

Organisation et composition au 31.12.2021

Pascal L'Homme, Président ; Grégoire Bovet, Frédérique Bütikofer Repond, Claudia Dey Gremaud, Philippe Vallet, Suppléants du Président

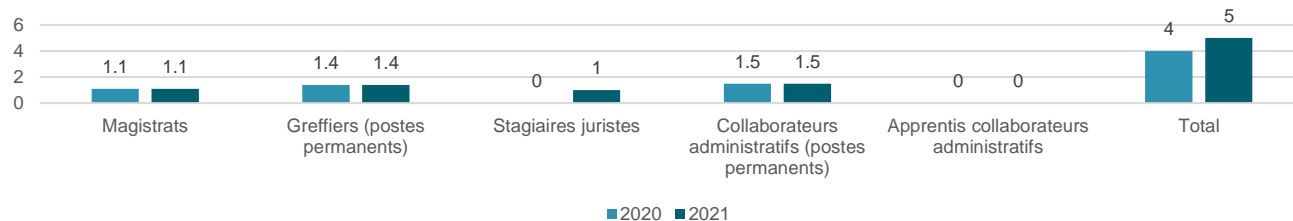
Tribunal civil et pénal : Claudine Aebischer, Noémie Berthoud, Stéphane Broillet, Jeannick Cardinaux, Valérie Dewarrat, Roland Dumoulin, Anita Genoud, Jean-Bernard Jaquet, Catherine Mossier, Caroline Perroud, François Pilloud, Michel Savoy, Assesseurs

Tribunal des prud'hommes : Romain Lang, Pascal L'Homme, Présidents ; Jacques Menoud, Suppléant du Président ; Pascal Emonet, Fabienne Tâche, Assesseurs ; Laurent Gabriel, Daniel Jamain, Eric Maillard, Antonio-Elviro Soares, Assesseurs suppléants

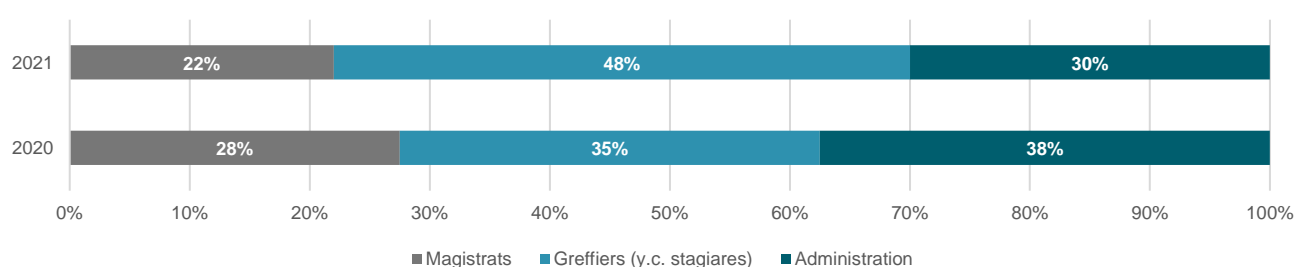
Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Peter Rentsch, Virginie Sonney, Philippe Vallet, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Assesseur ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

3.7.9.1 Ressources humaines

Ressources humaines Tribunal d'arrondissement de la Veveyse - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT du TRVE selon les diverses catégories



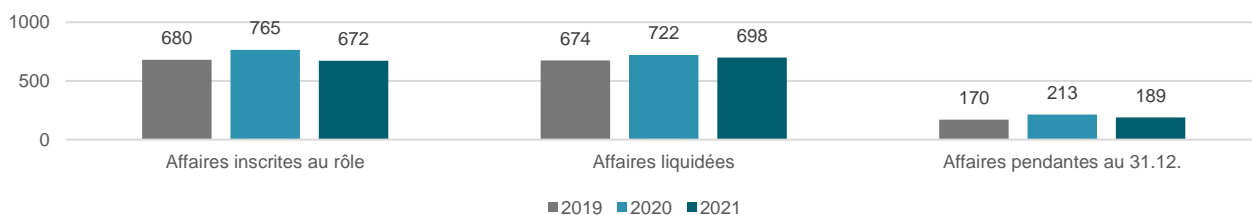
3.7.9.2 Remarques sur l'activité

Dans l'ensemble le Tribunal fonctionne bien. Les locaux sont cependant exigus.

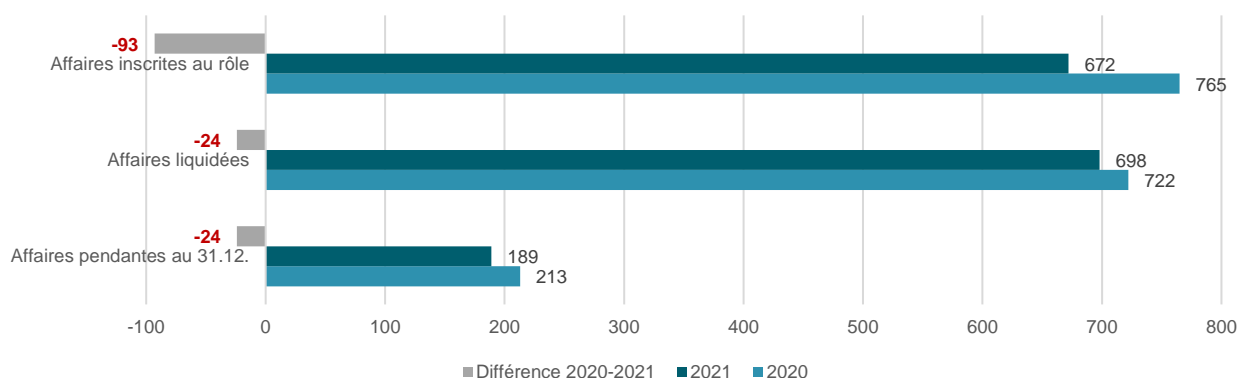
Après l'année 2020 marquée par un record du nombre d'affaires inscrites au rôle, un retour à la normale a été constaté en 2021, ce qui a permis de réduire le nombre d'affaires pendantes, qui demeure toutefois élevé.

3.7.9.3 Charge de travail – statistiques

TRVE - évolution en général 2019-2021



TRVE - évolution charge de travail 2020-2021



Evolution 2020-2021

(toutes affaires confondues)

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Tribunal civil	38	33	27	40	65	59
Présidents civils	600	518	574	547	104	76
Tribunal des prud'hommes	4	5	4	5	4	4
Présidents tribunal des prud'hommes	17	17	18	19	2	0
Tribunal des baux	14	19	13	9	11	21
Présidents tribunal des baux	20	14	17	13	6	7
Tribunal pénal	7	8	6	10	3	1
Juge de police	65	58	63	55	18	21
Total	765	672	722	698	213	189

3.7.9.4 Rapport détaillé du Tribunal d'arrondissement de la Veveyse

[Lien.](#)

3.8 Justices de paix

Mission et compétences

La justice de paix est en premier lieu l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Le juge de paix en est le président. L'autorité de protection de l'adulte ordonne une mesure lorsque l'appui fourni à la personne ayant besoin d'aide par les membres de sa famille, par d'autres proches ou par des services privés ou publics ne suffit pas ou semble a priori insuffisant et que le besoin d'assistance et de protection de la personne incapable de discernement n'est pas ou pas suffisamment garanti par une mesure personnelle anticipée (mandat pour cause d'incapacité et directives anticipées) ou par une mesure appliquée de plein droit (représentation par le conjoint/partenaire enregistré, représentation dans le domaine médical, protection de la personne résidant dans un établissement médico-social ou un home).

L'autorité de protection de l'adulte peut soit instituer une curatelle, soit ordonner le placement de la personne à des fins d'assistance. Il existe quatre types de curatelle : la curatelle d'accompagnement, la curatelle de représentation, la curatelle de coopération et la curatelle de portée générale.

L'autorité de protection exerce aussi le contrôle des décisions de placement à des fins d'assistance prises par un médecin.

L'autorité de protection de l'enfant est compétente pour prendre toutes les mesures de protection en faveur de l'enfant telles que le retrait du droit de garde ou de l'autorité parentale, le placement et la désignation d'un curateur.

L'autorité de protection de l'enfant du domicile de l'enfant reçoit la déclaration commune des parents non mariés concernant l'autorité parentale conjointe lorsqu'elle est déposée après la reconnaissance de l'enfant. Lorsqu'un parent refuse de déposer la déclaration commune, l'autre parent peut s'adresser à l'autorité de protection. Cette dernière institue l'autorité parentale conjointe, sauf si le bien de l'enfant ne commande qu'un seul parent détienne l'autorité parentale.

Les décisions de l'autorité de protection peuvent faire l'objet d'un recours à la Cour de protection de l'enfant et de l'adulte du Tribunal cantonal.

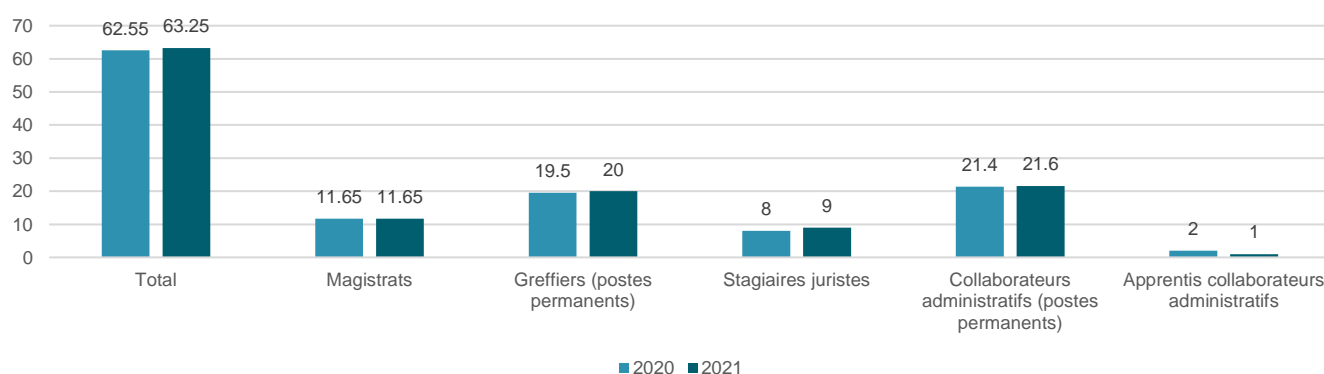
La justice de paix et le juge de paix ont des tâches qui relèvent du droit successoral. Outre les inventaires fiscaux que le juge de paix est appelé à dresser à la suite de chaque décès, celui-ci doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la dévolution de la succession. Il est ainsi chargé de l'ouverture des testaments en vue de leur publication et de la délivrance des certificats d'héritiers.

Le juge de paix a notamment la compétence de prononcer les interdictions de pénétrer sur un fonds (ban).

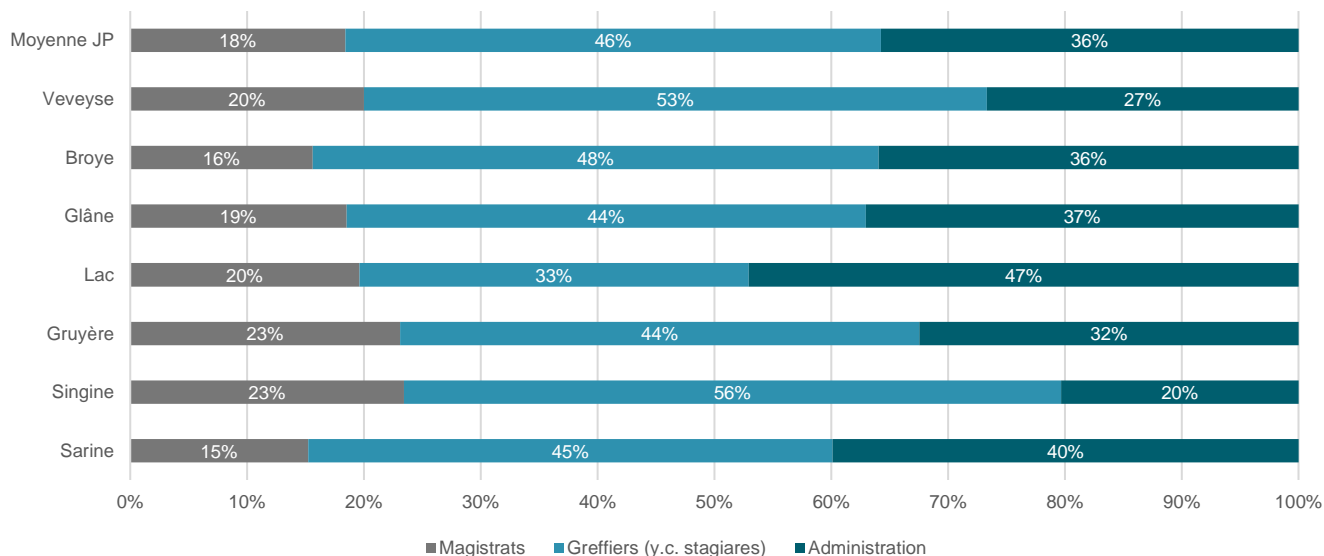
Site du Pouvoir judiciaire: <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-justices-de-paix>

3.8.1 Ressources humaines

Ressources humaines des Justices de paix - EPT au 31.12.



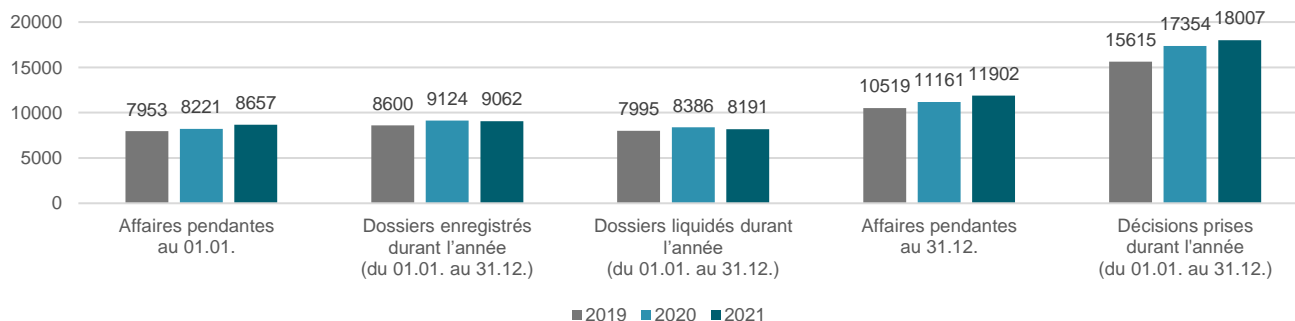
Ressources humaines des Justices de paix par catégories (EPT) au 31.12.2021



3.8.2 Charge de travail - statistiques

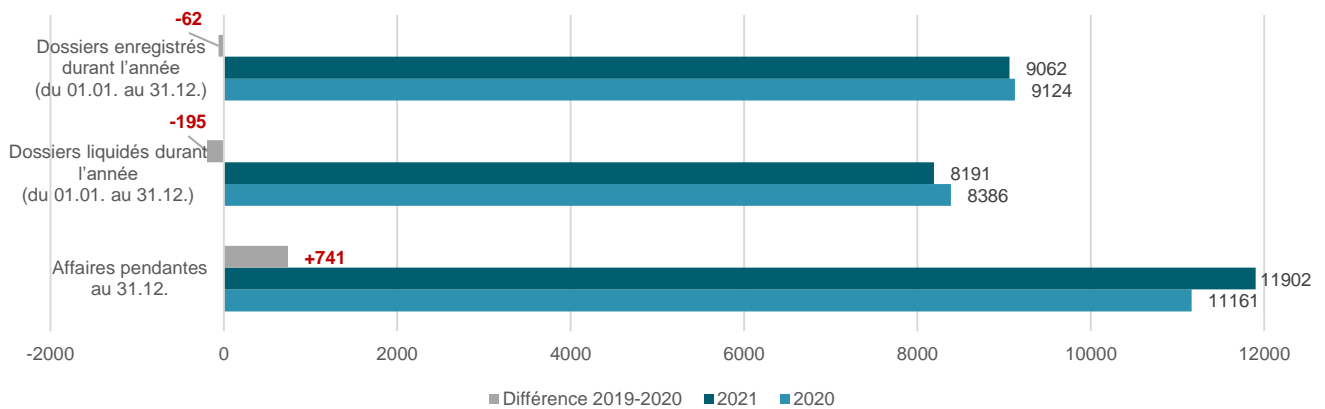
3.8.2.1 Statistique générale

Justices de paix - statistique générale 2019-2021

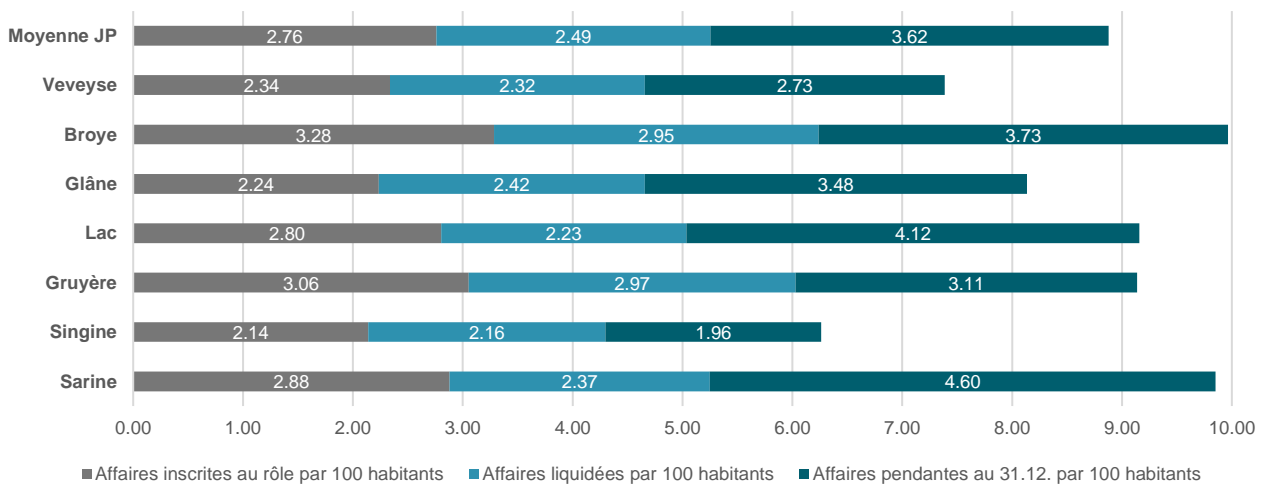


2021	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Affaires pendantes au 01.01.	3496	687	1335	1130	683	952	374	8657
Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	3067	965	1788	1068	568	1136	470	9062
Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	2522	974	1740	851	615	1022	467	8191
Affaires pendantes au 31.12.	4901	886	1820	1572	884	1290	549	11902
Décisions prises durant l'année (01.01.-31.12.)	6457	2797	3809	1344	1203	1457	940	18007

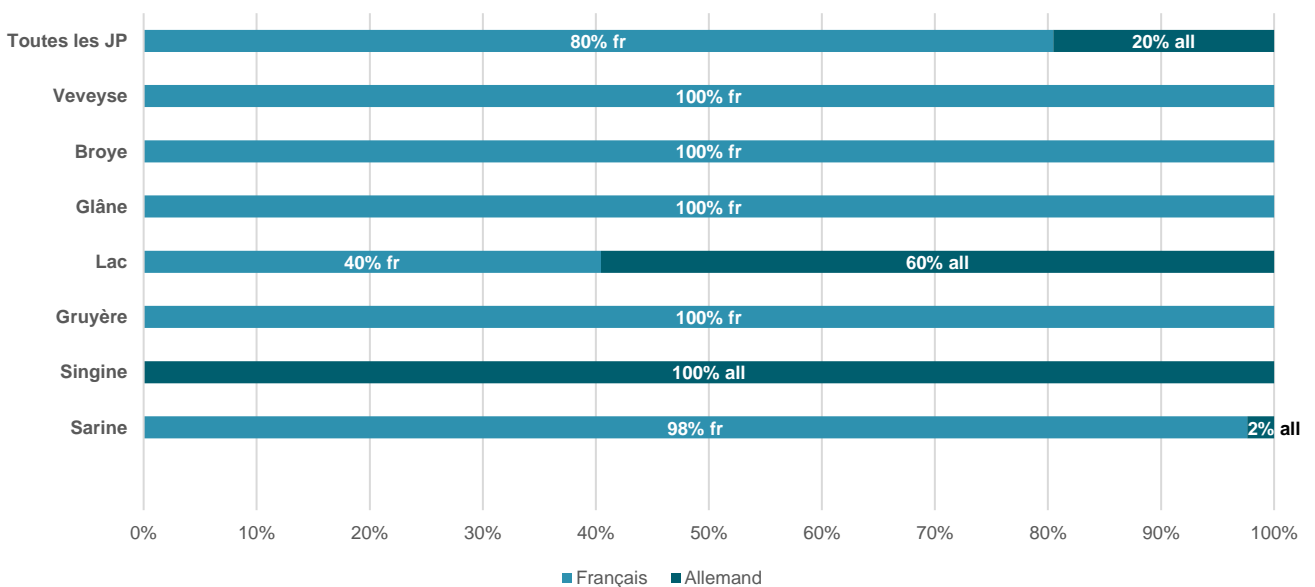
Justices de paix - évolution charge de travail en général 2020-2021



Justices de paix - Charge de travail 2021 par 100 habitants

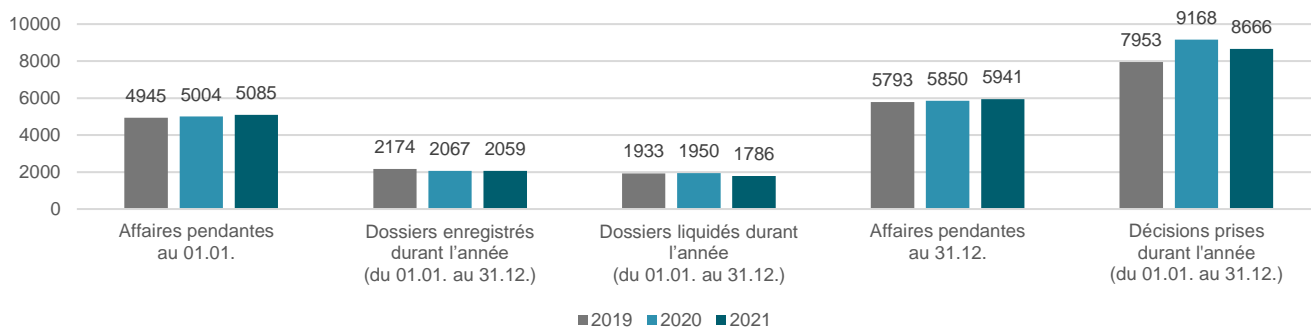


Justices de paix - Langue des affaires enregistrées 2021



3.8.2.2 Protection des adultes

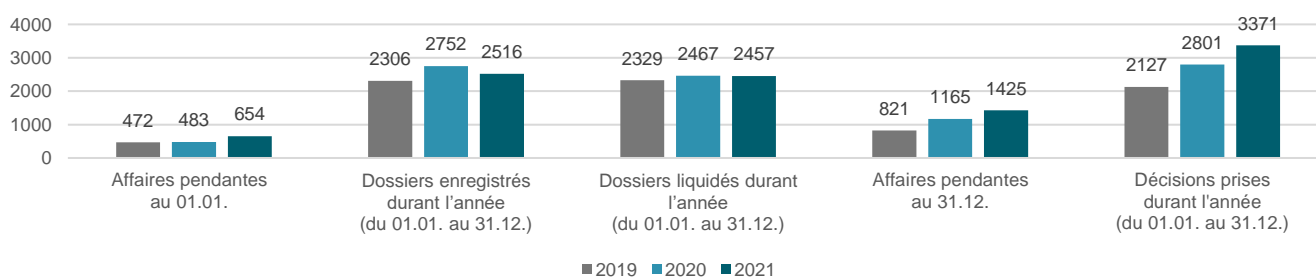
Justices de paix - protection des adultes - évolution 2019-2021



2021	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Affaires pendantes au 01.01.	2067	518	911	458	398	470	263	5085
Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	744	222	415	207	141	232	98	2059
Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	563	189	397	167	157	213	100	1786
Affaires pendantes au 31.12.	2394	612	1074	549	469	536	307	5941
Décisions prises durant l'année (01.01.-31.12.)	3009	1236	1922	745	625	599	530	8666

3.8.2.3 Successions

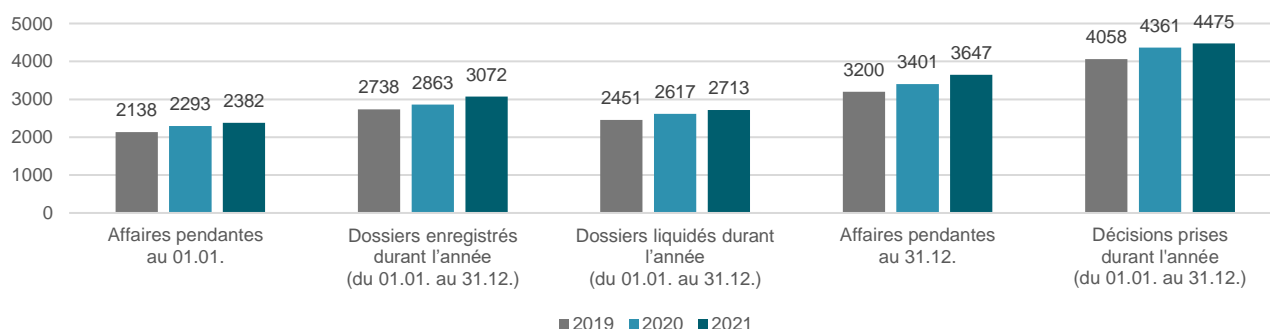
Justices de paix - successions - évolution 2019-2021



2021	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Affaires pendantes au 01.01.	173	7	14	180	77	191	12	654
Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	793	380	524	292	143	262	122	2516
Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	750	446	524	200	175	233	129	2457
Affaires pendantes au 31.12.	568	33	43	340	96	286	59	1425
Décisions prises durant l'année (01.01.-31.12.)	1357	772	490	137	182	267	166	3371

3.8.2.4 Protection des mineurs

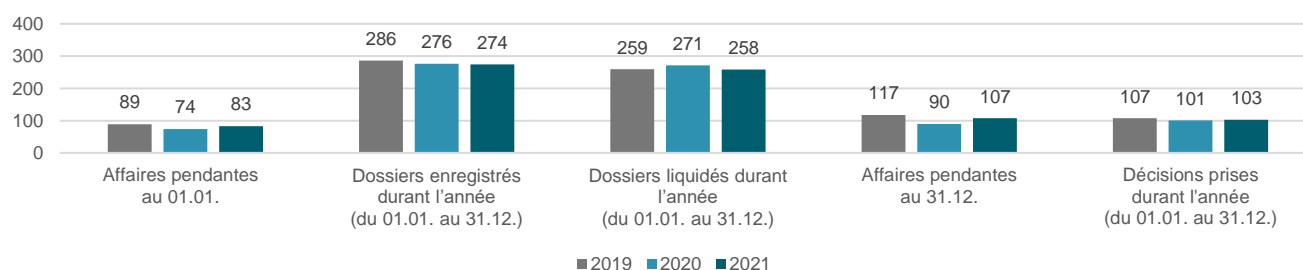
Justices de paix - protection des mineurs - évolution 2019-2021



2021	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Affaires pendantes au 01.01.	980	156	347	400	177	242	80	2382
Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	1049	239	585	354	211	454	180	3072
Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	830	232	564	288	226	403	170	2713
Affaires pendantes au 31.12.	1523	216	579	545	257	383	144	3647
Décisions prises durant l'année (01.01.-31.12.)	1727	246	1162	331	343	500	166	4475

3.8.2.5 Incompétences

Justices de paix - incompétences *) - évolution 2019-2021



*) Il s'agit essentiellement de requêtes de mainlevée déclarées irrecevables et rayées du rôle.

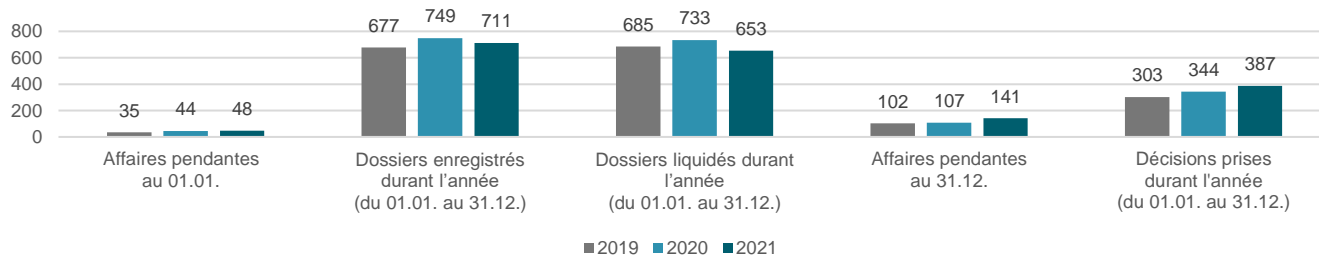
2021	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Affaires pendantes au 01.01.	11	0	0	50	1	21	0	83
Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	35	12	28	77	14	93	15	274
Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	32	12	27	67	14	91	15	258
Affaires pendantes au 31.12.	16	0	1	61	3	26	0	107
Décisions prises durant l'année (01.01.-31.12.)	33	12	26	0	3	14	15	103

3.8.2.6 Irrecevabilité et classement sans suite, avec ou sans décision

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
1. Incompétences (art. 59 CPC)	41	12	28	71	14	107	14	287
2. Rayés du rôle, retraits d'action et affaires devenues sans objet	15	0	11	8	5	9	3	51

3.8.2.7 Placement à des fins d'assistance

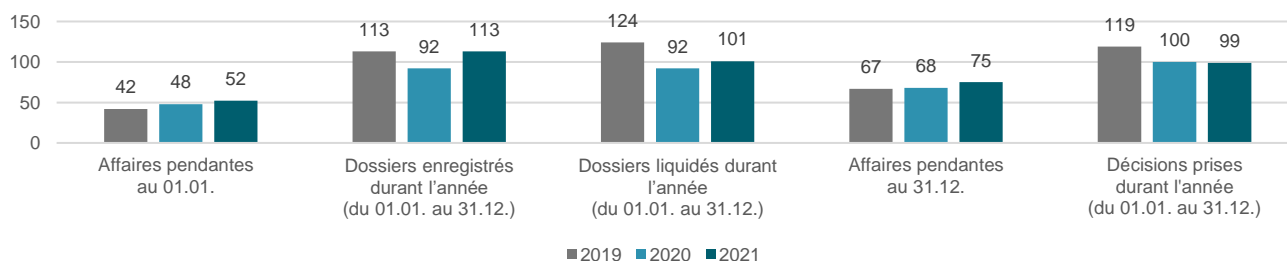
Justices de paix - placements à des fins d'assistance - évolution 2019-2021



2021	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Affaires pendantes au 01.01.	28	1	3	9	3	3	1	48
Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	302	80	147	59	33	55	35	711
Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	264	72	149	51	34	55	28	653
Affaires pendantes au 31.12.	73	9	11	18	8	13	9	141
Décisions prises durant l'année (01.01.-31.12.)	122	92	64	46	19	26	18	387

3.8.2.8 Mise à ban

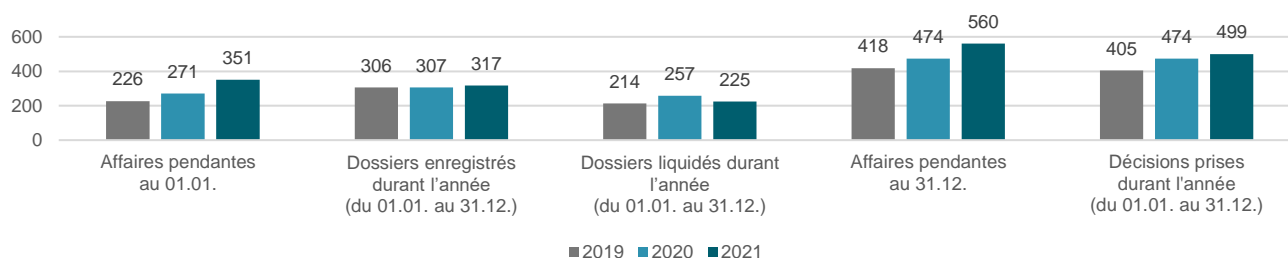
Justices de paix - mise à ban - évolution 2019-2021



2021	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Affaires pendantes au 01.01.	31	0	0	10	6	5	0	52
Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	34	12	19	10	6	24	8	113
Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	32	8	26	12	5	11	7	101
Affaires pendantes au 31.12.	34	2	1	7	11	19	1	75
Décisions prises durant l'année (01.01.-31.12.)	32	11	27	0	4	15	10	99

3.8.2.9 Assistance judiciaire

Justices de paix - assistance judiciaire - évolution 2019-2021



2021	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Affaires pendantes au 01.01.	204	4	60	27	20	18	18	351
Dossiers enregistrés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	110	20	70	69	20	16	12	317
Dossiers liquidés durant l'année (du 01.01.-31.12.)	51	15	53	68	4	16	18	225
Affaires pendantes au 31.12.	293	14	111	47	40	26	29	560
Décisions prises durant l'année (01.01.-31.12.)	173	32	120	78	27	34	35	499

3.8.3 Justice de paix de la Sarine (JUSA)

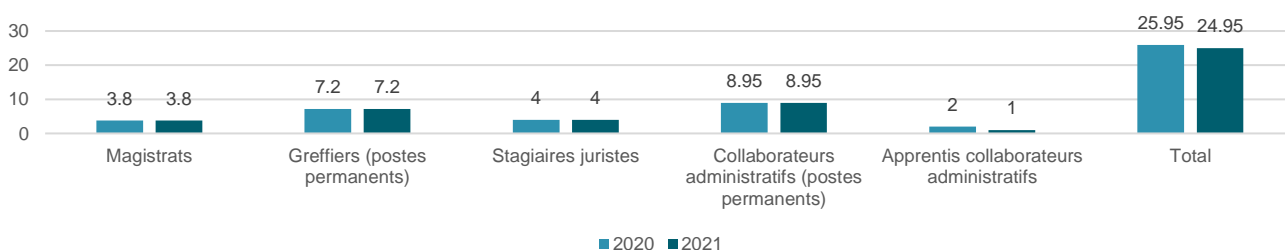
Organisation et composition au 31.12.2021

Gaël Gobet, Mélanie Imhof, Violaine Monnerat, Delphine Queloz, Wanda Suter, Juges de paix ; Martina Gerber-Sturny, Seraina Rohner Stulz, Juges suppléantes

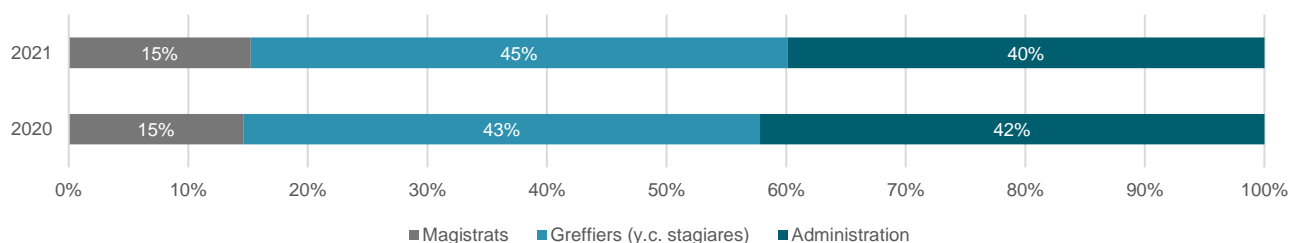
Béatrice Ackermann, Michel Allemann, Fabienne Bapst, Jean-Luc Bourqui, Marcel Bulliard, Lucas Chocomeli, Catherine Ducrest-Wyssmueller, Laurent Eggertswyler, Stefanie Frölicher-Güggi, Jean-Pierre Antonio Gauch, Béatrix Guillet, Myriam Guillet, Christian Gumy, Fabienne Jacquat-Bondallaz, Marine Jordan, Roger Marthe, Nathalie Mastelli, Danièle Mayer Aldana, Madeleine Merkle, Sonia Nicolet, Blaise Rochat, Claire Roelli, Marie Schaefer, Christian Seydoux, Matthias Wattendorff, Assesseurs

3.8.3.1 Ressources humaines

Ressources humaines Justice de paix de la Sarine - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT de la JUSA selon les diverses catégories



3.8.3.2 Remarques sur l'activité

Au cours de cet exercice, la dotation en personnel est restée inchangée, malgré la charge de travail extrêmement élevée. Il convient dès lors de saluer le fait qu'un nouveau poste de magistrat à 100% et le personnel correspondant aient pu être octroyés pour 2022.

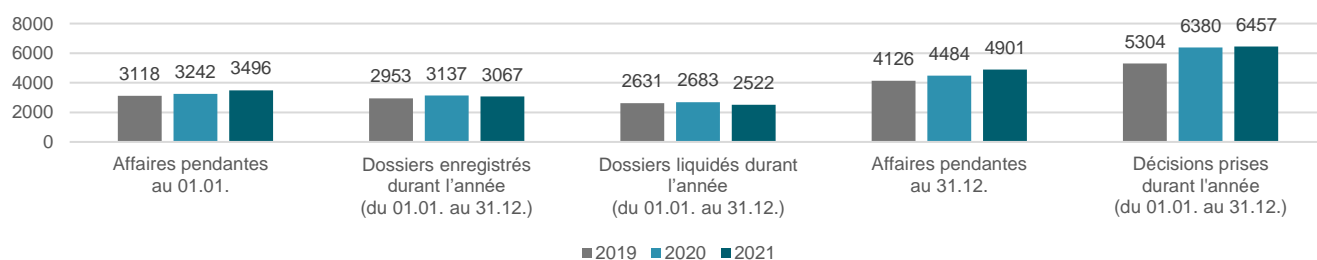
Après une légère augmentation des affaires en 2020, le nombre de nouveaux dossiers enregistrés correspond à nouveau aux années précédant la pandémie. La charge de travail reste toutefois très importante notamment en raison de la complexification des affaires. Le fait que la grande majorité des requérants d'asile du canton de Fribourg résident dans le district de la Sarine impacte également l'activité de cette justice de paix.

En outre, il y a lieu de relever que cette autorité s'inquiète des manques de moyens accordés notamment au Service de l'enfance et de la jeunesse, à la Fondation Transit pour l'AEMO, au point Rencontre et à l'Association pour l'Education Familiale, ce qui complexifie encore les activités de la justice de paix.

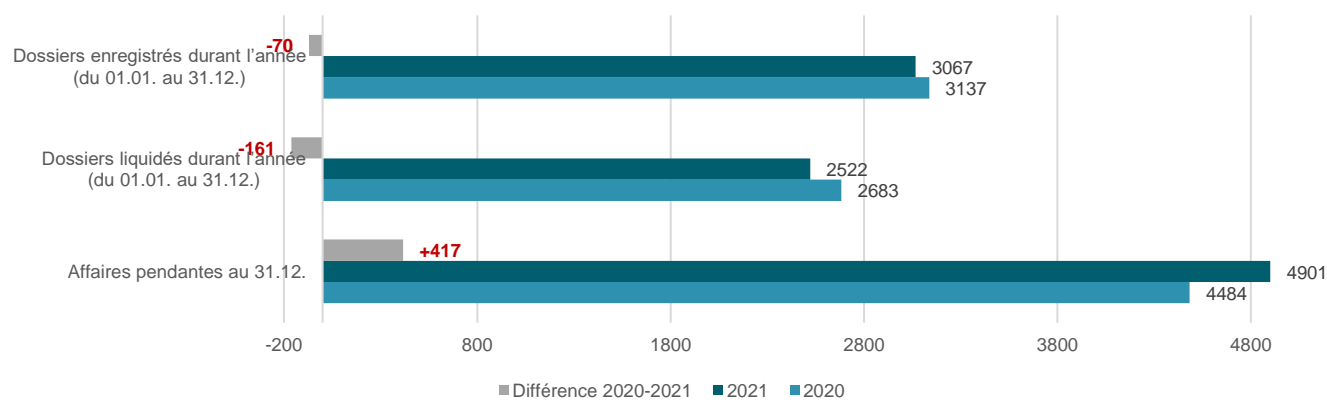
S'agissant des locaux, des solutions ont déjà été trouvées mais d'autres devront l'être encore pour palier à l'exiguïté des locaux actuels.

3.8.3.3 Charge de travail – statistiques

JUSA - évolution en général 2019-2021



JUSA - évolution charge de travail 2020-2021



3.8.3.4 Rapport détaillé de la Justice de paix de la Sarine

[Lien.](#)

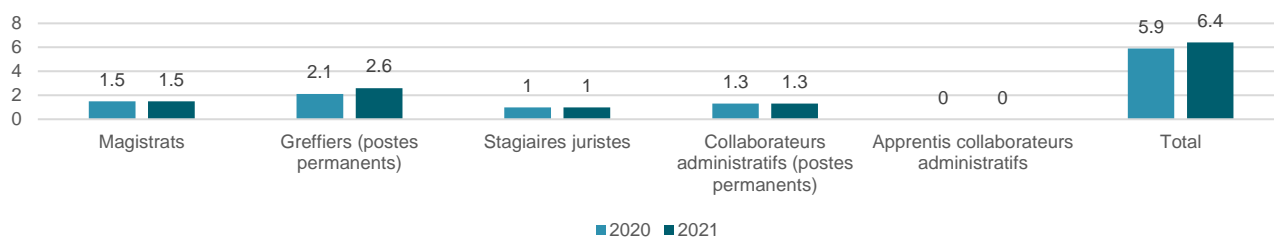
3.8.4 Justice de paix de la Singine (JUSI)

Organisation et composition au 31.12.2021

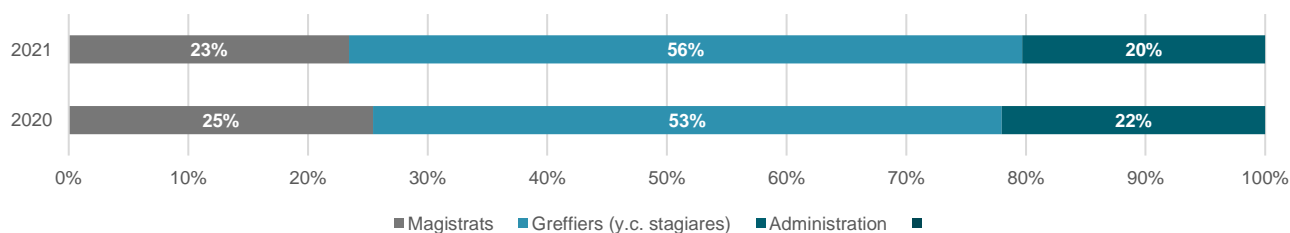
Martina Gerber-Sturny, Seraina Rohner Stulz, Juges de paix ; Claudine Lerf-Vonlanthen, Wanda Suter, Juges suppléantes
Tamara Aebischer, Gabrielle Aerschmann, Brigitte Gauch, Therese Imstepf, Bernadette Mäder, Marie-Therese Piller,
Sylvia Reidy, Yvo Riedo, Ruth Schärli, Michel Seewer, Assesseurs

3.8.4.1 Ressources humaines

Ressources humaines Justice de paix de la Singine - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT de la JUSI selon les diverses catégories



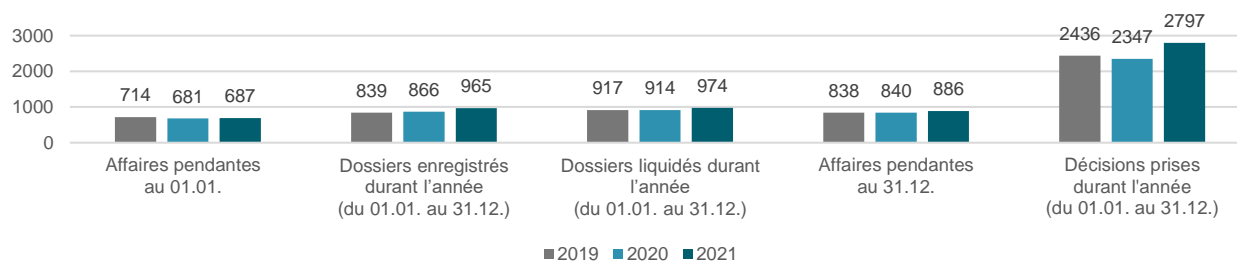
3.8.4.2 Remarques sur l'activité

Cette Justice de paix continue à faire face à une charge de travail élevée de sorte qu'une augmentation de la dotation des Juges de paix est souhaitée. Il est en particulier relevé que le traitement des avis relatifs à des mineurs en danger ou des personnes fragiles psychologiquement est non seulement chronophage mais également exigeant au niveau de la finesse requise pour mener ces procédures.

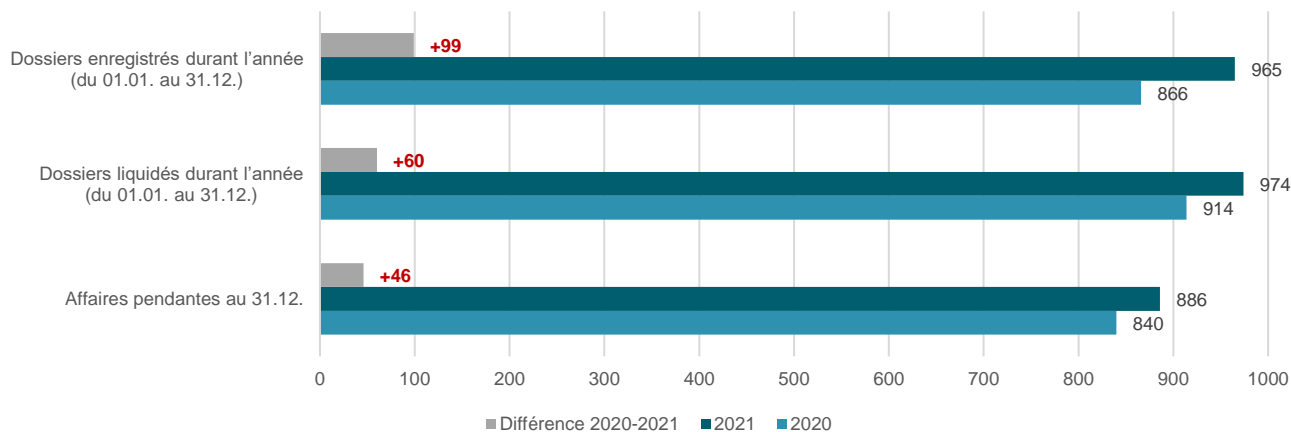
Au niveau des locaux, devenus exigus, une solution a enfin pu être trouvée en fin d'année. Des bureaux situés dans le même immeuble initialement occupé par l'office régional de placement, ont pu être mis à disposition de la Justice de paix.

3.8.4.3 Charge de travail – statistiques

JUSI - évolution en général 2019-2021



JUSI - évolution charge de travail 2020-2021



3.8.4.4 Rapport détaillé de la Justice de paix de la Singine

[Lien.](#)

3.8.5 Justice de paix de la Gruyère (JUGR)

Organisation et composition au 31.12.2021

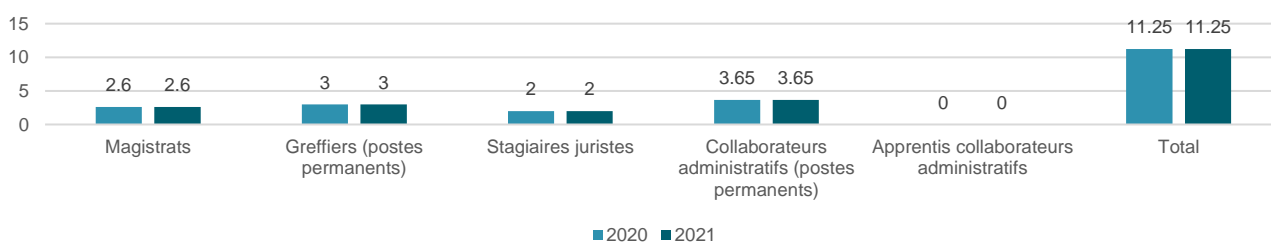
Jean-Joseph Brodard, Laure-Marie Collaud-Piller, Sophie Margueron Gumy, Marie-Laure Paschoud Page, Juges de paix

Martina Gerber-Sturny, Claudine Lurf-Vonlanthen, Seraina Rohner Stulz, Wanda Suter, Juges suppléantes

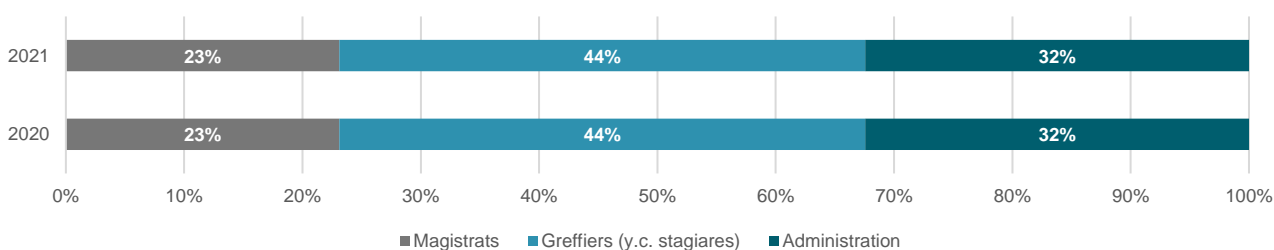
Mireille Barbey, Sylvain Bertschy, Daniel Bovigny, Frédérique Brodard, François Charrière, Liliana Chiacchiari Helbling, Marie-Antoinette Christen Bloch, Sara Liliana Delamadeleine, Elisabeth Dunand, Véronique Glasson, Philippe Maradan, Pierre Morand, Maria-Elvira Nordmann, François Oberson, Assesseurs

3.8.5.1 Ressources humaines

Ressources humaines Justice de paix de la Gruyère - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT de la JUGR selon les diverses catégories



3.8.5.2 Remarques sur l'activité

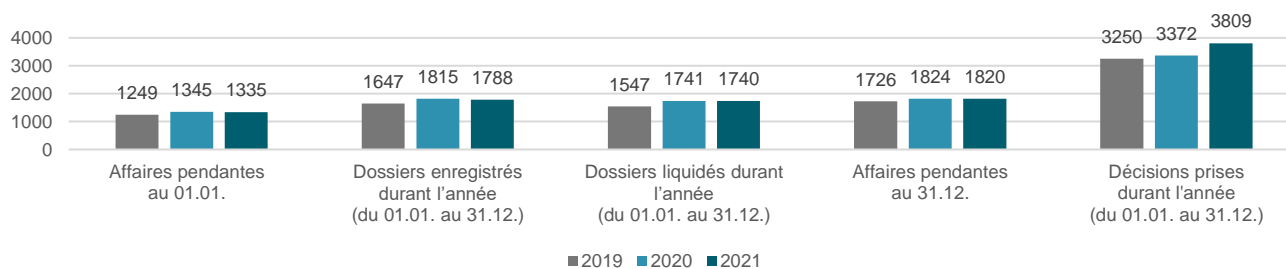
La charge de travail de cette justice de paix est soutenue.

Comme déjà relevé à plusieurs reprises, les locaux sont désormais trop exigus.

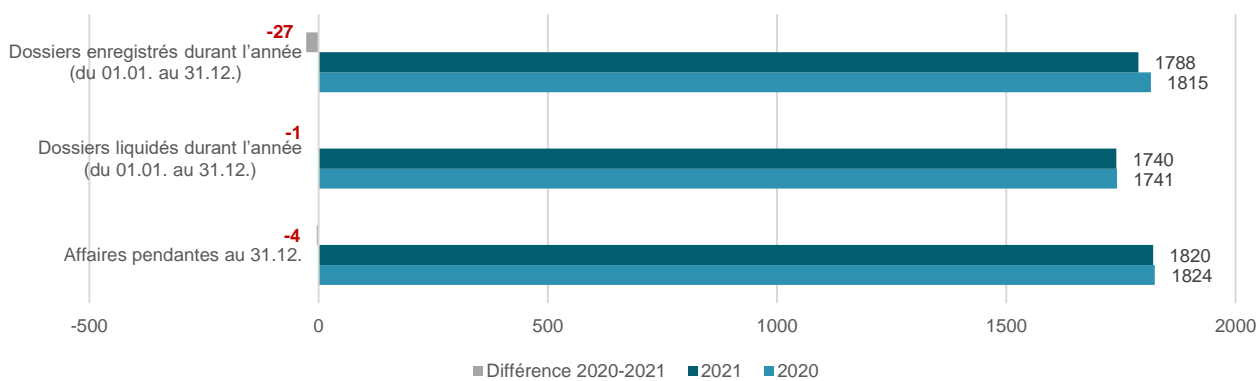
Il y a lieu enfin de relever que la collaboration avec le service de l'enfance et de la jeunesse n'a pas été optimale cette année du fait que le service n'a plus été en mesure de désigner des curateurs de représentation en matière de paternité et/ou d'aliments.

3.8.5.3 Charge de travail – statistiques

JUGR - évolution en général 2019-2021



JUGR - évolution charge de travail 2019-2021



3.8.5.4 Rapport détaillé de la Justice de paix de la Gruyère

[Lien.](#)

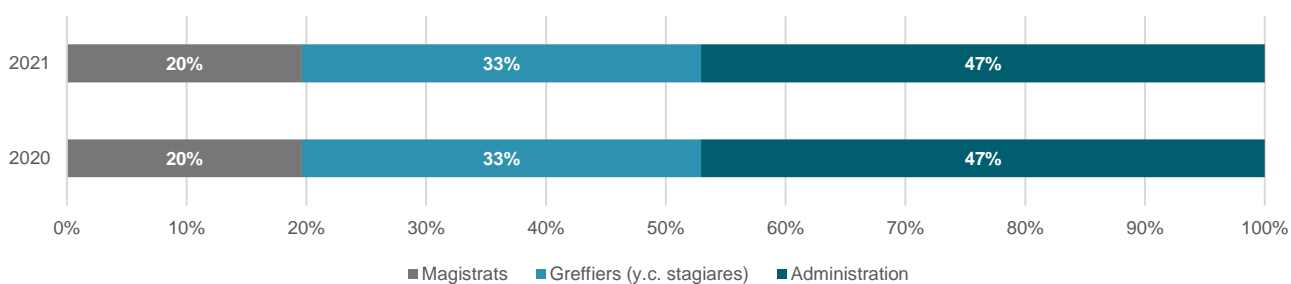
3.8.6 Justice de paix du Lac (JULAC)

Organisation et composition au 31.12.2021

Claudine Lurf-Vonlanthen, Juge de paix ; Martina Gerber-Sturny, Seraina Rohner Stulz, Wanda Suter, Juges suppléantes
Claudia Achermann, Nicole Aebi, Marie-Madeleine Bovigny Rossy, Els De Kock, Guido Egger, Jacqueline Haefliger, Ivan Progin, Marianne Reinhard Ryser, Olivier Simonet, Sabine Spring, Annakatharina Walser Beglinger, Assesseurs

3.8.6.1 Ressources humaines

Ressources humaines - EPT de la JULAC selon les diverses catégories



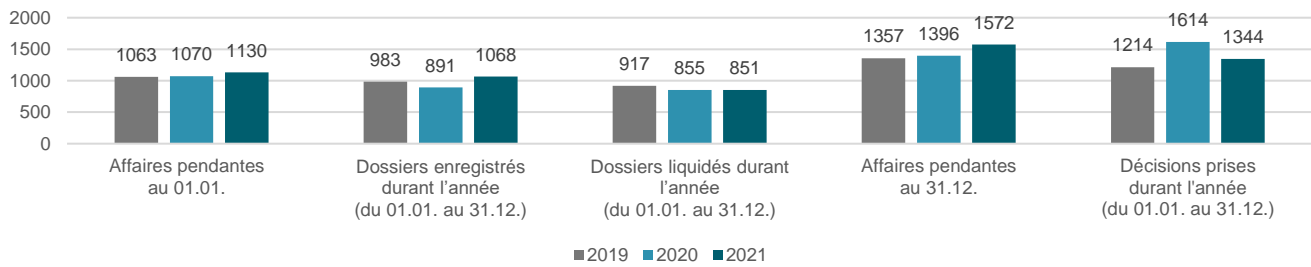
3.8.6.2 Remarques sur l'activité

Le personnel (juge, greffe, secrétariat) est resté inchangé en 2021.

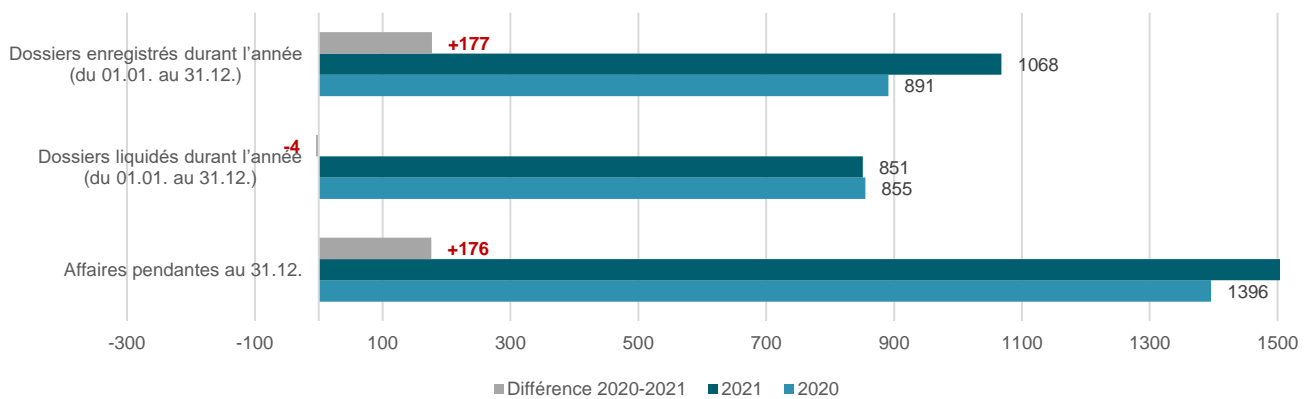
En 2021, la charge de travail est restée importante de sorte que de nombreuses heures supplémentaires ont été effectuées. Des aménagements de l'organisation du travail ont en outre été mis en œuvre en raison de la pandémie.

3.8.6.3 Charge de travail – statistiques

JULAC - évolution en général 2019-2021



JULAC - évolution charge de travail 2019-2021



3.8.6.4 Rapport détaillé de la Justice de paix du Lac

[Lien.](#)

3.8.7 Justice de paix de la Glâne (JUGL)

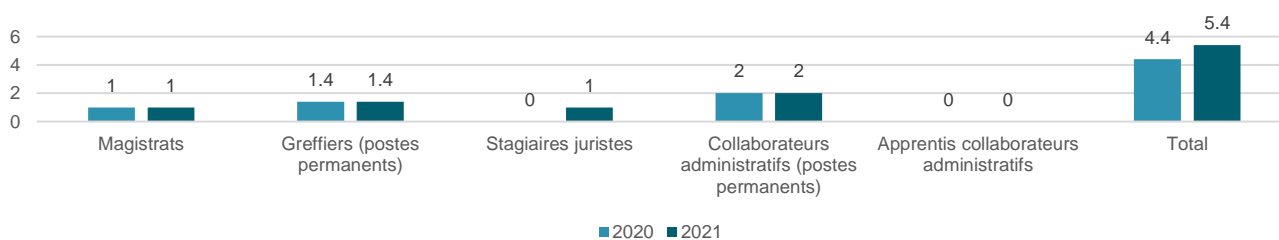
Organisation et composition au 31.12.2021

Marc Butty, Juge de paix ; Sylviane Sauter, Juge suppléante

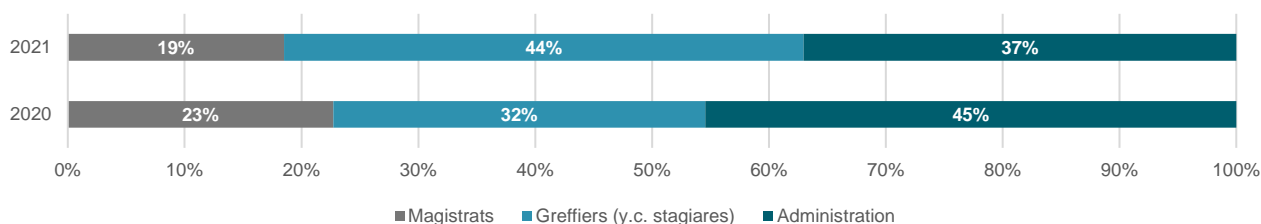
Jean-François Bard, Jean-François Bonfils, Claude-Alain Bürgi, Alexis Carrel, Claudine Codourey, Jean-François Girard, Marguerite Morand-Delabays, Laetitia Reynaud, Mélanie Robyr Jaques, Bernard Sansonnens, Assesseurs

3.8.7.1 Ressources humaines

Ressources humaines Justice de paix de la Glâne - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT de la JUGL selon les diverses catégories



3.8.7.2 Remarques sur l'activité

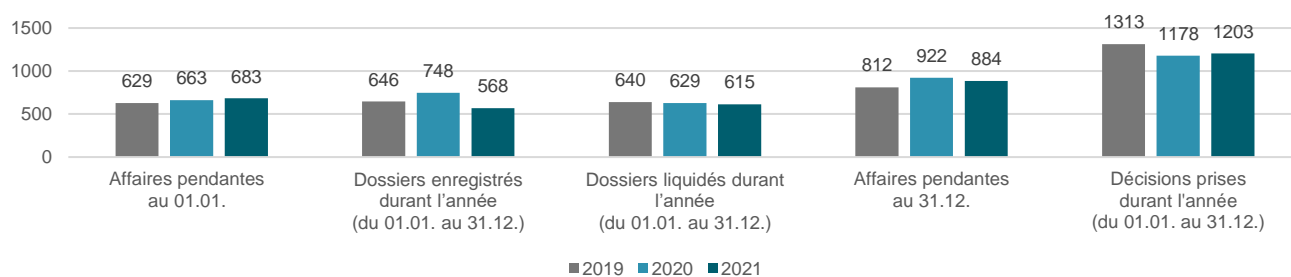
Le Juge de paix Marc Butty, qui occupe son poste à 100%, constate une augmentation régulière du nombre d'affaires qui émanent à cette autorité.

Cette justice de paix est soumise à une charge de travail importante et travaille à flux tendu. En d'autres termes, cela signifie que toute absence de collaborateurs entraîne des problèmes. Le secrétariat a traversé une période difficile après la démission d'une secrétaire expérimentée et le congé de maternité d'une autre collaboratrice, ce qui a entraîné certains retards. Ceux-ci ont toutefois pu être rattrapés.

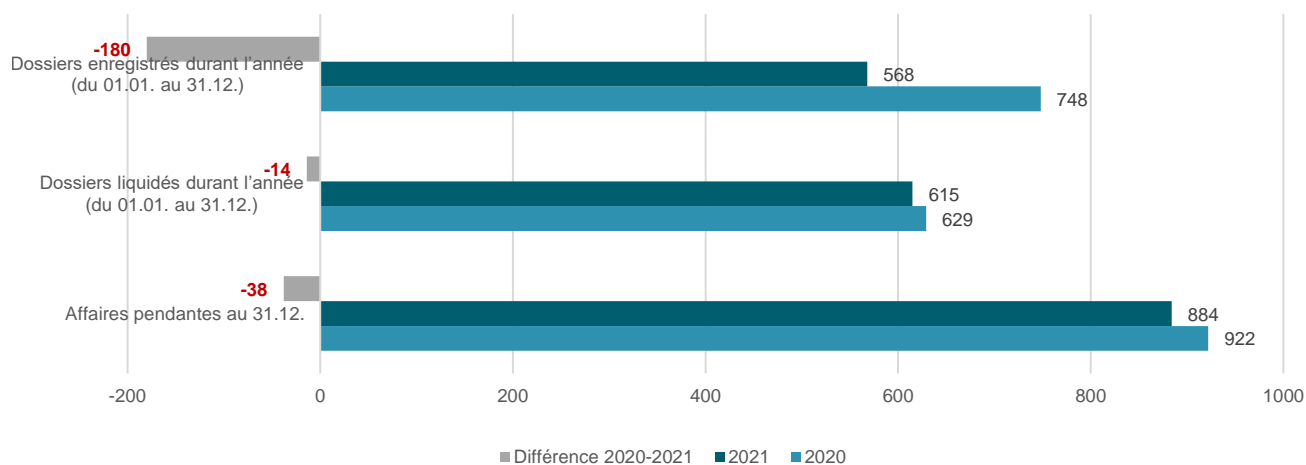
Il est nécessaire qu'une réflexion soit faite quant à la dotation en personnel allouée à cette Justice de paix.

3.8.7.3 Charge de travail – statistiques

JUGL - évolution en général 2019-2021



JUGL - évolution charge de travail 2020-2021



3.8.7.4 Rapport détaillé de la Justice de paix de la Glâne

[Lien.](#)

3.8.8 Justice de paix de la Broye (JUBR)

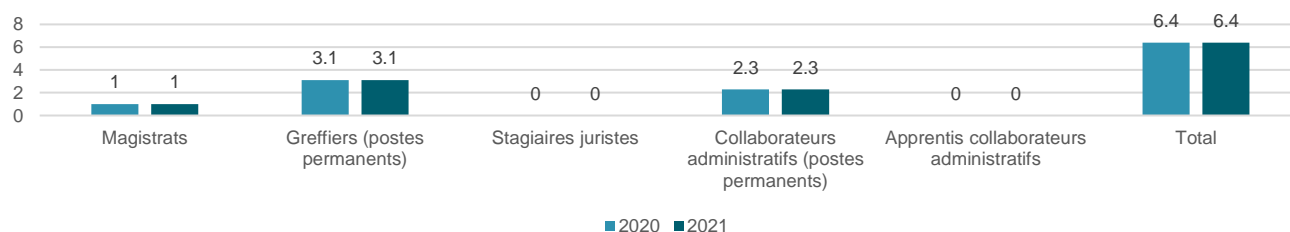
Organisation et composition au 31.12.2021

Sylviane Sauter, Juge de paix ; Sophie Germond, Juge suppléante

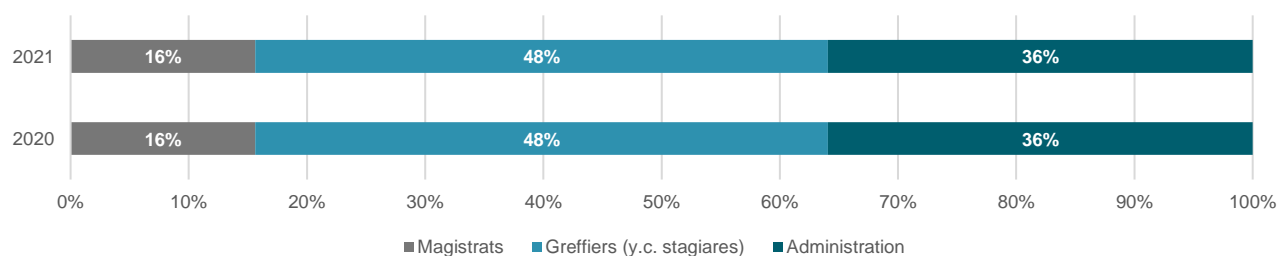
Sylvie Bise, Cristina Boffi, Bruno Castrovinci, Marie-Claire Corminboeuf, Eric Haberkorn, Jean-Bernard Renevey, Benoît Rimaz, Rose-Marie Rodriguez, Thierry Schneider, Nathalie Sideris-Corminboeuf, Assesseurs

3.8.8.1 Ressources humaines

Ressources humaines Justice de paix de la Broye - EPT au 31.12.



Ressources humaines - EPT de la JUBR selon les diverses catégories



3.8.8.2 Remarques sur l'activité

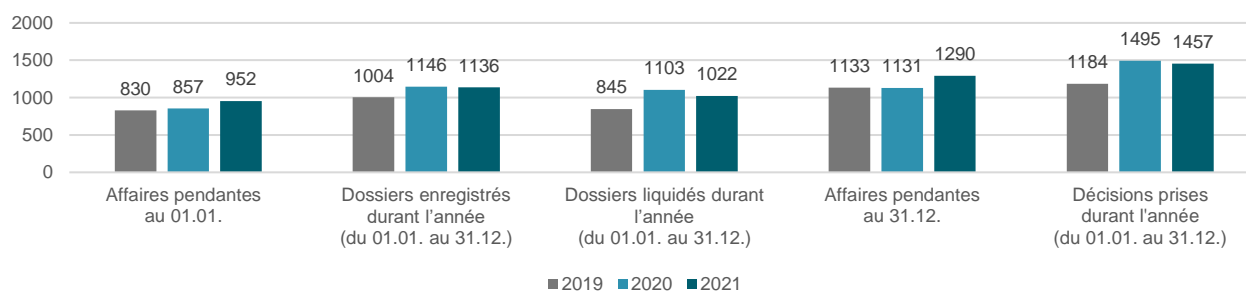
La pandémie a été un défi supplémentaire au niveau de l'organisation du travail.

La charge de travail a augmenté avec l'augmentation de la population dans le district. Les mineurs et jeunes adultes nécessitant un suivi/soutien de la Justice de paix sont plus nombreux.

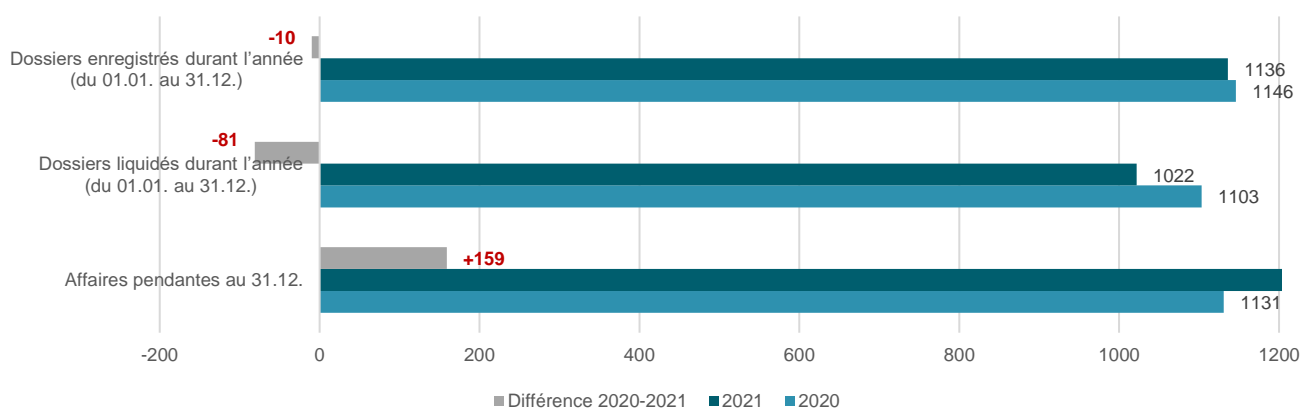
Les relations de la Justice de paix avec le Service des curatelles et le Service de l'enfance et de la jeunesse sont décrites comme bonnes. La rotation importante de personnel dans les deux services est toutefois relevée, celle-ci rendant plus difficile le suivi des dossiers.

3.8.8.3 Charge de travail – statistiques

JUBR - évolution en général 2019-2021



JUBR - évolution charge de travail 2020-2021



3.8.8.4 Rapport détaillé de la Justice de paix de la Broye

[Lien.](#)

3.8.9 Justice de paix de la Veveyse (JUVE)

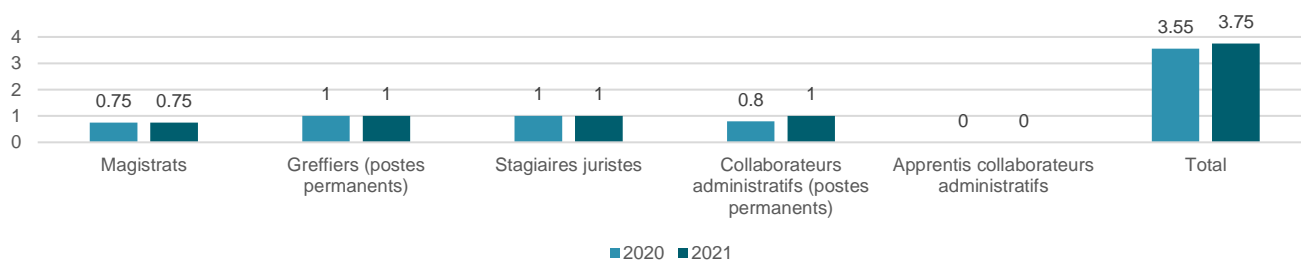
Organisation et composition au 31.12.2021

Sophie Germond, Juge de paix ; Marc Butty, Juge suppléant

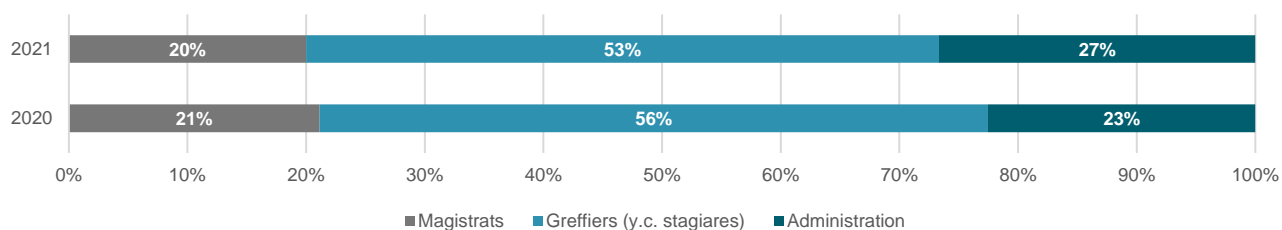
Anne-Lise Chaperon, Simon Cottet, Charles Ducrot, Isabelle Fluri Ruchet, Marie-Claude Genoud, Séverine Maillard, Roland Mesot, Nicole Paillard, Yves Pollet, Jean-Daniel Vial, Maryline Werro, Assesseurs

3.8.9.1 Ressources humaines

Ressources humaines Justice de paix de la Veveyse - EPT au 31.12



Ressources humaines - EPT de la JUVE selon les diverses catégories



3.8.9.2 Remarques sur l'activité

Une légère augmentation de la charge de travail peut être relevée mais reste pour l'heure gérable.

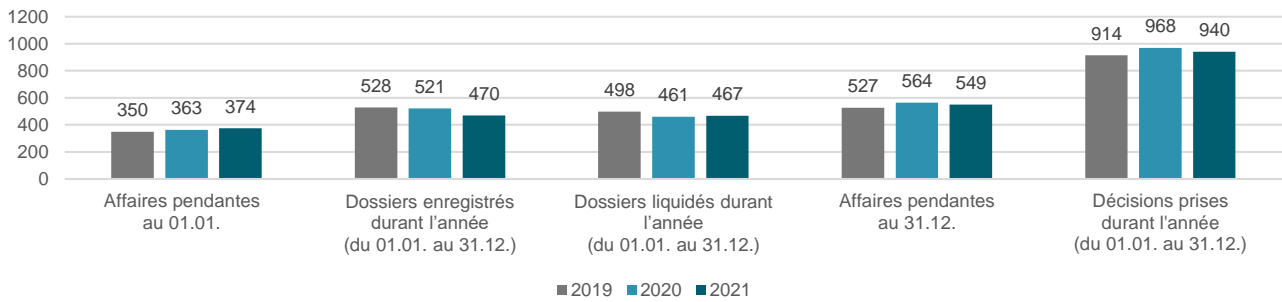
Le greffe a été organisé de manière à assurer la permanence et ce malgré l'effectif en personnel restreint dont dispose cette autorité.

Les difficultés inhérentes à l'accessibilité du Château où se trouve l'autorité et à l'unique place de stationnement visiteur restent présentes et la Juge de paix continue à se déplacer régulièrement au domicile des personnes qui pour des raisons de mobilité, sont empêchées d'accéder aux locaux de la Justice de paix.

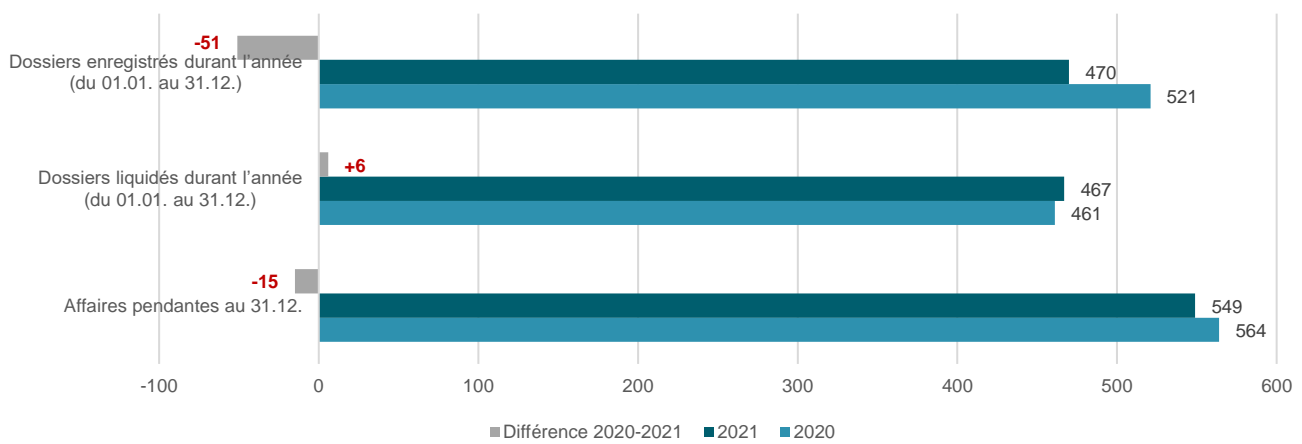
Les bonnes relations entre les différentes autorités présentes dans le Château sont relevées par l'Autorité.

3.8.9.3 Charge de travail – statistiques

JUVE - évolution en général 2019-2021



JUVE - évolution charge de travail 2020-2021



3.8.9.4 Rapport détaillé de la Justice de paix de la Veveyse

[Lien.](#)

3.9 Préfectures

Mission et compétences

Le préfet représente le Conseil d'Etat et chacune de ses Directions dans le district. Il est élu pour cinq ans par l'assemblée électorale de district.

Il contribue au développement de son district ; en particulier il suscite et favorise la collaboration régionale et intercommunale (art. 15 loi sur les préfets). Il est également responsable du maintien de l'ordre public (art. 19). Outre ses compétences citées ci-dessus, le préfet exerce les attributions que les lois et les règlements lui confèrent (art. 14). Il est ainsi notamment compétent pour l'octroi des permis de construire (cf. loi sur l'aménagement du territoire et les constructions).

Il connaît des recours contre les décisions des autorités communales conformément à la loi sur les communes et au code de procédure et de juridiction administrative.

Enfin, en matière pénale, le préfet connaît des affaires que la législation spéciale place dans sa compétence, notamment en matière de circulation routière.

La surveillance du Conseil de la magistrature porte uniquement sur l'activité judiciaire pénale des préfets.

Organisation

Le canton de Fribourg comprend sept préfectures qui sont localisées dans les chefs-lieux de chaque district.

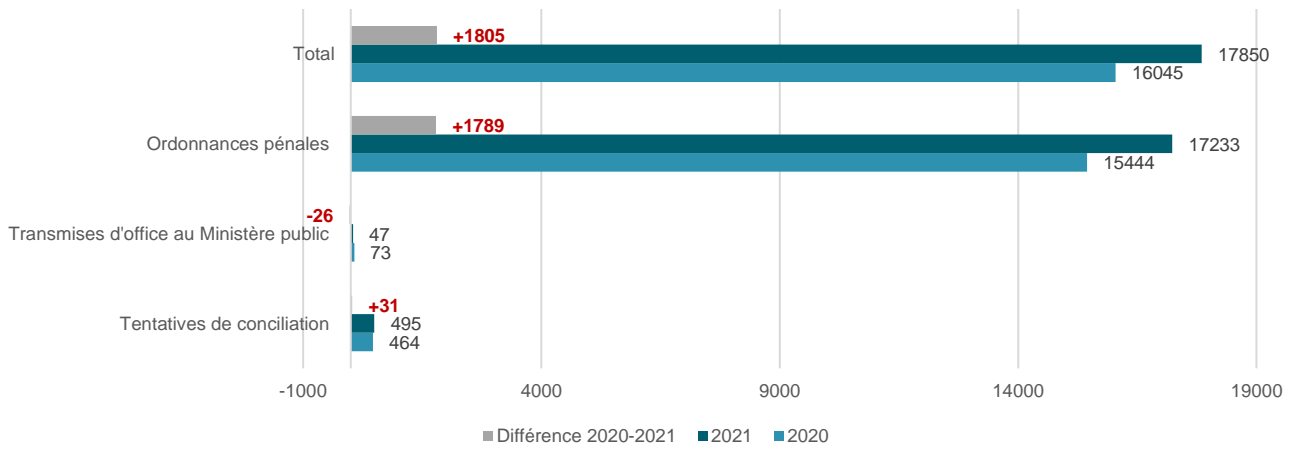
Site du Pouvoir judiciaire: <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/prefectures>.

3.9.1 Activité judiciaire pénale - Charge de travail – statistiques 2021

Plaintes et dénonciations

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse	Total
Tentatives de conciliation	263	31	92	30	27	51	23	495
ayant abouti	148	12	68	15	13	17	13	286
ayant échoué, transmise au MP	115	17	24	10	9	29	5	209
en suspens	0	2	26	2	5	5	1	41
Transmises d'office au Ministère public	21	2	9	3	3	5	4	47
Ordonnances pénales	6'621	1696	2370	4309	472	1142	635	17233
Définitives	6'588	1670	2359	4296	470	1130	613	17126
Frappées d'opposition, transmis au juge	33	26	11	13	2	12	10	107
Total	6905	1731	2497	4344	507	1203	663	17850

Préfectures - évolution en général 2020-2021



3.9.2 Préfecture de la Sarine

Organisation et composition au 31.12.2021

Carl-Alex Ridoré, Préfet ; Patrick Nicolet, Tatiana Veth, Lieutenants de Préfet

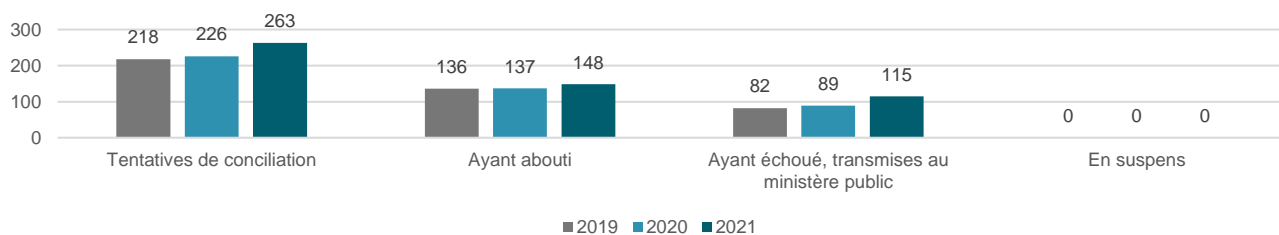
3.9.2.1 Remarques sur l'activité

Le nombre de collaborateurs de la Préfecture affecté au traitement des affaires pénales est resté identique malgré une augmentation du nombre d'affaires, étant souligné que le volume des affaires pénales traitées reste très important et que le travail est effectué à flux tendu. Le taux de conciliation est resté stable.

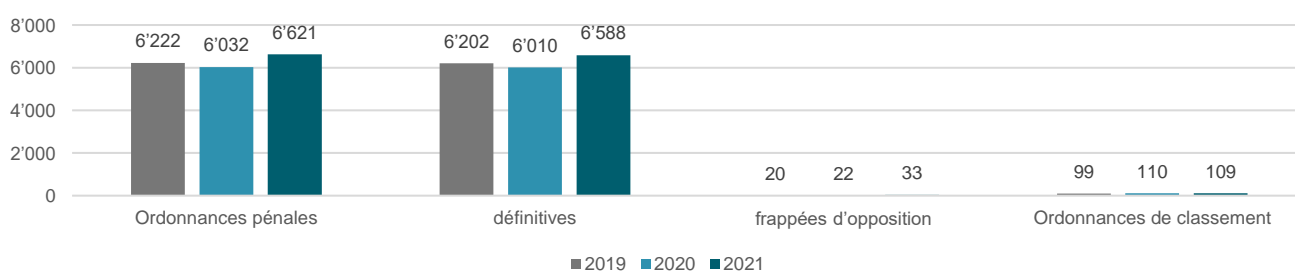
D'une manière générale, on relève que les efforts consentis ces dernières années pour la réorganisation de la Préfecture, les transformations de poste et l'optimisation des cahiers des charges de tous les collaborateurs, permettent un fonctionnement efficace de cette autorité.

3.9.2.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Sarine - plaintes 2019-2021



Préfecture de la Sarine - dénonciations 2019-2021



3.9.2.3 Rapport détaillé de la Préfecture de la Sarine

[Lien.](#)

3.9.3 Préfecture de la Singine

Organisation et composition au 31.12.2021

Manfred Raemy, Préfet ; Simon Bucheli, Lieutenant de Préfet

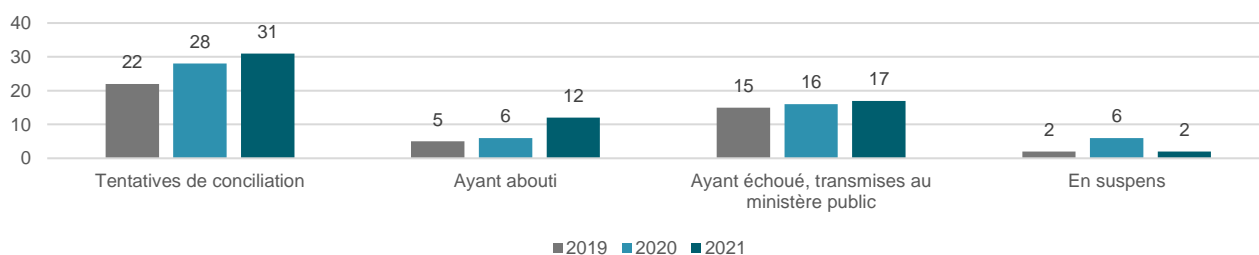
3.9.3.1 Remarques sur l'activité

La Préfecture de la Singine constate une légère augmentation des affaires pénales en comparaison avec l'année précédente. Le personnel travaillant à flux tendu, les dossiers continuent à être traités dans des délais raisonnables. La Préfecture rencontre des difficultés avec les conducteurs étrangers dénoncés pour excès de vitesse sur l'A2, notamment pour obtenir leurs coordonnées précises et encaisser les amendes.

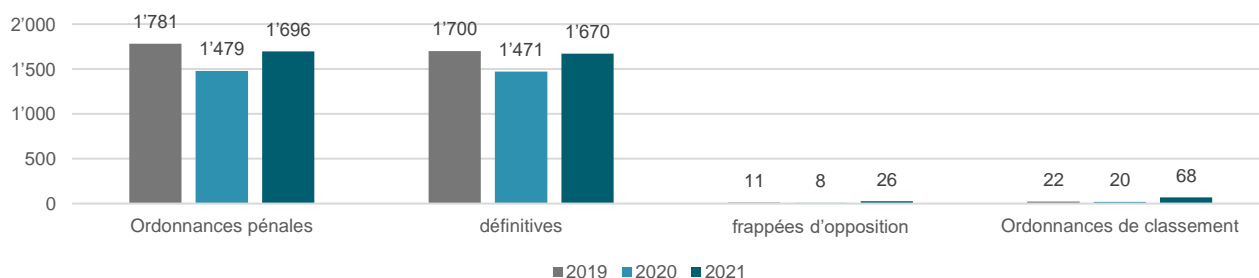
L'absence d'une base de données pour la gestion électronique des affaires pénales est regrettée. Le travail administratif est fastidieux et chronophage pour la saisie des affaires dans des listes Excell, la transmission des rapports de police devrait aussi se faire de manière digitale, pour éviter la double saisie des données.

3.9.3.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Singine - Plaintes 2019-2021



Préfecture de la Singine - dénonciations 2019-2021



3.9.3.3 Rapport détaillé de la Préfecture de la Singine

[Lien.](#)

3.9.4 Préfecture de la Gruyère

Organisation et composition au 31.12.2021

Patrice Borcard, Préfet ; Vincent Bosson, Lieutenant de Préfet

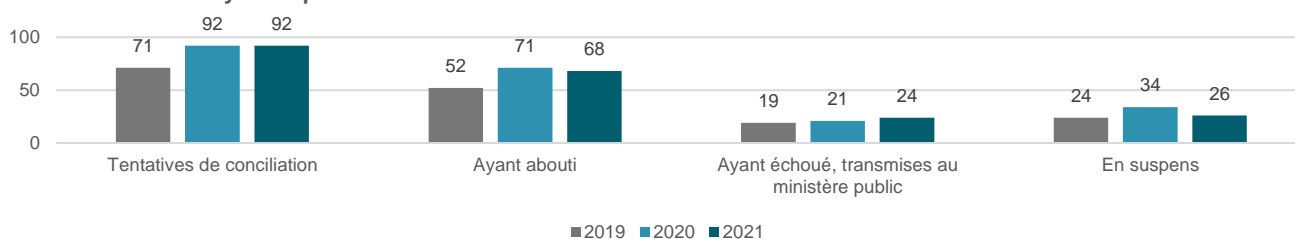
3.9.4.1 Remarques sur l'activité

Plus de 75 % des plaintes pénales sont classées suite à une conciliation, ce qui permet de diminuer la charge de travail du Ministère public. En ce qui concerne les ordonnances pénales, la Préfecture est à jour mais elle devra faire face à des cas de droit de la construction restés en suspens.

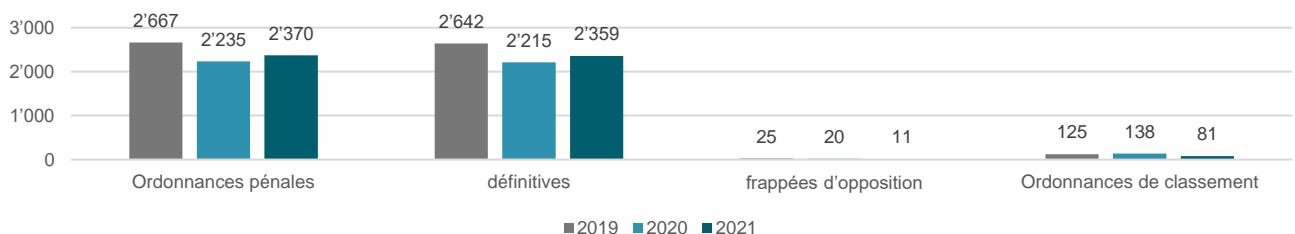
L'activité dans le domaine des recours administratifs n'est pas soumise à la surveillance du Conseil de la magistrature, dont le traitement requiert des connaissances spéciales et prend beaucoup de temps.

3.9.4.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Gruyère - plaintes 2019-2021



Préfecture de la Gruyère - dénonciations 2019-2021



3.9.4.3 Rapport détaillé de la Préfecture de la Gruyère

[Lien.](#)

3.9.5 Préfecture du Lac

Organisation et composition au 31.12.2021

Daniel Lehmann, Préfet ; Carole Schaer, Lieutenante de Préfet

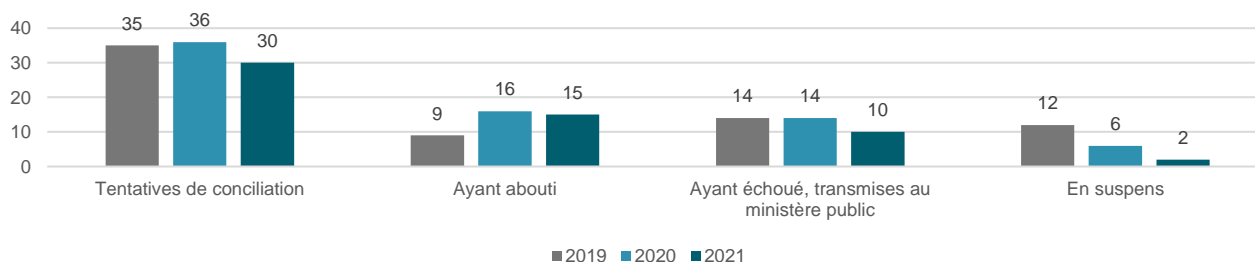
3.9.5.1 Remarques sur l'activité

Les plaintes pénales déposées en 2021 sont en légère baisse par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre d'ordonnances pénales augmente de 19% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par la nouvelle augmentation des infractions au code de la route.

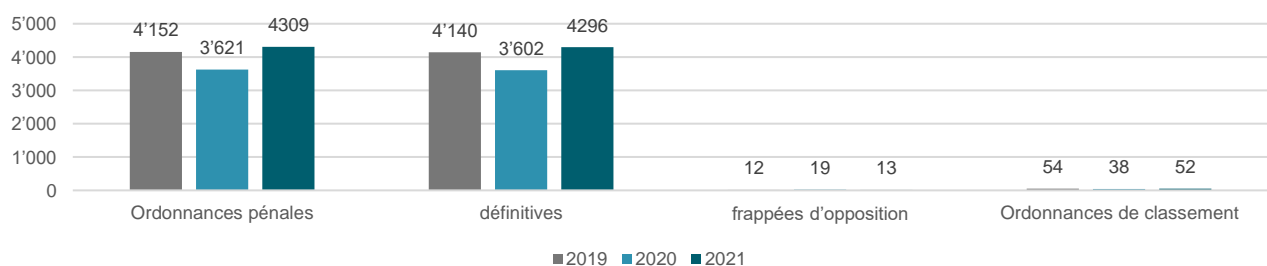
La préfecture doit également continuer à traiter un grand nombre d'affaires complexes en matière de droit de la construction (non soumises à la surveillance du Conseil). Les ressources en personnel font défaut.

3.9.5.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture du Lac - plaintes 2019-2021



Préfecture du Lac - dénonciations 2019-2021



3.9.5.3 Rapport détaillé de la Préfecture du Lac

[Lien.](#)

3.9.6 Préfecture de la Glâne

Organisation et composition au 31.12.2021

Willy Schorderet, Préfet ; Valentin Bard, Lieutenant de Préfet

3.9.6.1 Remarques sur l'activité

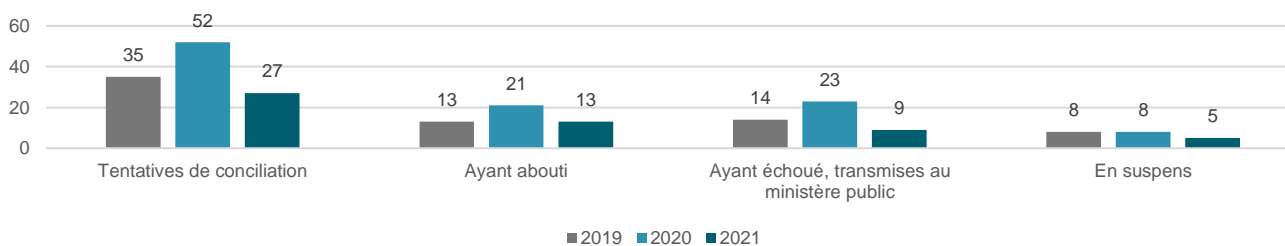
En 2021, malgré l'augmentation des tâches et la complexité dans le traitement de certains dossiers, l'effectif de la préfecture a été maintenu à 4,2 EPT. Il faut relever que l'effectif n'a pas évolué depuis plus de 20 ans ainsi que la préfecture de la Glâne, à part le Lieutenant de préfet qui est avocat, est la seule préfecture sans juriste.

L'année 2021 a connu une augmentation globale du volume des affaires pénales de 5%, celles-ci passant de 475 à 499. Ce sont principalement les dénonciations pour excès de vitesse (+ 28) et les dénonciations pour diverses infractions à la LCR (+ 20) qui ont augmenté.

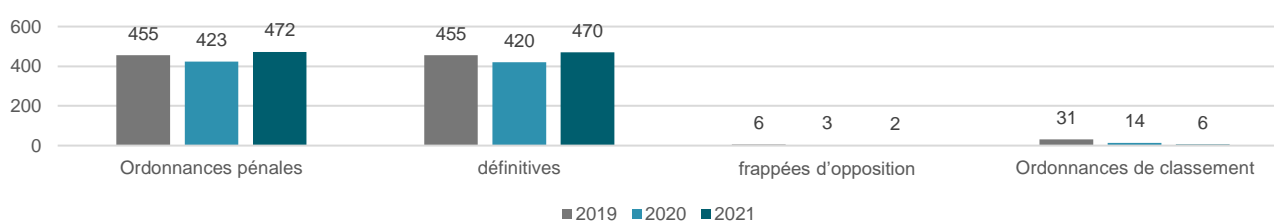
L'autorité relève que le traitement des affaires pénales ne constitue pas une charge insurmontable.

3.9.6.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Glâne - plaintes 2019-2021



Préfecture de la Glâne - dénonciations 2019-2021



3.9.6.3 Rapport détaillé de la Préfecture de la Glâne

[Lien.](#)

3.9.7 Préfecture de la Broye

Organisation et composition au 31.12.2021

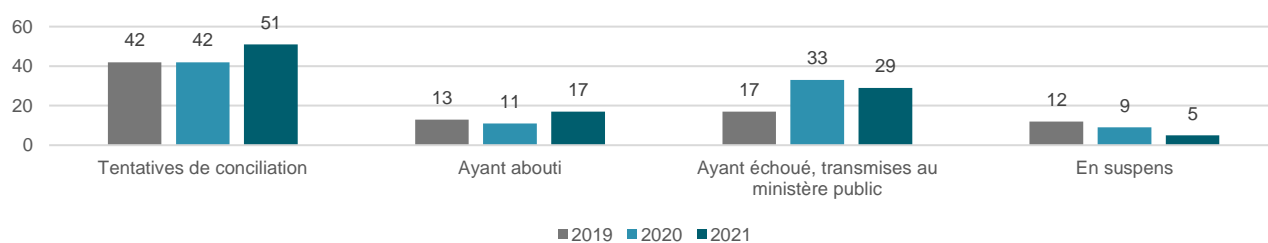
Nicolas Kilchoer, Préfet ; Joël Bourqui, Lieutenant de Préfet

3.9.7.1 Remarques sur l'activité

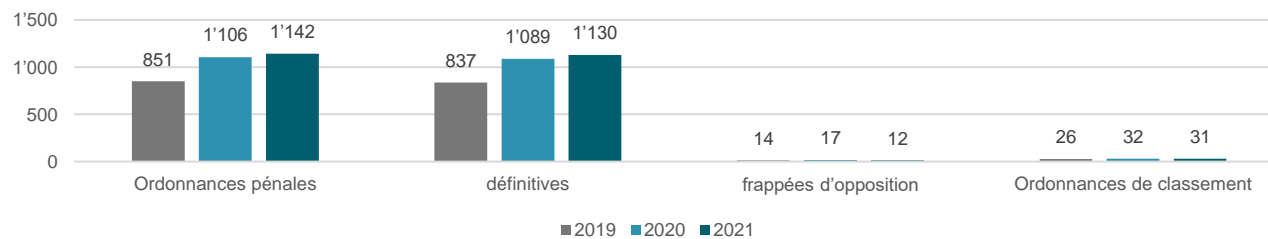
La Préfecture de la Broye fait face à une charge de travail en augmentation au niveau pénal, tant du point de vue des conciliations que des ordonnances pénales (+ 200), qui n'ont par ailleurs fait l'objet que de huit oppositions, les ordonnances pénales ayant été confirmées par le Juge de police.

3.9.7.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Broye - plaintes 2019-2021



Préfecture de la Broye - dénonciations 2019-2021



3.9.7.3 Rapport détaillé de la Préfecture de la Broye

[Lien.](#)

3.9.8 Préfecture de la Veveyse

Organisation et composition au 31.12.2021

Genoud François, Préfet ; Laura Corpataux, Lieutenante de Préfet

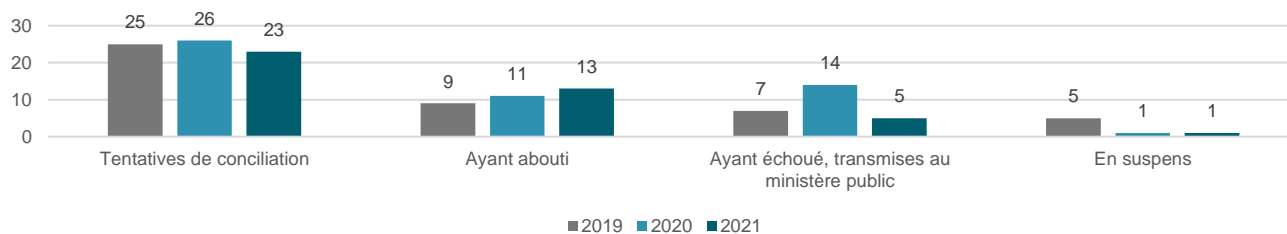
3.9.8.1 Remarques sur l'activité

L'autorité fonctionne bien et la collaboration avec les autres autorités (Ministère public, Tribunaux d'arrondissement, etc.) est qualifiée d'excellente par l'autorité.

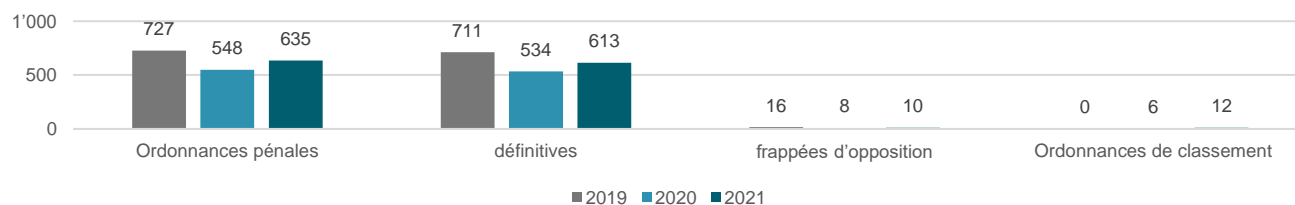
Le nombre de plaintes a légèrement diminué et celui des dénonciations augmenté.

3.9.8.2 Charge de travail – statistiques

Préfecture de la Veveyse - plaintes 2019-2021



Préfecture de la Veveyse - dénonciations 2019-2021



3.9.8.3 Rapport détaillé de la Préfecture de la Veveyse

[Lien.](#)

3.10 Commissions de conciliation en matière de bail

Mission et compétences

Les commissions de conciliation en matière de bail à loyer permettent notamment de lutter contre les abus, de résoudre les litiges entre propriétaires et locataires et d'assurer une certaine protection des locataires. Elles sont également chargées de fournir des renseignements conformément au nouveau code de procédure civile suisse (art. 201 CPC ; RS 272).

La procédure de tentative de conciliation doit respecter les règles des art. 202 et suivants du code de procédure civile suisse.

Organisation

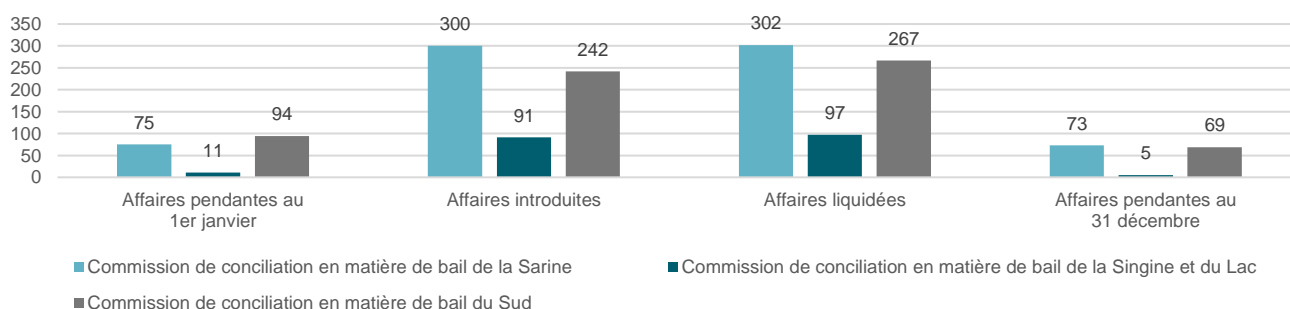
Pour les litiges relatifs aux baux à loyer ou à ferme d'habitations ou de locaux commerciaux, il existe trois autorités de conciliation : une pour le district de la Sarine, une pour les districts de la Singine et du Lac et une pour les districts du Sud (Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse).

L'autorité de conciliation siège à trois membres, à savoir le président et deux assesseurs, dont l'un représente les propriétaires et l'autre, les locataires.

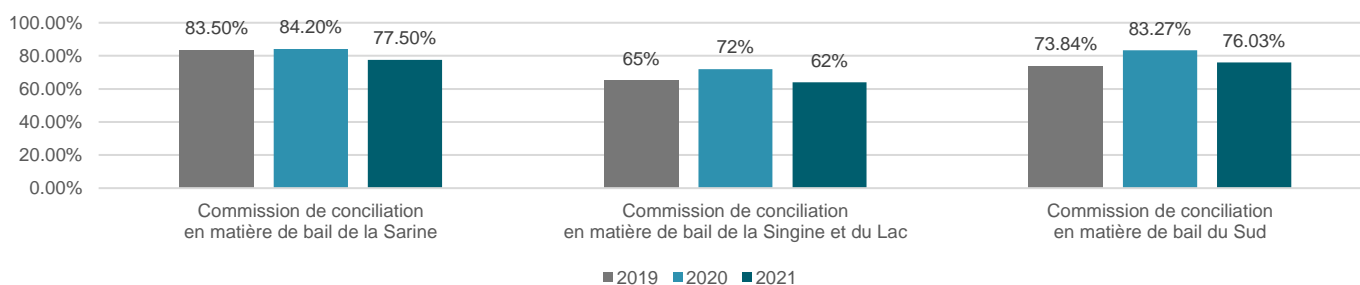
Site du Pouvoir judiciaire: <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-autorite-de-conciliation-en-matiere-de-bail-et-tribunal-des-baux>.

3.10.1 Charge de travail - statistiques

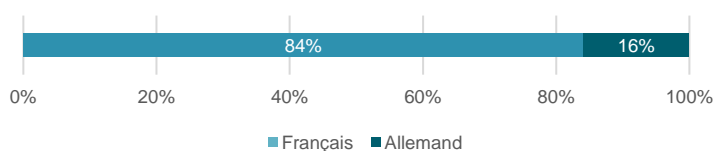
Commissions de conciliation en matière de bail - charge de travail 2021



Commissions de conciliation en matière de bail - évolution taux moyen de conciliation 2019-2021



Langue des affaires liquidées 2021



3.10.2 Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine

Organisation et composition au 31.12.2021

Jacqueline Passaplan, Présidente ; Sophie Sarah Dumartheray, Suppléante de la Présidente

Valentin Aebischer, Jean-Marc Boechat, Ricardo Ramos, Amalia Echegoyen, Christine Maillard, Assesseurs (locataires), François Chenaux, Samuel Hirt, Sébastien Thorimbert, Françoise Marchon, Olivier Ragonesi, Assesseurs (propriétaires)

3.10.2.1 Remarques sur l'activité

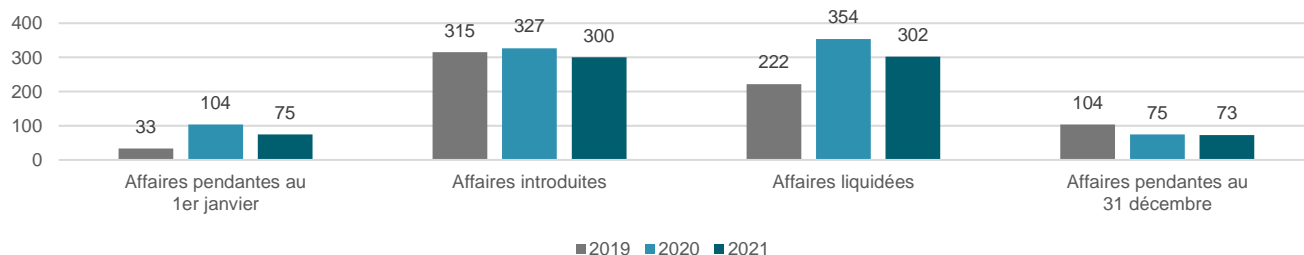
L'autorité fonctionne bien, les procédures sont traitées avec soin et rapidité.

Le nombre de requêtes a diminué en 2021 par rapport à 2020 et le taux moyen de conciliation demeure très élevé. L'autorité souhaite une augmentation du taux d'engagement de sa secrétaire.

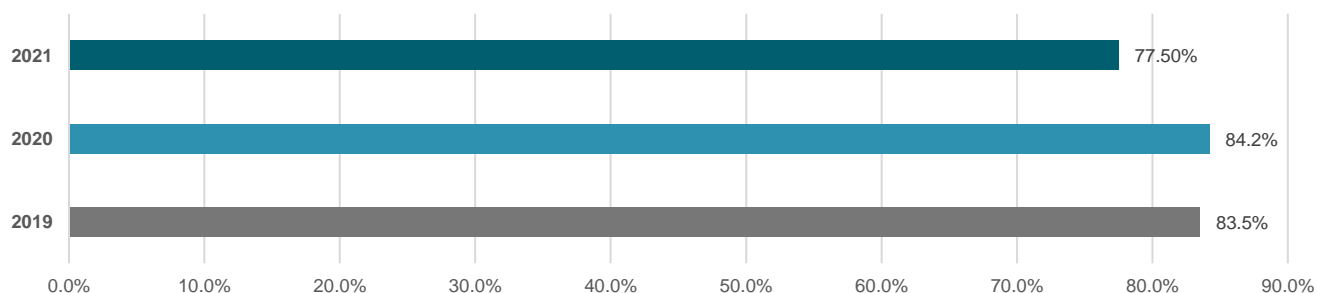
3.10.2.2 Charge de travail – statistiques

3.10.2.2.1 Statistique générale

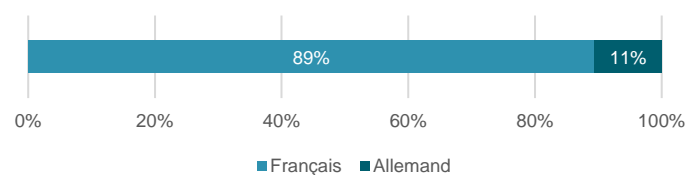
Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine - charge de travail 2019-2021



Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine - taux moyen de conciliation 2019-2021



Langue des affaires liquidées 2021



3.10.2.3 Rapport détaillé de la Commission de conciliation en matière de bail de la Sarine

[Lien](#).

3.10.3 Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac

Organisation et composition au 31.12.2021

Marius Schneuwly, Président ; Sarah Reitze, Suppléante du Président

Susanne Heiniger, Beatrix Franziska Vogl Ott, Gabriella Weber Morf, Assesseurs (locataires), Hanspeter Bellorini, Marianne Isler-Raemy, Edgar Jenny, Assesseurs (propriétaires)

3.10.3.1 Remarques sur l'activité

Malgré des ressources administratives restreintes, la charge de travail est bien gérée.

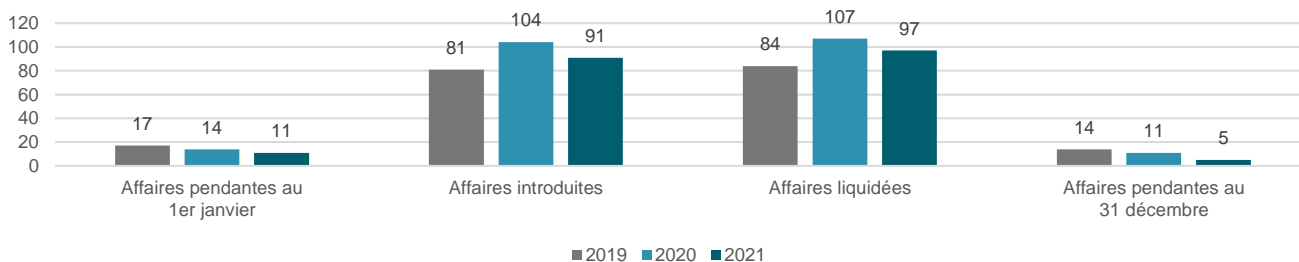
Le nombre de demandes de conciliation en 2021 est légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Le taux de conciliation des 97 demandes traitées est de 62%, ce qui est inférieur à l'année précédente.

La question de l'archivage reste ouverte. Elle sera résolue en 2022 avec l'archiviste d'Etat.

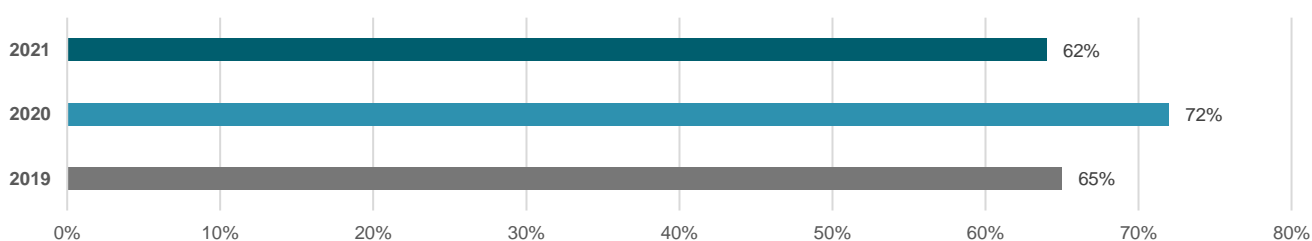
3.10.3.2 Charge de travail – statistiques

3.10.3.2.1 Statistique générale

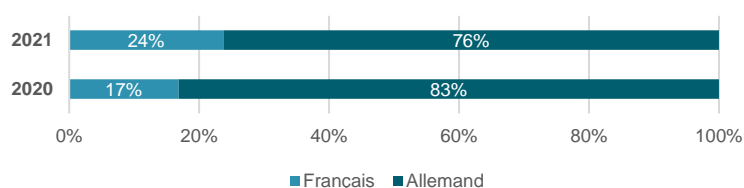
Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac - charge de travail 2019-2021



Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac - taux moyen de conciliation



Langue des affaires liquidées 2020-2021



3.10.3.3 Rapport détaillé de la Commission de conciliation en matière de bail de la Singine et du Lac
[Lien](#).

3.10.4 Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveysse

Organisation et composition au 31.12.2021

Jean-Christophe Oberson, Président ; Séverine Zehnder, Suppléante du Président

Cristina Beaud, Simon Chatagny, Délia Charrière-Gonzalez, Laure Gallay-Christ, Elodie Surchat, Assesseures (locataires), Alain Charrière, Josiane-Marie Galley, Xavier Guanter, Andéol Jordan, Daniel Massardi, Assesseurs (propriétaires)

3.10.4.1 Remarques sur l'activité

L'autorité fonctionne bien. Le nombre de requêtes a diminué en 2021 par rapport à 2020 et le taux moyen de conciliation demeure très élevé.

Le fonctionnement de l'autorité n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Le système actuel avec trois commissions régionales distinctes fonctionne bien.

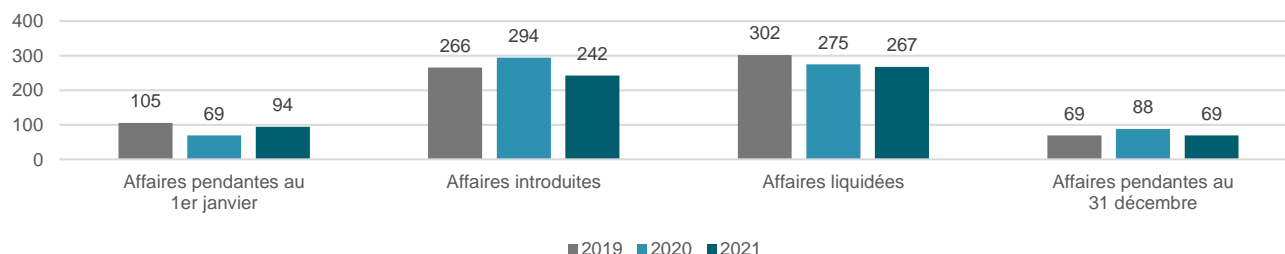
Les parties représentées par des avocats sont de plus en plus nombreuses, ce qui rend l'organisation plus difficile d'un point de vue administratif, notamment pour l'organisation des séances et la gestion des dossiers.

L'autorité souhaite une augmentation du taux d'engagement de sa secrétaire.

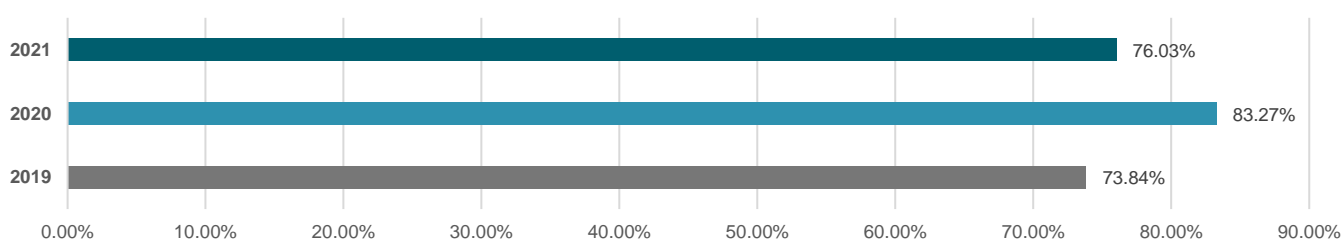
3.10.4.2 Charge de travail – statistiques

3.10.4.2.1 Statistique générale

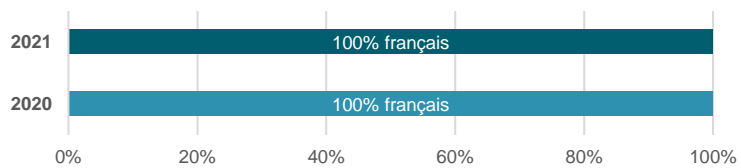
Commission de conciliation en matière de bail du Sud - charge de travail 2019-2021



Commission de conciliation en matière de bail du Sud - taux moyen de conciliation 2019-2021



Langue des affaires liquidées 2020-2021



3.10.4.3 Rapport détaillé de la Commission de conciliation en matière de bail de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse

[Lien.](#)

3.11 Commission de recours de l'Université

Mission et compétences

La Commission de recours est une autorité spéciale de la juridiction administrative, ayant le statut d'autorité judiciaire, instituée par la loi sur l'Université. Elle est indépendante dans l'exercice de ses compétences. L'organisation et la procédure sont réglées dans la loi sur l'Université, dans le code de procédure et de juridiction administrative ainsi que dans le règlement de la Commission. La Commission statue en principe sans débats et dans la majorité des cas par voie de circulation. Pour siéger, elle est composée du président/de la présidente ou du vice-président/de la vice-présidente et de quatre assesseurs désignés par lui/elle.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-de-recours-de-luniversite>.

Organisation et composition au 31.12.2021

Daniela Kiener, Présidente ; Géraldine Pontelli-Barras, Vice-présidente

Ambroise Bulambo, Sophie Marchon Modolo, Sarah Riedo, Isabelle Théron, Petra Vondrasek, Frédérique Joëlle Weil Fivian, Assesseurs ; Marina Achermann-Eggelhöfer, Sascha Bischof, Lucas Chocomeli, Eric Davoine, Andreas Stöckli, Laure Zbinden, Assesseurs suppléants

Stéphanie Colella, Elias Moussa, Secrétaires juriste

3.11.1 Remarques sur l'activité

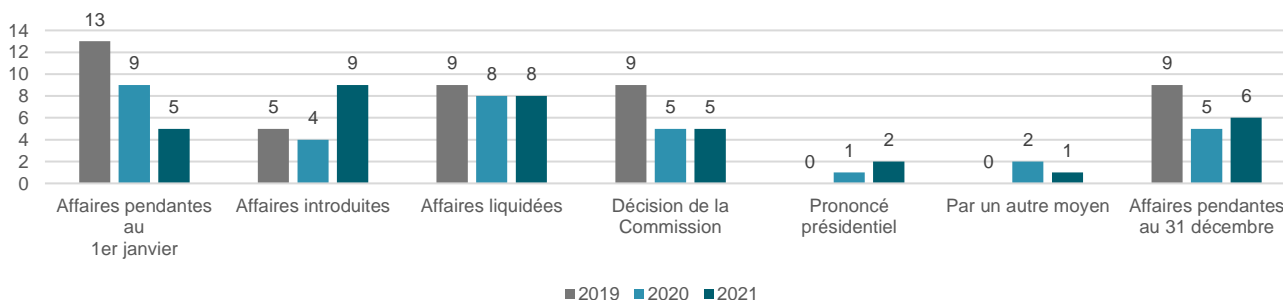
La Commission est à jour et a pu liquider ses anciennes affaires.

L'archivage des dossiers est en cours.

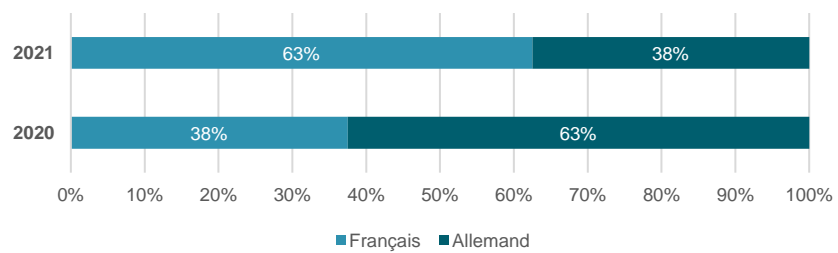
3.11.2 Charge de travail – statistiques

3.11.2.1 Statistique générale

Commission de recours de l'Université - charge de travail 2019-2021



Langue des affaires liquidées 2020-2021



3.11.3 Rapport détaillé de la Commission de recours de l'Université

[Lien.](#)

3.12 Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Mission et compétences

La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) prévoit que chaque canton désigne un office de conciliation, chargé de conseiller gratuitement les parties et de les aider à trouver un accord. Cette commission, indépendante des tribunaux, se penche sur les cas de discrimination fondée sur le sexe dans les rapports de travail dont fait partie le harcèlement sexuel. Elle peut aussi être sollicitée si un cas présente des soupçons de discrimination.

Sous la direction d'un/e président/e, cette commission siège à quatre assesseurs/es, soit deux hommes et deux femmes. Parmi ces assesseurs/es, deux représentent les employeur-e-s, un/e les travailleurs et travailleuses et un/e les organisations féminines. C'est à cette commission qu'il faut adresser une demande de conciliation et c'est elle qui délivrera, le cas échéant, l'acte de non-conciliation à la suite duquel le tribunal doit être saisi dans les trois mois.

Pour les litiges relevant de rapports de travail de droit privé, la conciliation est facultative pour la partie demanderesse mais obligatoire pour la partie défenderesse. Pour les rapports de droit public, la personne qui invoque une discrimination fondée sur le sexe peut demander un avis à la commission, lorsqu'elle fait recours contre une décision de première instance.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-de-conciliation-en-matiere-degalite-entre-les-sexes-dans-les-rapports-de-travail>.

Organisation et composition au 31.12.2021

Suat Ayan Janse van Vuuren, Présidente ; Anastasia Zacharatos, Présidente suppléante

Viviane Collaud, Reto Julmy, assesseur-e-s (employeur-se-s) ; Daniel Bürdel, Jean-Daniel Wicht, assesseurs suppléants (employeur-se-s) ; Raphaël Brandt, René Nicolet, assesseurs (travailleur-se-s) ; Luftey Kaya, assesseure suppléante (travailleur-se-s) ; Nicole Schmutz Larequi, assesseure (organisations féminines) ; Isabelle Brunner Wicht, assesseure suppléante (organisations féminines)

Anouchka Chardonnes, secrétaire juriste

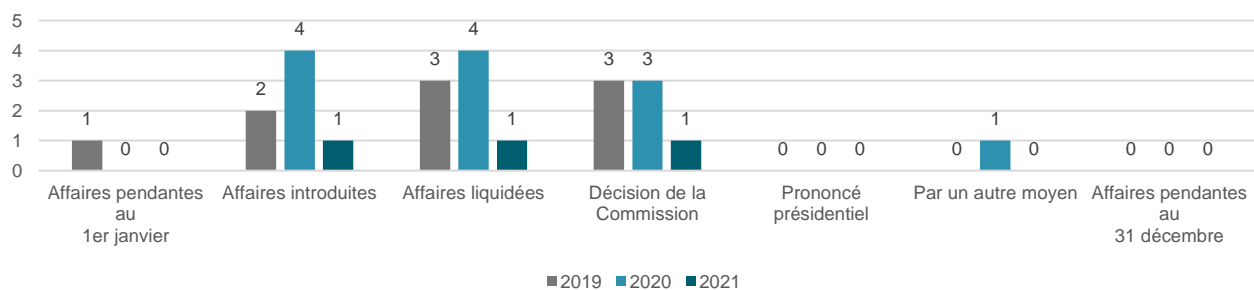
3.12.1 Remarques sur l'activité

L'autorité a traité une seule affaire, qui s'est soldée par une autorisation de procéder.

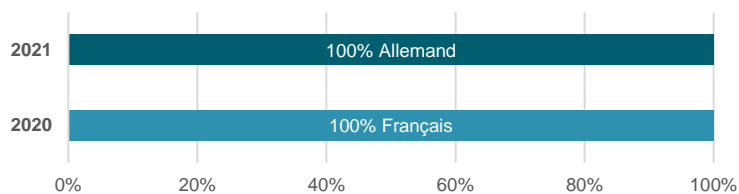
3.12.2 Charge de travail - statistiques

3.12.2.1 Statistique générale

Commission de conciliation en matière d'égalité - charge de travail 2019-2021



Langue des affaires liquidées 2020-2021



3.12.3 Rapport détaillé de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

[Lien.](#)

3.13 Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Mission et compétences

La Commission de recours en matière d'améliorations foncières (CRAF) exerce ses attributions selon le code de procédure et de juridiction administrative.

Les décisions du comité et celles de la commission de classification d'un syndicat d'améliorations foncières sont notamment susceptibles d'opposition auprès de l'organe qui a rendu la décision (art. 197 al. 1 let. a LAF). Les décisions rendues sur opposition peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la CRAF (art. 203 al. 1 LAF).

La procédure administrative est en principe applicable sous réserve des règles spécifiques des art. 203 à 207 LAF (art. 76 à 100 CPJA). La CRAF statue en dernière instance cantonale (art. 203 al. 3 LAF).

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-de-recours-en-matiere-dameliorations-foncières-instance-cantonale-unique>

Organisation et composition au 31.12.2021

Jacques Menoud, Président ; Thomas Meyer, Vice-président

Jean-Bernard Bapst, Felix Bärtschi, Yvan Chassot, Jacques Genoud, René Hirsiger, Sylvie Mabillard, Joseph Rhême, Dominique Schaller, Assesseurs

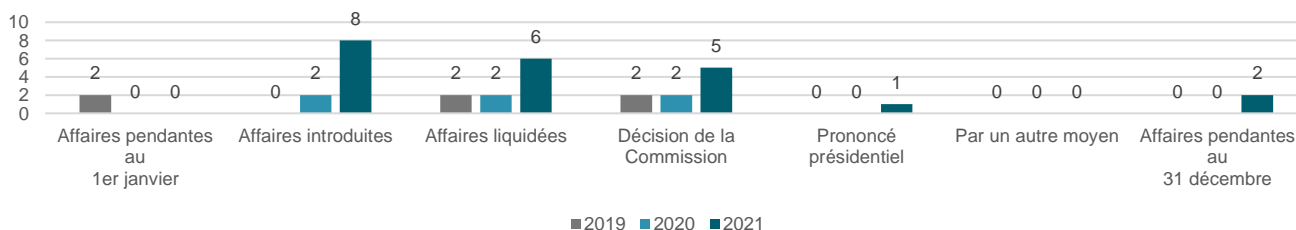
3.13.1 Remarques sur l'activité

Cette autorité fonctionne bien. Seules huit causes francophones ont été introduites cette année, dont six ont été liquidées.

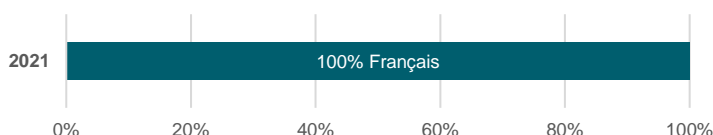
3.13.2 Charge de travail – statistiques

3.13.2.1 Statistique générale

Commission de recours en matière d'améliorations foncières - charge de travail 2019-2021



Langue des affaires liquidées 2021



3.13.3 Rapport détaillé de la Commission de recours en matière d'améliorations foncières

[Lien.](#)

3.14 Commission d'expropriation

Mission et compétences

La Commission d'expropriation connaît de toutes les questions d'estimation que la loi sur l'expropriation ne place pas dans la compétence d'une autre autorité, ainsi que des demandes d'indemnisation pour cause d'expropriation matérielle. Elle exerce en outre les attributions que d'autres dispositions du droit cantonal confèrent au juge de l'expropriation, formellement ou par des expressions équivalentes (art. 3), par exemple des demandes d'indemnité d'un propriétaire à son voisin, en application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

La procédure devant la Commission est réglée par la loi qui l'institue ainsi que par le Code de procédure et de juridiction administrative. Ses décisions sont sujettes à recours au Tribunal cantonal.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-dexpropriation>.

Organisation et composition au 31.12.2021

Anna Noël, Présidente ; Pierre-Henri Gapany, Danielle Julmy, Vice-présidents

Yves Bosson, Gérald Cantin, Pascal Chassot, Olivier Chenevart, Lorenz Fivian, Andreas Freiburghaus, Jacqueline Giroud, German Imoberdorf, Jean-Marc Sallin, Patrik Schaller, Noël Schneider, Imre Schnierer, Elodie Surchat, Victorine Alice van Zanten, Assesseurs

Sarah Luisier-Curchod et Cornelia Mooser, Secrétaires

3.14.1 Remarques sur l'activité

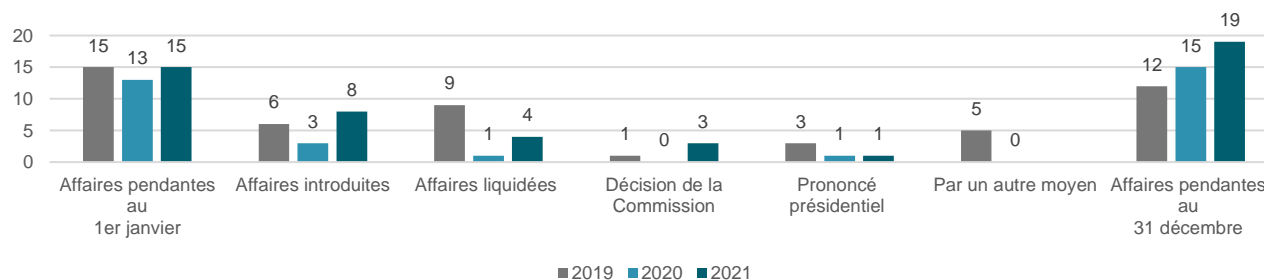
L'autorité fonctionne bien.

Au cours de l'année 2021, une secrétaire-juriste a été engagée pour les affaires en langue allemande.

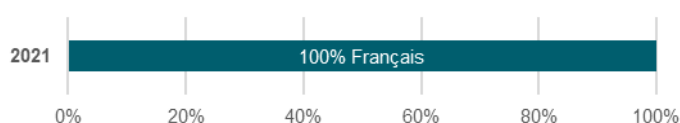
3.14.2 Charge de travail – statistiques

3.14.2.1 Statistique générale

Commission d'expropriation - charge de travail 2019-2021



Langue des affaires liquidées 2021



3.14.3 Rapport détaillé de la Commission d'expropriation

[Lien.](#)

3.15 Autorité de surveillance du registre foncier

Mission et compétences

L'Autorité est chargée de la surveillance et du contrôle judiciaire de la tenue du registre foncier. D'une part, elle inspecte une fois par an chaque service chargé de la tenue du registre foncier. D'autre part, elle statue, sous réserve de recours au Tribunal cantonal, sur les recours interjetés contre les décisions du conservateur ou de la conservatrice du registre foncier.

Site du Pouvoir judiciaire <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-autorite-de-surveillance-du-registre-foncier>.

Organisation et composition au 31.12.2021

Bettina Hürlimann-Kaup, Présidente ; Pierre-Henri Gapany, Vice-président

Catherine Overney, Jérôme Delabays, Alexandra Jungo, Maryse Pradervand-Kernen, membres

Séverine Zehnder, secrétaire-juriste

3.15.1 Remarques sur l'activité

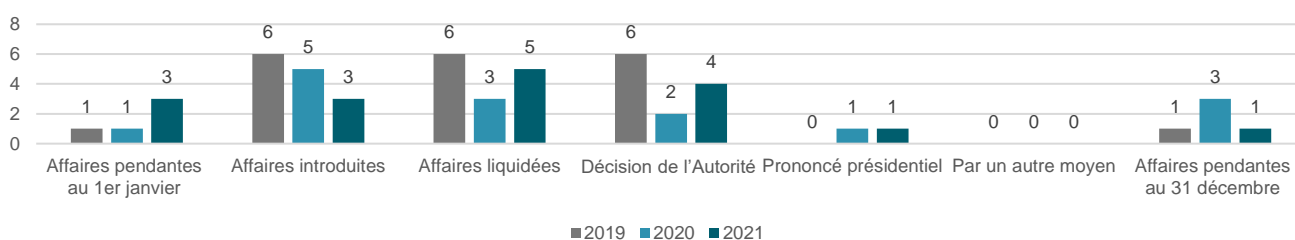
Cette autorité fonctionne bien.

Cette autorité note cependant qu'elle doit faire face à une lourde charge administrative en raison de nombreuses demandes de préavis ou de prises de positions de la part de la Confédération sur des questions relatives au Registre foncier, questions qui relèvent plutôt de la Direction des finances.

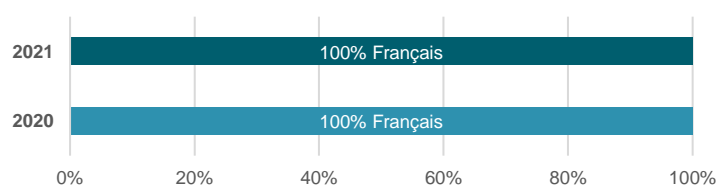
3.15.2 Charge de travail – statistiques

3.15.2.1 Statistique générale

Autorité de surveillance du registre foncier - charge de travail 2019-2021



Langue des affaires liquidées 2020-2021



3.15.3 Rapport détaillé de l'Autorité de surveillance du registre foncier

[Lien](#).

3.16 Commission de recours en matière de premier relevé

Mission et compétences

La Commission de recours en matière de premier relevé traite les recours en matière de nouvelle mensuration parcellaire selon la législation spéciale. Elle statue en dernière instance cantonale et œuvre sous la surveillance du Conseil de la magistrature. De par sa composition, elle garantit une prise en compte qualifiée aussi bien des aspects liés aux droits et obligations de personnes touchées que des aspects spécifiques de la mensuration.

De plus, la présence ordinaire de tous les actrices et acteurs impliqués (partie recourante, géomètre intimé, personnes intéressées, témoins) aux débats publics permet d'une manière générale une meilleure compréhension des tenants et aboutissant du droit et de la mensuration dont il est en question.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-commission-de-recours-en-matiere-de-premier-releve-instance-cantonale-unique>.

Organisation et composition au 31.12.2021

Alice Reichmuth Pfammatter, Présidente ; Marc Zürcher, Vice-président

Xavier Angéloz, Yvan Chassot, Luc Déglise, Daniel Kaeser, Marcel Koller, Giacinto Zucchinetti, Assesseurs

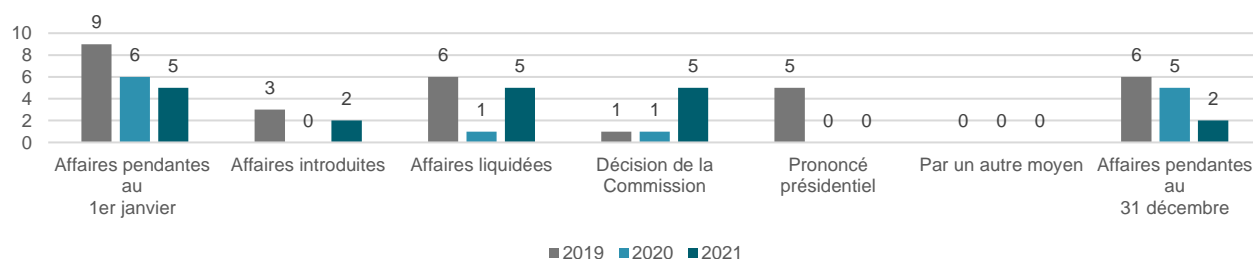
3.16.1 Remarques sur l'activité

Cette autorité fonctionne bien. La Commission est satisfaite de la nouvelle organisation des instances de recours.

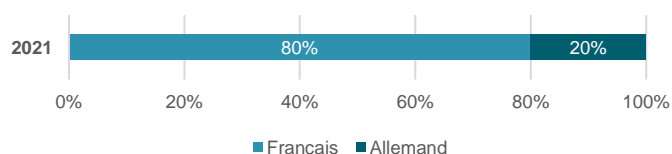
3.16.2 Charge de travail – statistiques

3.16.2.1 Statistique générale

Commission de recours en matière de premier relevé - charge de travail 2019-2021



Langue des affaires liquidées 2021



3.16.3 Rapport détaillé de la Commission de recours en matière de premier relevé

[Lien.](#)

3.17 Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents

Mission et compétences

Le Tribunal arbitral, compétent en matière de litiges entre assureurs et fournisseurs de prestations dans les domaines de l'assurance-accidents et de l'assurance-maladie (cf. art. 89 al. 1 LAMal et art. 57 al. 1 LAA), est désigné par les cantons et se compose d'un président neutre et de représentants des parties en nombre égal (art. 89 al. 4 LAMal et art. 57 al. 3 LAA). Le droit fédéral prévoit que la procédure est fixée par le droit cantonal (art. 89 al. 5 LAMal et art. 57 al. 3 LAA).

La loi et le règlement ne décrivent pas précisément, ce qu'il faut entendre par litiges au sens de l'art. 89 al. 1 LAMal et/ou l'art. 57 al. 1 LAA. D'après la jurisprudence et la doctrine, la compétence matérielle du tribunal arbitral suppose que le litige ait pour objet les relations juridiques qui ressortent à l'assurance-maladie et l'assurance-accidents.

Site du Pouvoir judiciaire : <https://www.fr.ch/pj/institutions-et-droits-politiques/justice/pouvoir-judiciaire-tribunal-arbitral-en-matiere-dassurance-maladie-et-accidents-instance-cantonale-unique>.

Organisation et composition au 31.12.2021

Anne-Sophie Peyraud, Présidente

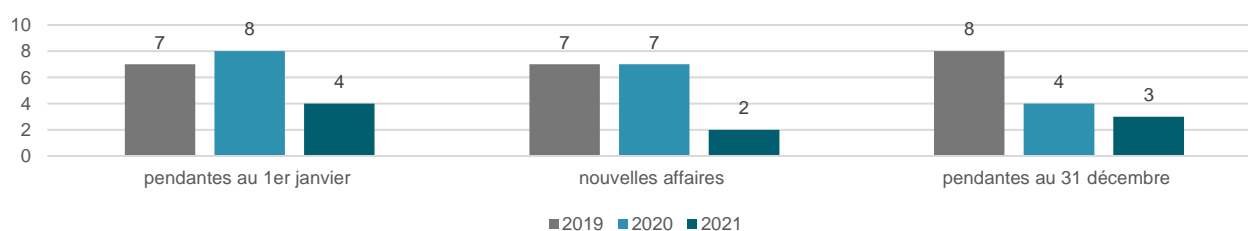
3.17.1 Remarques sur l'activité

Cette autorité fonctionne bien.

3.17.2 Charge de travail – statistiques

3.17.2.1 Statistique générale

Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents - charge de travail 2019-2021



3.17.3 Rapport détaillé du Tribunal arbitral en matière d'assurance maladie et accidents

[Lien.](#)